UEFA
60 ans au cœur du football

UEFA
60 ans au cœur du football

André Vieli

Publié par l'Union des associations européennes de football
(UEFA)
Route de Genève 46
1260 Nyon, Suisse

Graphisme
Messi associés Sàrl, Lausanne, Suisse

Impression
Artgraphic Cavin SA, Grandson, Suisse

@ 2014 UEFA

Imprimé en Suisse

4 Préface du président de l'UEFA
6 Avant-propos

60 ans au cœur du football
9 I. La naissance de l'Union
19 II. L'idée d'une compétition des nations
25 III. La Coupe des clubs champions prend les devants
33 IV. De Paris à Berne
39 V. Premier bilan et développement
61 VI. De Gustav Wiederkehr à Artemio Franchi
73 VII. La tragédie du Heysel et ses suites
89 VIII. La Ligue des champions voit le jour
101 IX. Des associations venues de l'Est
109 X. Le cas Bosman
119 XI. Les compétitions interclubs attisent les convoitises
129 XII. Le dialogue s'intensifie avec l'Union européenne
133 XIII. Un vent nouveau
147 XIV. Les activités parallèles

En plein élan
153 I. Le prodigieux essor du football féminin
159 II. Le long passage du football en salle au futsal
165 III. Un diplôme valable dans toute l'Europe

Au cœur de l'UEFA
169 I. Les associations membres
172 II. Les congrès
173 III. Les présidents
184 IV. Le Comité exécutif et les membres d'honneur
192 V. Les secrétaires/directeurs généraux

Ni devins ni révolutionnaires

Il est inutile, dit-on, de s'attarder sur le passé. On ne peut rien y changer. Néanmoins, il est utile, et même indispensable, de le connaître car si l'on ne sait pourquoi une organisation a été instituée, comment pourrait-on être certain de la diriger dans la voie qui correspond à ses buts initiaux?

Les dirigeants du football qui ont fondé l'UEFA, il y a soixante ans, n'étaient pas des devins et aucun d'entre eux n'aurait pu imaginer ce qu'est devenue aujourd'hui l'organisation à laquelle ils ont donné vie. Car le football a suivi le rythme d'une société dont l'évolution foudroyante fait que les parents sont souvent plus proches de leurs ancêtres que de leurs enfants.

Les fondateurs de l'UEFA n'étaient pas non plus des révolutionnaires. Ils n'avaient aucune intention de bouleverser le monde du football ni de remettre en cause les institutions établies. Tout ce qu'ils voulaient, c'était mieux défendre l'Europe dans une FIFA où sa position était en train de s'affaiblir devant l'arrivée ininterrompue de nouvelles associations membres. Ils voulaient également créer une compétition continentale car une organisation de football qui ne gère pas de compétition n'a pas plus de sens qu'un aéroport sans avion.

Sur ce point-là, les pionniers seraient comblés s'ils pouvaient voir aujourd'hui le large éventail des compétitions de l'UEFA, leur rayonnement, leur incroyable popularité dans le monde entier.

Mais que penseraient-ils de la position de l'UEFA dans le monde du football? Ils comprendraient sans doute, car c'étaient des hommes à l'esprit large, que le rôle de l'UEFA n'est pas de dominer mais de montrer l'exemple, de collaborer avec les autres confédérations, en bref, d'apporter une contribution déterminante à la prospérité de notre sport.

Ce livre montre, qu'au fil des années, l'UEFA s'est toujours efforcée de prolonger l'action de ses fondateurs, qu'elle a su s'adapter aux perpétuels changements de l'histoire et qu'elle est consciente que rien n'est jamais acquis mais que, toujours, il convient de rester vigilant pour éviter les écueils et, si possible, les anticiper.

Cet ouvrage donne de l'UEFA une image vue de l'intérieur puisque son auteur a passé plus de trente et un ans au sein de l'administration de l'UEFA et qu'il a pu en observer les rouages et les multiples activités en les rendant familiers aux lecteurs de nos publications officielles dont il a longuement assumé la direction.

Michel Platini

L'histoire du football s'écrit certes sur les terrains de jeu, dans les stades, et les joueurs en sont les auteurs. Pourtant leurs exploits resteraient éphémères, voire ignorés, s'ils n'étaient accomplis dans le cadre de compétitions de vaste audience; ces compétitions, ce sont les dirigeants qui leur ont donné naissance et qui les façonnent, de même qu'ils se soucient de la défense globale des intérêts du football et de tout ce qui peut contribuer à son rayonnement et à l'illustration de valeurs propres qui dépassent largement le cadre du seul football et du sport en général.

Ce livre n'a pas pour but de s'ajouter à la masse des documents, notamment des images de toutes espèces, qui retracent l'histoire des compétitions européennes et font revivre les grands joueurs et leurs hauts faits. Il entend plutôt rappeler les grandes étapes du développement de l'Union européenne de football (UEFA), de sa naissance il y a 60 ans à sa position actuelle en tant que force majeure du football international. Sans traiter toutes les facettes d'une activité devenue aussi vaste que complexe, sans chercher à situer l'UEFA dans son environnement social, économique et politique comme l'avait fait le livre du jubilé de l'UEFA, il veut simplement rendre hommage aux pionniers du passé et à tous ceux qui, dans les comités, les commissions, l'administration et d'autres instances, ont marché dans leurs traces, soucieux du bien du football et du renom de l'UEFA, et non pas de leurs intérêts personnels.

Ce travail repose en grande partie sur les procès-verbaux des séances des congrès, comités et commissions, sur les témoignages de quelques acteurs majeurs de l'histoire de l'UEFA ainsi que sur diverses publications de l'UEFA.

Que tous ceux qui ont apporté leur contribution, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de cet ouvrage soient ici remerciés.

André Vieli

60 ans au cœur du football

© PHOTO KEYSTONE

La naissance de l'Union

Ce n'est que cinquante ans après la fondation de la Fédération internationale de football association (FIFA) que l'Union européenne de football (UEFA) vit le jour. La période peut paraître longue si l'on oublie qu'elle fut entachée de deux conflits mondiaux desquels le développement des organisations, sportives ou autres, eut également à pâtir. De plus, la nécessité de former un groupement européen au sein de la FIFA ne paraissait pas évidente aux yeux de tous les dirigeants des associations nationales de notre continent puisque, fondée à Paris le 21 mai 1904 par sept associations européennes – Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Suède et Suisse –, la FIFA avait son siège à Zurich, en Suisse, et était toujours présidée par un Européen – le Français Jules Rimet qui avait succédé à deux autres Européens, le Français Robert Guérin et l'Anglais Daniel Burley Woolfall.

Les trente et une associations européennes, en 1954, n'étaient certes de loin plus majoritaires au sein d'une Fédération mondiale qui, cette année-là, allait accueillir quatre nouveaux membres pour en compter quatre-vingt-cinq et qui appliquait, dans les congrès, le principe toujours actuel d'une voix par association, quels que soient son importance, son histoire ou le nombre de ses succès. Mais, comme l'a souligné le journaliste français Jacques Ferran dans le chapitre «L'histoire de l'UEFA» du livre du jubilé de l'UEFA, la FIFA restait «une association à dominante européenne chargée de régir le football mondial.»

L'exemple sud-américain

Les associations d'Amérique du Sud avaient ouvert la voie en se réunissant en une confédération dès 1916, ce qui leur permettait, avant les congrès de la FIFA, d'analyser les questions de l'ordre du jour et d'adopter une position commune. Au début des années 1950, l'utilité d'un tel procédé parut de plus en plus manifeste pour des Européens aux points de vue parfois trop divergents pour qu'ils pussent défendre efficacement une position ménageant leurs intérêts communs. Des discussions préliminaires à la formation d'une entente eurent donc lieu et le président de la Fédération italienne de football, Ottorino Barassi, ainsi que les secrétaires généraux des associations nationales de France et de Belgique, Henri Delaunay et José Crahay, sont généralement reconnus comme les chevilles ouvrières de la constitution de l'UEFA, même si l'idée de fonder un groupement européen n'était pas leur apanage.

A Bâle, l'attention se portait davantage sur la rencontre de Coupe du monde entre la Belgique et l'Angleterre, jouée le 17 juin 1954, que sur la fondation, l'avant-veille, de l'UEFA.

Les trois pionniers

Ottorino Barassi (1898-1971)

Si l'Italien Ottorino Barassi a joué un rôle fondamental dans la création de l'UEFA, s'il a présidé la réunion constituante de Bâle en 1954, il ne fait pas partie des dirigeants qui ont guidé la confédération continentale. Cet apparent paradoxe s'explique par le fait que le président de la Fédération italienne de football briguait une réélection au Comité exécutif de la FIFA et qu'il n'était alors pas question de double mandat. Ottorino Barassi fit partie du Comité exécutif de la FIFA dès 1952 et en devint vice-président de 1960 à sa mort en 1971. Il tint également un rôle important dans l'organisation de la Coupe du monde de 1934 dans son pays puis en 1950 au Brésil. L'anecdote la plus connue à son sujet assure que, durant la Seconde Guerre mondiale, il cacha sous son lit, dans un carton à chaussures, le trophée Jules Rimet de la Coupe du monde – conquis par l'Italie en 1938 – afin de le soustraire à la convoitise des occupants allemands.

PA

Ottorino Barassi

Henri Delaunay (1883-1955)

En tant que fondateur et premier secrétaire général, Henri Delaunay occupe une place de choix dans l'histoire de l'UEFA mais son rôle aurait certainement été plus considérable encore s'il n'avait été emporté par la maladie dans la nuit du 9 au 10 novembre 1955. Déjà à l'origine de la création de la Coupe du monde à la fin des années 1920, Henri Delaunay fut également un partisan convaincu d'une compétition européenne internations et, en collaboration avec l'Autrichien Hugo Meisl, il avait déjà proposé à cette époque une compétition dédiée aux équipes nationales européennes. Il fallut attendre 30 ans pour qu'elle se réalisât et Henri Delaunay n'était plus là pour assister à la naissance de cette épreuve. Le trophée associé à la compétition porte son nom pour rendre hommage à sa politique visionnaire.

AFP

Henri Delaunay

Enfin, s'il faut rendre à César ce qui appartient à César, il convient également de rendre à Henri Delaunay le titre qui lui est dû: dans les publications de l'UEFA, Henri Delaunay ne figure jamais dans la liste des membres du Comité exécutif mais inaugure la liste des secrétaires généraux. Pourtant, tant à l'assemblée de 1954 qu'au Congrès de Vienne, il était manifeste pour tous les participants qu'Henri Delaunay appartenait de plein

droit au Comité exécutif, dans lequel il exerçait la fonction de secrétaire comme Ebbe Schwartz assumait celle de président. Le procès-verbal de 1955 est sans équivoque: «L'assemblée générale, à l'unanimité, confirme dans leurs fonctions les membres du Comité exécutif qui avaient été élus à l'Assemblée générale de Bâle, c'est-à-dire, Président: Dr Schwartz, Vice-Président: M. Sebes, Membres: MM. Crahay, Delaunay et Sir Graham.» Ce n'est qu'en 1956, quand fut décidée la désignation d'un secrétaire général rémunéré, que les statuts furent changés pour préciser que le secrétaire général prenait part aux discussions du Comité exécutif mais n'y avait pas droit de vote. La démonstration est tout aussi claire si l'on ajoute que, quittant la fonction de secrétaire général, Pierre Delaunay dut être élu au Comité exécutif alors que, dans le même cas, son père Henri n'aurait fait que passer de l'état de secrétaire à celui de membre.

José Crahay (1899-1979)

UEFA

José Crahay

Des trois fondateurs de l'UEFA, le secrétaire général de l'Union belge est le seul qui ait pu suivre et influencer les premières années de la nouvelle confédération puisqu'il fit partie de son Comité exécutif de l'origine à 1972 et devint vice-président en 1961. Il présida notamment de 1958 à 1972 la Commission d'organisation de la Coupe des clubs champions européens. Il a laissé de précieux témoignages par de nombreux écrits, entre autres les éditoriaux de *La Voix sportive*, l'organe officiel de l'Union belge de football.

Hautement apprécié par ses pairs et les dirigeants des associations nationales, il fut élevé à la dignité de membre d'honneur de l'UEFA au Congrès de Vienne en 1972, au moment où il quitta l'exécutif. C'était la première fois qu'une telle distinction était décernée. José Crahay fut aussi chargé de diriger la sélection européenne qui affronta et battit 4-1 (avec trois buts du Yougoslave Bernard Vukas) une sélection de Grande-Bretagne le 13 août 1955 à Belfast. Une partie des recettes de ce match joué pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'Association de football d'Irlande du Nord revint à l'UEFA; ce fut son premier revenu à part les cotisations de 250 francs suisses annuels payées par les associations membres conformément aux statuts.

José Crahay a laissé le précieux témoignage de ces premières approches dans l'*Annuaire de l'UEFA 1963-64* : « […] en Amérique du Sud, il existait déjà une Confédération Sud-Américaine. Il était par conséquent logique que l'Europe songe aussi à s'organiser. Lors de ses voyages, M. Barassi en parla officieusement à plusieurs dirigeants de fédérations, qui furent vivement intéressés par la proposition qui leur fut présentée. Une première réunion officieuse fut convoquée à Zurich le 27 mai 1952 par M. Henri Delaunay, Secrétaire général de la Fédération Française de Football, qui prit avec M. Barassi l'initiative de cette assemblée. Ne furent invitées que les associations européennes qui avaient déjà donné leur accord de principe lors des conversations préliminaires que M. Barassi avait eues avec elles.»

Fondation à Bâle

Lors de cette réunion à Zurich, Henri Delaunay présenta une esquisse de statuts pour le futur groupement – le nom d'Union des associations européennes de football allait être officiellement adopté en octobre 1954, la version anglaise étant choisie pour le sigle UEFA – et un groupe de travail, composé des trois dirigeants susmentionnés, fut désigné pour travailler sur cette base et convoquer de nouvelles réunions, toujours officieuses. Il s'en tint une à Paris, en novembre 1953, à l'occasion du Congrès de la FIFA, et une autre le 12 avril 1954, également dans la capitale française. C'est à cette dernière séance qu'il fut décidé de convoquer une réunion officielle à Berne, où allait se tenir le Congrès de la FIFA, la Suisse accueillant cet été-là la Coupe du monde. L'Association suisse fit toutefois savoir que les hôtels de Berne affichaient complet et c'est donc à Bâle que se réunirent les délégués des associations nationales qui avaient reçu, peu avant, un questionnaire auquel elles furent vingt-deux à répondre. Il s'agissait d'indiquer au groupe de travail dans quelle direction il fallait s'engager dans la préparation d'un projet de statuts.

La réunion de Bâle prit place au Salon rouge de l'hôtel Euler, le 15 juin 1954 dès 10h30, en présence des délégués de vingt-cinq associations nationales européennes; à deux autres, qui n'avaient pu envoyer de délégué, la Roumanie et le Pays de Galles, l'assemblée accorda le droit d'être représentées respectivement par la Tchécoslovaquie et l'Angleterre – une permission contraire aux statuts de la FIFA. Le nombre de votants passa à vingt-huit pour la poursuite de la séance l'après-midi avec l'arrivée d'un délégué grec. Les associations nationales n'avaient pas eu le temps d'étudier le projet de statuts mais l'assemblée adopta tout de même une motion stipulant que: «Les associations Européennes de Football décident

définitivement de la constitution d'un Groupement des dites associations sous une forme à déterminer.» A la veille du coup d'envoi de la Coupe du monde, la constitution de ce groupement européen ne fit pas grand bruit. Même dans le Bulletin officiel de la FIFA de septembre, on ne trouve pas la moindre mention de la fondation de l'UEFA, ni de celle de la Confédération asiatique de football (AFC), instituée quelques jours plus tôt, le 8 mai à Manille. Pas plus dans le compte-rendu du Congrès de la FIFA ni dans le «Programme présidentiel» du nouveau président, le Belge Rodolphe William Seeldrayers. Si le *Rapport général sur le Ve Championnat du Monde de football* signale qu' «à l'occasion du Championnat du Monde, diverses manifestations se déroulèrent en Suisse», citant, entre autres, la célébration du cinquantième anniversaire de la FIFA ou même le congrès de l'Association internationale de la presse sportive, il reste muet sur la fondation de l'UEFA.

Premier comité

La séance fondatrice de l'UEFA décida également, sur proposition de l'Anglais Stanley Rous, de constituer un bureau exécutif de six personnes qui se réunirent le 22 juin 1954 à Berne pour se répartir les charges comme suit: président: Ebbe Schwartz (Danemark); vice-président: Josef Gerö (Autriche); secrétaire général: Henri Delaunay (France); membres: José Crahay (Belgique), George Graham (Ecosse), Gustav Sebes (Hongrie). Un projet de statuts, en trois versions française, allemande et anglaise, fut ensuite soumis aux trente et une associations nationales européennes membres de la FIFA et leurs réponses furent analysées par le comité les 29 et 30 octobre à Copenhague en vue de l'adoption des statuts par l'assemblée générale (appelée Congrès dès 1968). Celle-ci se réunit à Vienne le 2 mars 1955, au siège de la Fédération autrichienne de football, enregistrant la participation des délégués de vingt-neuf associations nationales européennes, la Pologne s'étant ajoutée aux vingt-huit fédérations représentées l'année précédente à Bâle. L'affiliation de la Turquie au début de la réunion porta à trente le nombre d'associations présentes. Les statuts proposés par le comité furent adoptés à l'unanimité avec une seule modification, l'élargissement de l'instance exécutive à huit membres.

L'éminence grise

Stanley Rous (1895-1986)

AFP

Stanley Rous

Il n'a certes jamais présidé l'UEFA mais a accédé à la fonction suprême de la FIFA et il fut présent sur le devant de la scène dès les premiers pas de l'UEFA, tandis qu'il était encore secrétaire général de l'Association anglaise de football (FA). C'est lui qui proposa les noms des membres du premier Comité exécutif de l'UEFA; on le trouve aussi mêlé aux tractations pour le déménagement du siège et il joua un rôle crucial dans la nomination de Hans Bangerter comme secrétaire général. Il fut également à l'origine du Tournoi international junior et de sa prise en charge par l'UEFA. Il appartint aussi au groupe des fondateurs de la Coupe des villes de foire, dont il présida la Commission d'organisation. Ancien arbitre international, il coordonna la refonte des Lois du jeu avant de se lancer dans une carrière de dirigeant en tant que secrétaire général de la FA, une charge qu'il exerça de 1934 à 1962.

A l'UEFA, «Sir Stanley» accéda au Comité exécutif en 1958; il devint vice-président en mars 1960 et, l'année suivante, quitta l'exécutif européen pour la présidence de la FIFA. Saluant son élection, le président de l'UEFA, Ebbe Schwartz, qualifia alors Stanley Rous de «la plus importante personnalité du football européen de ces quinze dernières années». «Sir Stanley» dirigea la Fédération mondiale jusqu'en 1974; candidat à un nouveau mandat, il dut s'incliner au Congrès de Francfort face au Brésilien João Havelange, qui devint ainsi le premier président non-européen de la FIFA (et jusqu'à présent, le seul).

«Si l'on fait aujourd'hui une rétrospective de sa fructueuse activité dans les commissions nationales et internationales, si l'on consulte les anciens documents liés aux phases décisives du football européen et mondial, partout on trouve l'empreinte de Sir Stanley», écrivit Hans Bangerter dans un hommage publié dans le *Bulletin officiel de l'UEFA* de juin 1985 à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire du dirigeant anglais.

A ce sujet, l'assemblée confirma dans leurs fonctions les membres du comité élus un an plus tôt. Il fallut toutefois remplacer Josef Gerö, décédé dans les derniers jours de l'année 1954. Le Comité exécutif avait déjà désigné Gustav Sebes comme nouveau vice-président et le siège laissé vacant fut attribué à l'unanimité de l'assemblée à l'Autrichien Alfred Frey. Une élection supplémentaire désigna Peco Bauwens (RFA) et Constantin Constantaras (Grèce) en tant que nouveaux membres.

Les bases légales des confédérations

La FIFA avait envisagé la constitution de nouvelles confédérations continentales à l'occasion de son Congrès de 1950 à Rio de Janeiro où, raconte Stanley Rous dans l'*Annuaire de l'UEFA 1963-64*, «l'idée de grouper les associations nationales selon les Continents dans lesquels elles se trouvent a été discutée pour la première fois, sur les propositions faites par deux pays – l'Angleterre et l'Argentine». Une commission d'étude fut nommée mais elle déboucha sur la conclusion que «la constitution ne devrait être modifiée qu'au strict minimum et qu'aucune allusion ne devrait être faite quant à la formation éventuelle de Confédérations.» Au Congrès extraordinaire de la FIFA de 1953 à Paris, convoqué pour une révision des statuts de la Fédération mondiale, une porte avait toutefois été ouverte par le biais des élections au Comité exécutif, qui pouvaient dorénavant se faire sur le plan continental. L'occasion d'organiser des réunions entre associations du même continent était donc offerte et celles d'Europe avaient simplement choisi de ne pas limiter ces séances à une fonction électorale mais de devenir un véritable groupement.

Lors de son Congrès du 21 juin 1954 à Berne, la FIFA se contenta de prendre acte de la fondation de l'UEFA. Jules Rimet, qui allait quitter à cette assemblée la présidence de la FIFA qu'il détenait depuis trente-trois ans, laissa toutefois percer ses craintes face aux changements adoptés l'année précédente à Paris: «Cette évolution n'est pas sans risque, je le crains, mais je vous fais confiance, je fais aussi appel à votre sens du devoir pour que vous soyez d'abord des membres de la fédération internationale avant d'être des représentants d'intérêts particuliers […] Il vous faudra […] juger en fonction des intérêts supérieurs du football mondial et non pas des intérêts de votre groupe, je vous le répète.»

A la demande de son secrétaire général, Kurt Gassmann, la FIFA reçut les statuts adoptés par la nouvelle confédération en février 1956 seulement; il est vrai qu'elle avait déjà eu connaissance auparavant du projet de statuts qui allait être soumis au Congrès de Vienne.

La création de confédérations, en fait, ne modifiait pas fondamentalement les rapports de la FIFA avec les associations nationales, qui lui restaient directement affiliées, comme elles l'étaient à leurs confédérations. Ce double lien direct est toujours d'actualité. Quant aux membres européens du Comité exécutif de la FIFA, ils furent élus dès 1954 par l'assemblée générale de l'UEFA, les dispositions statutaires de la FIFA spécifiant toutefois des exceptions pour les associations britanniques et l'URSS, qui pouvaient désigner elles-mêmes leur représentant, pourvu du titre de vice-président. L'UEFA décréta en outre, et le confirma formellement lors de son Congrès de 1956 à Lisbonne, que les membres de comité exécutif ne pouvaient cumuler les mandats et siéger à la fois au Comité exécutif de la FIFA et à celui de l'UEFA, afin de préserver l'indépendance de ce dernier. En fait d'indépendance, on se rendit bientôt compte que les membres européens du Comité exécutif de la FIFA en avaient peut-être un peu trop et qu'ils ne défendaient pas forcément les positions adoptées par l'UEFA. Pour améliorer l'entente entre les deux organisations, une commission consultative FIFA-UEFA fut instaurée en juillet 1960. Par la suite, le Comité exécutif de l'UEFA accueillit les membres européens du Comité exécutif de la FIFA lors de réunions spéciales, toujours dans l'intention d'obtenir une unité de point de vue. Depuis le milieu des années 1990 et sur l'initiative du président Lennart Johansson, les membres de l'exécutif mondial qui ne siègent pas au Comité exécutif de l'UEFA sont toujours invités à en suivre les réunions, par souci de cohérence. Au Congrès extraordinaire de Genève en juin 1993, un amendement aux statuts fut même adopté, confiant au Comité exécutif, et non plus au Congrès, le soin de désigner les membres européens du Comité exécutif de la FIFA. Cette dernière jugea toutefois l'article non conforme à ses statuts et l'on en resta au statu quo. On abandonna cependant la règle tacite du non-cumul des fonctions et des membres de l'exécutif de l'UEFA purent se faire élire simultanément à celui de la Fédération mondiale.

Formellement, les confédérations ne furent reconnues qu'en 1961, lors de la révision des statuts opérée au Congrès extraordinaire de la FIFA des 28-29 septembre à Londres – où Stanley Rous, alors vice-président de l'UEFA, fut élu président de la FIFA après le décès en cours de mandat de son compatriote Arthur Drewry.

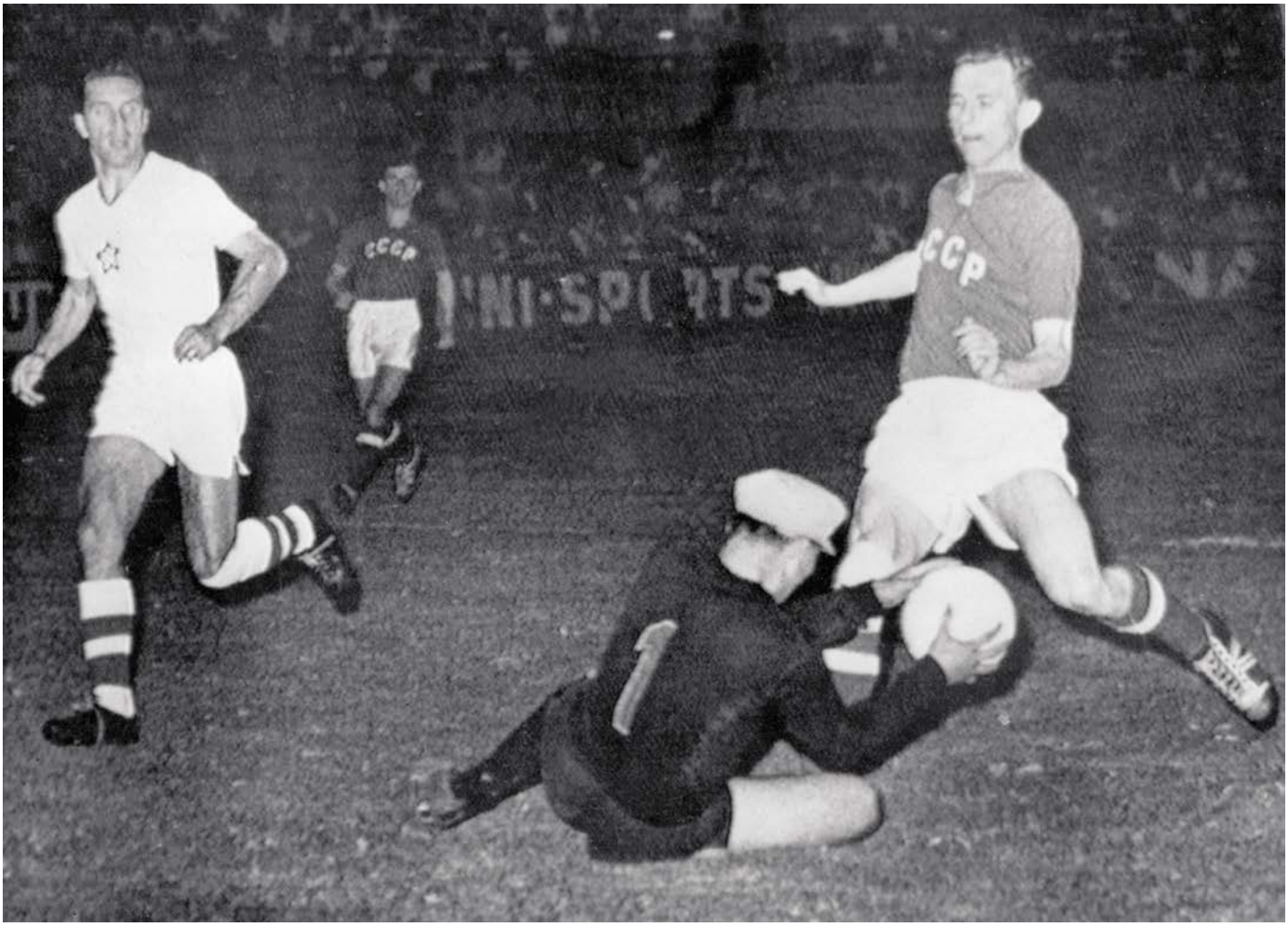

© PHOTO KEYSTONE

L'idée d'une compétition des nations

L'UEFA a donc été fondée avant tout pour une meilleure défense des intérêts du football européen mais l'idée d'une compétition européenne entre équipes nationales avait fait son chemin comme l'atteste l'article 4 e) de ses premiers statuts, stipulant, au nombre des buts de l'UEFA: «organiser à sa convenance et au moins tous les quatre ans un Championnat d'Europe dont elle sera seule compétente pour fixer les règlements et les conditions;». La FIFA fera ensuite ajouter: «sous réserve de l'autorisation de la FIFA».

Certes, cet article statutaire ne faisait qu'imiter ce qu'avait fait la FIFA lors de sa fondation, comme le note le Suisse Hans Bangerter, secrétaire général de l'UEFA de 1960 à 1988, dans le chapitre «L'UEFA hier et aujourd'hui» du livre *Les 25 ans de l'UEFA*: «L'un des rares articles des statuts rédigés en 1904 à l'occasion de la création de la «Fédération Internationale de Football Association» avait réservé à la FIFA le droit exclusif d'organiser un «Championnat de Football International». Le *Bulletin officiel de la FIFA* de mai 1954 précise même que « […] les fondateurs de la FIFA, dans la même séance où ils votaient les statuts de la Fédération, décidèrent la création d'un Championnat du Monde, en élaborèrent le règlement et chargèrent l'Association Suisse d'en organiser les demi-finales et la finale.» «Mais, conclut Hans Bangerter, il devait s'avérer très vite que la réalisation d'une idée aussi téméraire à l'époque n'était pas encore possible.»

Une intervention du gardien tchécoslovaque Viliam Schroiff lors de la demi-finale de la première Coupe des Nations, jouée le 6 juillet 1960 à Marseille. L'URSS finira par s'imposer 3-0 et gagnera ensuite la finale contre la Yougoslavie.

Les temps ayant changé et le contexte aussi, certains n'avaient pas l'intention, du côté européen, d'attendre aussi longtemps, comme l'atteste la création par le Comité exécutif, en octobre 1954, avant même l'adoption des statuts par l'assemblée générale, d'une sous-commission chargée d'étudier un projet de règlement pour une compétition européenne des nations. C'est que, à l'instar d'Henri Delaunay, ils estimaient qu'une confédération sans compétition n'aurait pas toute sa plénitude. «Nous avons donc une Union des Associations Européennes de Football, et c'est fort bien, mais, à mon avis, elle n'a pas encore entièrement satisfait à sa tâche», écrivait-il dans le *France Football Officiel* du 20 septembre 1955. «Elle est devenue un groupe au sens juridique, mais non encore sur le plan sportif, or cette expression sportive me semble lui être indispensable au même titre qu'une épreuve nationale l'est à une Association, le Championnat sud-américain à la Confédération sud-américaine ou la Coupe du Monde à la FIFA.»

Crainte de la concurrence

Lors de sa séance du 3 février 1955 à Bruxelles, le Comité exécutif élabora, sur la base du travail de la sous-commission, une proposition que José Crahay et Henri Delaunay furent chargés de présenter au Congrès de Vienne. Le second, atteint dans sa santé – il décéda en novembre 1955 – ne put venir défendre le projet qui lui était cher. Celui-ci prévoyait une compétition en deux phases, un tour éliminatoire joué la saison précédant la Coupe du monde et une phase finale, jouée la même année que cette dernière, dans un seul pays. Cette nouvelle compétition devait également servir d'épreuve de qualification européenne à la Coupe du monde, cela afin d'éviter d'occuper des dates supplémentaires dans le calendrier international.

Assistant à la réunion de Bruxelles, le secrétaire général de la FIFA, Kurt Gassmann, avait sans délai fait savoir par lettre à Pierre Delaunay – qui avait repris de son père, à titre intérimaire, la fonction de secrétaire général de l'UEFA – «qu'il ne partage pas à tous les points de vue les idées qui ont été exposées par rapport à une Compétition de l'UEFA et de la Compétition préliminaire pour le Championnat du Monde – Coupe Jules Rimet 1958.»

Deux jours avant la réunion de Bruxelles, le secrétaire général de la FIFA avait déjà rédigé des observations relatives au projet, dans lesquelles il estimait notamment que: «Ce projet va à l'encontre des intérêts vitaux de la FIFA. Par principe, la FIFA ne doit pas admettre que pendant l'année durant laquelle la Compétition Finale du Championnat du Monde – Coupe Jules Rimet se déroule, la Phase Finale d'une Compétition Continentale puisse avoir lieu. L'année de la Compétition Finale du Championnat du Monde – Coupe Jules Rimet doit rester exempte de toute compétition engageant les associations nationales.»

Kurt Gassmann soulignait de plus que l'idée de jouer le tour final dans un seul pays la même année que la Coupe du monde représentait une concurrence dangereuse pour cette dernière et mettait en péril des recettes «absolument» indispensables pour la FIFA. Sur le plan financier, il soulignait encore: « […] la FIFA devra insister à ce que sa situation financière ne soit ni modifiée ni ébranlée et que ses ressources antérieures lui restent assurées.» Il suggérait donc de jouer la compétition européenne deux ans (pour la phase éliminatoire) et une année (pour la phase finale) avant le tour final de la Coupe du monde et ajoutait même: «Selon la situation il sera peut-être indiqué de renoncer à identifier la Phase Eliminatoire de la Compétition Européenne avec la Compétition préliminaire de la FIFA.»

Un projet jugé prématuré

Des observations qui trouvèrent suffisamment d'écho au Congrès de Vienne en mars 1955 pour que le projet d'une Coupe d'Europe fût jugé prématuré et renvoyé aux bons soins d'une commission d'étude. Dans *L'Équipe*, Jacques Ferran résuma crûment le cours de la réunion: «La Commission des trois membres (le Belge José Crahay, le Français Henri Delaunay et l'Ecossais Sir George Graham), chargée de l'élaboration de ce projet, avait passé près de six mois à en fixer le règlement. En dix minutes, à Vienne […], ce projet fut balayé.»

On imagine la déception d'Henri Delaunay qui, dans le *France Football Officiel* du 20 septembre 1955, écrivit dans un article intitulé «La Coupe de l'Europe»: «Notre mosaïque des pays européens a besoin de cette expression sportive. Nous ne pouvons vivre encore dans une atmosphère de routine et de vétusté. Tous les autres sports […] organisent un Championnat d'Europe, le football, qui fut toujours à l'avant-garde du progrès sportif, restera-t-il enfermé dans des formules surannées? Nous souhaitons vivement que les Associations Nationales trouvent une solution équitable au problème qu'elles doivent résoudre.»

La Commission se remit donc à l'œuvre et on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas bien fait son travail: des modifications furent apportées pour rassurer la FIFA, notamment en évitant toute collision de date avec le tour final de la Coupe du monde, et l'idée de matches de groupes fut abandonnée au profit de l'élimination directe, afin de ne pas surcharger le calendrier. Mais les opposants étaient tenaces et comptaient dans leurs rangs des dirigeants de grande influence comme Ottorino Barassi – qui s'était pourtant montré favorable au projet auparavant – et Stanley Rous. Il ne faut pas négliger, non plus, le rôle des clubs qui, déjà, n'étaient pas très désireux de mettre plus largement leurs joueurs à la disposition des équipes nationales. Le projet fut donc reporté une nouvelle fois lors du Congrès de Lisbonne en 1956 et de celui de Copenhague en 1957. A ce dernier, un pas fut toutefois accompli lors d'un vote qui donna la majorité (quinze voix contre sept, quatre abstentions et une voix non exprimée) aux partisans de la compétition. Cela ne suffit pourtant pas à désarmer ses adversaires. Ottorino Barassi fut le premier à donner l'assaut au Congrès de 1958 à Stockholm, estimant, au nom de la Fédération italienne, que la création de cette épreuve n'était pas souhaitable car elle réduirait les calendriers internationaux et risquerait «d'exciter les passions nationales».

Un mouvement irrésistible

Appuyée par les délégués de Suisse et de RFA, cette tentative de revenir en arrière fit toutefois long feu. Un vote recueillit de nouveau quinze voix en faveur de la création de la compétition et, après la pause du déjeuner, le président Ebbe Schwartz, appuyé par Pierre Delaunay, porte-parole de la Commission d'étude, sortit l'artillerie lourde pour défendre le projet et finit par conclure les débats en annonçant que le tirage au sort aurait lieu le 6 juin, soit deux jours seulement après le Congrès. Pierre Delaunay avait bel et bien vu juste lui qui, un peu plus tôt, avait écrit dans *France Football Officiel*: «Mais qu'on le veuille ou non, le mouvement est irrésistible…la compétition internationale d'Europe prendra finalement son élan, dans le sillage duquel, tôt ou tard, viendra se placer la quasi-unanimité de ses Associations.»

En reconnaissance du rôle joué par Henri Delaunay dans la création de la compétition, Ebbe Schwartz proposa de donner à cette compétition le nom de Coupe Henri-Delaunay. Et le président de la Fédération française de football, Pierre Pochonet, annonça que son association allait offrir le trophée. Il chargea Pierre Delaunay de la réalisation de la coupe.

«Europe étant un mot d'origine grecque, rappelait Pierre Delaunay dans l'*UEFA·direct* de septembre 2005, l'Europe, qu'on le veuille ou non, étant née dans le bassin méditerranéen et la Grèce se trouvant à l'origine des Jeux olympiques, j'ai pensé qu'il serait bien de trouver un objet d'art de la Grèce ancienne, si possible avec un ballon, ce qui n'était pas si courant, pour le reproduire sur le trophée. Un journaliste grec ami de Constantin Constantaras, membre du Comité exécutif, a trouvé au Musée national archéologique d'Athènes une sculpture d'un athlète maniant un ballon. Chargé de la création du trophée, l'orfèvre parisien Chobillon l'a reproduite sur le trophée, à l'opposé du titre.» (La sculpture en question n'a pas survécu à la refonte du trophée en 2006 par l'orfèvre londonien Asprey.)

Plus de 100 000 spectateurs

Le tirage au sort eut effectivement lieu le 6 juin, à l'hôtel Foresta de Stockholm, sous la direction de Gustav Sebes. Dix-sept associations s'étaient inscrites et il fallut donc prévoir un tour préliminaire. Il opposa la République d'Irlande et la Tchécoslovaquie (2-0, 0-4) et, pour des questions de calendrier, se joua après le début des huitièmes de finale.

La première rencontre de la compétition fut donc le match entre l'URSS et la Hongrie qui se disputa le 28 septembre 1958 à Moscou. L'URSS, future gagnante de la compétition, battit la Hongrie 3-1 devant plus de 100 000 spectateurs. Les vingt-neuf matches de cette première Coupe d'Europe attirèrent plus d'un million de spectateurs pour une moyenne de 37 101 par match. De quoi établir que, si la nouvelle compétition ne plaisait pas à tous les dirigeants, elle avait tout pour séduire les passionnés de football et convaincre de nouvelles associations nationales d'y participer. Elles furent vingt-neuf (sur trente-trois) à s'inscrire à la deuxième édition.

Sur le plan financier, le tour final de la nouvelle compétition avait rapporté à l'UEFA 24 112 nouveaux francs français. Une somme modique mais un revenu appréciable pour une institution encore dépourvue d'assise financière.

© PHOTO KEYSTONE

La Coupe des clubs champions prend les devants

Il est logique que des dirigeants d'associations nationales se soient souciés d'une compétition pour les équipes nationales plutôt que pour des clubs sur lesquels ils n'avaient pas forcément une influence déterminante dans leurs pays respectifs. Paradoxalement, c'est pourtant une épreuve interclubs qui fut la première à se placer sous l'égide de l'UEFA. Cette inversion des priorités fut, à l'origine, totalement involontaire et due à la détermination de journalistes du quotidien sportif français *L'Équipe*.

Avec des journalistes pour créateurs, la genèse de la compétition a été racontée maintes fois et dans tous ses détails. On se contentera de rappeler ici les grandes lignes de la mise en œuvre de l'idée exprimée dans *L'Équipe* du 15 décembre 1954, sous la plume de Gabriel Hanot: «L'idée d'un Championnat du monde, ou tout au moins d'Europe, des clubs, […] plus original qu'un Championnat d'Europe des équipes nationales, mériterait d'être lancée. Nous nous y hasardons.» Il s'agissait là de la conclusion d'un article relatif au match entre Wolverhampton Wanderers et Honved Budapest, la victoire 3-2 des Anglais faisant suite à leur succès 4-0 contre Spartak Moscou. Le journal *Daily Mail* en avait présomptueusement fait de Wolverhampton le champion du monde des clubs. D'où la réaction d'humeur de Gabriel Hanot, qui aurait pu rester un vœu pieux journalistique si l'auteur n'avait été une référence dans le monde de la presse sportive et si sa proposition n'avait pas été mise en évidence dans le titre de l'article «Non, Wolverhampton n'est pas encore le «champion du monde des clubs»! Mais *L'Équipe* lance l'idée d'un Championnat d'Europe». Mais, surtout, l'idée de Gabriel Hanot obtint le soutien absolu et déterminé de Jacques Goddet, directeur-propriétaire de la publication, qui donna pour mission à Jacques de Ryswick, responsable de la rubrique football, de transformer le projet en réalité dans les plus brefs délais. Dès le lendemain, Jacques de Ryswick présenta dans *L'Équipe* un «projet de championnat d'Europe des clubs». Une phase de consultation dans toute l'Europe, en janvier 1955, conforta les initiateurs dans leur projet et *L'Équipe* chargea l'un de ses journalistes, Jacques Ferran, d'élaborer un règlement.

Alfredo Di Stéfano laisse parler son émotion après la victoire 4-3 de Real Madrid sur le Stade de Reims en finale de la première Coupe des clubs champions européens, jouée le 13 juin 1956 à Paris.

La compétition n'était plus un championnat mais une coupe et elle devait engager seize clubs (un par pays), choisis par les organisateurs, pour cette première édition, en fonction de leur prestige (donc pas forcément les champions nationaux), et se jouer par élimination directe en matches aller et retour, à des périodes déterminées.

Accueil favorable des clubs

Dans l'ensemble, les clubs concernés accueillirent très favorablement l'idée de participer à cette compétition mais la plupart ne voulaient pas s'engager sans l'accord de leurs associations nationales respectives. *L'Équipe*, bien consciente de la complexité de la tâche, n'avait d'ailleurs pas l'intention de prendre elle-même en charge l'organisation d'une telle épreuve. Malgré l'accueil peu encourageant de la Fédération française de football – elle soutenait le projet d'une Coupe d'Europe des Nations et ne voulait pas le compromettre en adhérant à un autre projet –, le journal se tourna vers l'autorité suprême, la FIFA, qui lui répondit, par la plume de son président, Rodolphe William Seeldrayers, qu'une compétition interclubs n'était pas du ressort de la FIFA, tout en estimant que cette compétition, si le calendrier le permettait, pourrait être «extrêmement intéressante» et avoir un grand succès.

L'Équipe se tourna alors vers la toute jeune UEFA, en pleine préparation de sa première assemblée générale à Vienne. Il était un peu tard pour faire figurer le point à l'ordre du jour mais Gabriel Hanot et Jacques Ferran furent invités à venir présenter leur dossier à Vienne, où on les écouta poliment avant de leur faire savoir qu'il appartenait aux «fédérations d'autoriser leurs clubs à participer à une telle épreuve.»

Il en fallait plus pour doucher l'enthousiasme des initiateurs, forts du soutien des clubs. Ils décidèrent alors de réunir à Paris les représentants des clubs pressentis et leur réunion des 2 et 3 avril au salon des Gobelins de l'hôtel Ambassador fut très constructive puisqu'elle aboutit à l'adoption du règlement proposé par *L'Équipe*, à la constitution d'une Commission exécutive d'organisation présidée par le Français Ernest Bédrignans, vice-président du Groupement des clubs autorisés (le groupement des clubs professionnels français), et même à l'agencement des huitièmes de finale – la seule fois dans l'histoire de la compétition où l'ordre des matches ne fut pas déterminé par un tirage au sort.

Devant une telle détermination, l'UEFA fut bien obligée de réagir, d'autant que l'un de ses vice-présidents, Gustav Sebes, faisait partie de la Commission d'organisation. Elle le fit lors d'un Comité d'urgence (un Comité exécutif réduit à ses plus hauts représentants pour traiter les questions d'urgence entre les séances du Comité exécutif) tenu à Londres les 6 et 7 mai 1955, où le projet d'une coupe interclubs européenne fut le premier point traité. Un message fut rédigé à l'intention du Comité exécutif de la FIFA, qui devait se réunir le 8 mai dans la capitale anglaise, le priant «d'examiner les conditions d'organisation d'une telle épreuve, afin qu'elle se déroule conformément aux règles internationales fixant les responsabilités des Associations Nationales.» Le Comité d'urgence demandait aussi que le titre «Europe» fût réservé à l'UEFA.

Feu vert de la FIFA

La demande fut bien reçue par la FIFA qui, pour réponse, chargea l'UEFA de l'organisation de la compétition sous réserve que les associations nationales concernées donnent leur accord et que la nouvelle compétition ne comportât pas le mot «Europe» dans son intitulé. Du côté des initiateurs, réunis le 17 mai à Madrid sur invitation du président de Real Madrid, Santiago Bernabeu, la joie de voir leur projet se transformer en réalité l'emporta sur la déception de certains membres de la Commission d'organisation, dépouillés de leur mandat. Lors de cette réunion à Madrid, la commission suggéra de donner à la nouvelle épreuve le nom de Coupe du Président Seeldrayers, en reconnaissance des efforts accomplis par le président de la FIFA pour la grandeur du football européen, mais la proposition resta sans suite, tout comme la demande de pouvoir collaborer à l'organisation aux côtés de l'UEFA. Celle-ci, souhaitant la participation des champions nationaux à la compétition, lui donna pour nom Coupe des clubs champions européens. Après la mort de Gabriel Hanot en 1968, le RSC Anderlecht proposa de rebaptiser la compétition du nom du journaliste français mais sa démarche ne fut pas agréée.

A quelques ajustements près, le règlement rédigé par Jacques Ferran fut, en revanche, confirmé et l'agencement des matches ne fut modifié qu'en raison du forfait tardif du représentant anglais, le FC Chelsea, et de l'un ou l'autre changement au plan national. L'UEFA avait certes envoyé une lettre à toutes ses associations membres, les invitant à engager leur champion dans la future compétition, mais elle donna la priorité aux clubs déjà sélectionnés par *L'Équipe*, remerciant les associations surnuméraires «de l'empressement qu'elles ont bien voulu mettre à s'intéresser à cette

compétition» et s'engageant «à prendre en considération leur candidature pour la saison prochaine», ce qui signifiait que, sans pouvoir imaginer le succès prodigieux que connaîtrait la compétition, les dirigeants de l'UEFA avaient bien conscience qu'il ne s'agirait pas de quelque chose d'éphémère.

Dissolution de la Commission d'organisation

Quant à la Commission d'organisation initiale, elle tint une ultime réunion, après le début des rencontres. Elle s'y «saborda», selon le terme utilisé par son secrétaire, le Français Pierre Junqua, dans un mémoire composé pour le livre des 25 ans de l'UEFA, et publia le communiqué suivant: «Le Comité Exécutif de la Coupe d'Europe de football représentant les 16 clubs participant à cette épreuve s'est réuni le 3 novembre 1955 à Paris, sous la présidence de M. Bédrignans, afin que ses membres puissent échanger leurs points de vue, en raison de la situation créée par l'Union Européenne des Associations de Football qui a décidé d'assurer toutes les fonctions pour lesquelles le Comité avait été élu.

»Le Comité décide donc de suspendre momentanément toutes ses activités, déclinant toutes les responsabilités qui lui avaient été confiées par ses mandataires, mais n'en exprime pas moins ses vœux les plus sincères pour la complète réussite de cette compétition.»

L'Équipe offrit le trophée, façonné par l'orfèvre parisien Maeghe; douze ans plus tard, le 21 octobre 1967, le président de l'UEFA, Gustav Wiederkehr, allait se rendre dans la capitale espagnole pour l'offrir à Real Madrid, à titre de propriété permanente, après le sixième succès du club dans cette compétition. En même temps, le cordon ombilical avec *L'Équipe* allait être coupé puisque le trophée original fut remplacé dès la saison 1966-67 par la célèbre «coupe aux grandes oreilles», œuvre du joaillier bernois Jürg Stadelmann, et que disparut du même coup toute référence au quotidien sportif français dont le nom figurait sur le socle de l'ancien trophée.

Le capitaine de Celtic, Billy McNeill, fut le premier à brandir la nouvelle coupe après la victoire 2-1 de son équipe sur l'Internazionale de Milan, le 25 mai 1967 au Stade national de Lisbonne.

Le premier match de la Coupe des clubs champions européens fut joué le 4 septembre 1955 à Lisbonne entre le SC Portugal et Partizan Belgrade. Six buts, équitablement répartis, y furent marqués. La première édition de la compétition, conclue par le premier des cinq succès d'affilée de Real Madrid, était déjà un condensé de ce qui allait suivre, comme le relevait Jacques Ferran cinquante ans plus tard, dans une interview accordée à *L'Équipe*: «Tout, je dis bien tout, ce qui a caractérisé la Coupe d'Europe, en bien comme en mal, apparaît dès la première édition.» Et de citer particulièrement le double duel des quarts de finale entre Real Madrid et Partizan Belgrade (4-0 et 0-3): «Tout se trouve réuni dans cette confrontation: pression, passions, violence, politique, arbitrage, qualité technique. Tout! »

Concurrence

Les compétitions interclubs, étaient en fait, loin d'être une nouveauté dans une Europe qui avait déjà connu, notamment, la Coupe Mitropa (coupe de l'Europe centrale, jouée entre 1927 et 1939 et relancée au milieu des années 1950) ou la Coupe Latine (compétition entre les champions d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal, qui allait disparaître en 1957, après neuf éditions, victime de la création et du succès de la Coupe des clubs champions). Il y avait même eu, en 1930 à Genève, une «Coupe des Nations», tournoi interclubs européen sans lendemain. Mais toutes ces épreuves n'avaient qu'un rayonnement limité aussi bien sur le plan de l'extension territoriale que de la notoriété. En revanche, avec le désir d'intensifier les échanges internationaux attisé par la frustration des années de guerre et facilité par le développement du transport aérien, d'autres projets que celui de *L'Équipe* étaient en cours et c'est aussi par souci de ne pas se faire distancer que le quotidien français avait mis les bouchées doubles.

Le plus affûté de ces projets, celui qui avait le plus de chances de voir le jour, était la Coupe des villes de foire, qui bénéficiait du soutien de quelques influents dirigeants du football comme les membres du Comité exécutif de la FIFA Ernst Thommen, président de l'Association suisse de football, Stanley Rous et Ottorino Barassi. Avec l'appui de telles personnalités, la Coupe des villes de foire n'eut pas à s'embarrasser d'accord des instances supranationales. Dans ce contexte favorable, elle put débuter avant la Coupe des clubs champions, le 4 juin 1955, et se distinguait de celle-ci par son rythme (sur près de trois ans pour la première édition), sa structure (elle comportait des matches de groupes) et la nature de ses participants (des sélections de villes et non des équipes de club).

Comme son nom l'indique, le concept était d'associer foires commerciales et football, avec l'idée que les foires pourraient promouvoir la compétition.

Douze équipes étaient inscrites mais elles ne furent finalement que dix à participer à la première édition, de 1955 à 1958. Le règlement fut ensuite modifié pour permettre également la participation de clubs, plus forts et plus populaires que les sélections de villes. Dès la troisième édition (1960-61), la compétition se joua sur une seule saison.

Hans Bangerter expliquait, dans le magazine *UEFA·direct* de mai 2009: «La compétition était […] bien organisée, avec un secrétariat permanent installé dans les locaux d'Ernst Thommen qui, à ce moment, était aussi directeur de la société suisse de pronostics sportifs, le Sport Toto suisse à Bâle.» La Coupe des villes de foire était, en effet, totalement séparée des compétitions de l'UEFA: «Ils nommaient les arbitres, prenaient des sanctions disciplinaires, ils géraient tout eux-mêmes….», précisait encore Hans Bangerter. La compétition ne porta pourtant pas ombrage à la Coupe des champions européens et, dans ces années-là, l'UEFA était déjà trop occupée par ses propres travaux pour s'en soucier, d'autant que la FIFA lui avait confié en 1957 l'organisation d'une compétition d'un autre genre, le Tournoi international juniors.

Un tournoi pour les juniors

L'épreuve avait été instaurée dans le climat d'après-guerre, en 1948, et visait bien plus à rassembler les jeunes footballeurs de toute l'Europe qu'à établir une hiérarchie du football junior européen. L'aspect compétitif n'était donc pas au premier plan, comme l'attestent les propos de Gustav Wiederkehr, président de l'UEFA de 1962 à 1972, dans le livre *Les 25 ans du Tournoi International des Juniors de l'UEFA*. Il y écrit: «C'est de propos délibéré que l'accent a été mis sur le caractère amical des rencontres de cette compétition. […] «Pendant la période d' «apprentissage», il y a une chose surtout qu'il ne faut pas oublier: c'est que le football est un jeu. Les jeunes joueurs doivent avoir la possibilité de donner libre cours à l'imagination, à la fantaisie et au sens de l'improvisation.»

Lors des éditions de 1955 et 1956, on choisit même de ne pas organiser de demi-finales et de finale, laissant le tournoi se terminer à la fin des matches de groupes pour qu'il y eût plusieurs vainqueurs. Sous la pression des associations nationales, la Commission d'organisation formée par l'UEFA et présidée par Stanley Rous renonça toutefois à cette pratique pour l'édition 1957 qui réunit quinze équipes au mois d'avril en Espagne et fut remportée par l'Autriche, qui, en finale, battit l'Espagne 3-2 dans un stade Santiago Bernabeu comble. Le trophée ne fut toutefois remis aux vainqueurs qu'en juin, lors du Congrès de l'UEFA à Copenhague, comme l'expliqua le président Ebbe Schwartz dans son allocution aux délégués des associations membres: «Nous avons été déçus lorsque notre Secrétaire a reçu, à la fin du mois de mars, une lettre du Secrétaire de la FIFA, disant que son Comité d'urgence avait décidé de ne pas remettre l'ancienne coupe à l'UEFA. Il était impossible, en si peu de temps de se procurer une autre coupe, mais ici, à Copenhague, j'ai le grand plaisir de prier le président de l'Association autrichienne de football de se présenter pour recevoir la nouvelle coupe.»

© PHOTO GETTY IMAGES

De Paris à Berne

Face à la multiplication des tâches assumées par l'UEFA, la question de l'administration n'avait pas tardé à se poser. Le premier secrétaire général, Henri Delaunay, exerçait sa mission à titre bénévole parallèlement à sa fonction de secrétaire général de la Fédération française de football (FFF) et il disposait pour cela d'un bureau au siège de la FFF, 22 rue de Londres à Paris, la ville dans laquelle les statuts de l'UEFA avaient été déposés à la préfecture pour que fût officiellement reconnu son titre d'association. A ce moment-là, désargentée, l'UEFA n'aurait pu se passer de l'aide d'une grande association nationale.

Durant la maladie d'Henri Delaunay, son fils Pierre prit le relais dès mars 1955, à titre intérimaire avec l'accord du Comité exécutif. Après la mort de son père en novembre 1955, la question du secrétaire général fut traitée au Congrès de Lisbonne en juin 1956 sous le point «Statuts de l'UEFA – Modifications». Après une discussion soutenue, l'assemblée accepta la proposition de la Fédération espagnole de créer un poste de secrétaire général rétribué. Dans la deuxième partie de la séance, Pierre Delaunay fut élu par acclamation à ce nouveau poste.

Cela aurait pu être le début d'une longue carrière, car Pierre Delaunay n'avait que 36 ans à ce moment-là. L'essor continu de l'UEFA allait en décider autrement. Moins de trois ans plus tard, l'assemblée générale de l'UEFA décida, en effet, de transférer le siège en Suisse, à Berne, mettant fin à de longues discussions qui avaient nécessité l'institution d'une Commission du siège et du secrétariat, dirigée par le président Ebbe Schwartz. Il y avait eu, d'abord, des remarques de la Commission des finances, présidée par l'influent Peco Bauwens, et la promesse de fournir à Pierre Delaunay une assistance administrative, puis des projets de contrat entre la FFF et l'UEFA, pour dix ans puis pour trois ans. Il fut aussi question d'installer le siège à Zurich et la candidature de Strasbourg fut même transmise par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe. Finalement, même si le *Bulletin officiel de l'UEFA* – rédigé par Pierre Delaunay – avait cru pouvoir affirmer, dans la rubrique «Petites nouvelles» de son édition de janvier 1959: «Le principe de l'installation définitive du siège de l'UEFA à Paris, rue de Londres, a été admis par les membres du Comité exécutif», il n'en fut rien et, au Congrès extraordinaire de Paris, le 11 décembre de la même année, les délégués des associations nationales approuvèrent l'initiative du Comité exécutif de déplacer le siège de Paris à Berne par seize voix contre neuf oppositions et trois abstentions.

Installé d'abord à Paris, le quartier général de l'UEFA s'est établi à Nyon après avoir transité par Berne.

Le siège suisse de l'UEFA

Inauguré le 4 janvier 1960 en présence du président Ebbe Schwartz, le premier siège indépendant de l'UEFA se trouvait dans le quartier des ambassades de la capitale helvétique, au 24 de la Kirchenfeldstrasse, où il occupait trois pièces du sous-sol. Entouré d'abord de deux secrétaires, Hans Bangerter, entré en fonction le 1er janvier de cette même année, reçut bientôt l'aide de Suzanne Otth, qui allait diriger le bureau jusqu'à sa retraite en 1990, puis, en 1961, d'un juriste bulgare venu de la Fédération de football et du Comité olympique de son pays, Michel Daphinoff, nommé secrétaire adjoint et en charge des questions financières jusqu'à sa retraite en 1990.

A l'étroit, le secrétariat déménagea le 1er août 1962 à la Maison des Sports, à la Laubeggstrasse, où il disposait de sept bureaux et avait accès à des salles de conférence. Le nombre de collaborateurs continua de croître proportionnellement aux nouvelles tâches si bien que le périodique *UEFA Information* put annoncer, dans son édition de janvier 1972, qu' «au cours de l'année écoulée, le Secrétariat de l'UEFA à Berne a accusé un développement que l'on peut qualifier d'explosif». Il avait conduit à l'engagement de…quatre nouveaux collaborateurs pour un total de onze, secrétaire général inclus.

Entre-temps, en 1968, pour préserver les finances de l'UEFA de l'inflation, le Comité exécutif avait décidé de construire un immeuble à la périphérie de Berne, au 33 de la Jupiterstrasse. Le siège y emménagea le 11 février 1974, occupant d'abord un étage et demi de cet immeuble locatif. En raison d'un calendrier très chargé, Il fallut attendre le 17 septembre 1976 pour qu'il fût officiellement inauguré! Le secrétariat général comptait alors seize employés à plein temps. Son développement l'amena à reprendre en 1987 la totalité de l'étage partiellement occupé jusque-là ainsi que le plus haut niveau, aménagé en salle de réunion; plus tard, il s'installa également au rez-de chaussée. Comme les règlements communaux ne permettaient plus d'autre extension, l'UEFA chercha un nouvel emplacement pour son siège et le trouva dans la partie francophone de la Suisse, à Nyon, sur les rives du lac Léman, à une petite trentaine de kilomètres de l'aéroport international de Genève-Cointrin.

Elle y installa son siège en février 1995, d'abord dans des locaux loués à une compagnie d'assurance, puis, après l'inauguration officielle du 22 septembre 1999, dans la Maison du football européen, élégante construction bien intégrée dans le paysage, conçue par l'architecte français Patrick Berger. Pour la première fois, l'administration de l'UEFA se trouvait dans sa propre maison, exclusivement consacrée à ses activités.

En 2010, comme l'a écrit le secrétaire général Gianni Infantino dans l'éditorial de l'*UEFA·direct* d'avril, «l'idée a […] jailli d'unir bureaux administratifs et terrains de sport en proposant aux autorités communales de Nyon de nous confier pour une longue durée la gestion et la maintenance du centre de Colovray, afin que nous puissions y organiser nos propres manifestations tout en préservant les intérêts des clubs sportifs […] ». De nombreux cours pour arbitres et techniciens ont été organisés à Colovray, ainsi que la phase finale du Championnat d'Europe féminin des moins de 17 ans, de 2008 à 2013, et, en 2014, la phase finale de la première Youth League de l'UEFA, compétition interclubs expérimentale pour les juniors de moins de 19 ans.

Auparavant, l'administration étant à l'étroit dans des bureaux conçus pour 110 personnes, l'UEFA avait décidé de construire un nouveau bâtiment, en face du siège. La Clairière, un ouvrage circulaire de cinq niveaux, offre quelque 230 places de travail. Il a été conçu par le bureau d'architectes genevois Bassi et Carella et a été inauguré le 18 octobre 2010. Un troisième bâtiment, dessiné par le même bureau, a suivi en mars 2012, offrant quelque 190 places de travail: celui de Bois-Bougy, qui abrite notamment un centre opérationnel permettant de suivre toutes les opérations liées aux rencontres de l'UEFA. Son importance est d'autant plus grande que, conformément à la décision prise par le Comité exécutif en octobre 2010 à Minsk, l'UEFA assume dorénavant elle-même les aspects organisationnels de ses compétitions.

Outre Suzanne Otth et Michel Daphinoff cités plus haut ainsi que les secrétaires généraux Hans Bangerter et Gerhard Aigner, plusieurs collaborateurs de l'administration de l'UEFA ont œuvré plus d'un quart de siècle au service du football européen: René Eberle (1972-2007),

Silvia Meister (1971-2002), André Vieli (1982-2013), U. Rudolph Rothenbühler (1973-2003), Manuela Pfister (1983-2013), Ursula Krähenbühl (1964-1993), Rita McKinnon (1976-2003), Ines Lauber (depuis 1987), Anna Simon (depuis 1988) et Dominique Maurer (depuis 1989).

Le nombre des employés n'a cessé de croître au fil des années. De trois lors de l'installation à Berne, il est passé à soixante-cinq en février 1995 quand l'UEFA s'est installée à Nyon. A la fin de l'année 2013, on en comptait 403 au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée.

Sur le plan structurel, l'UEFA s'est dotée en septembre 2009, d'une nouvelle société, propriété exclusive de l'UEFA, pour l'aider à l'accomplissement de ses tâches opérationnelles et commerciales. A la séance du Comité exécutif de décembre à Funchal, elle reçut le nom d'UEFA Events SA. David Taylor en devint le directeur général, gérant trois divisions: Vente et Marketing, Activités opérationnelles et Technologie des médias, cette dernière division reprenant les activités de la filiale UMET, créée en 2001 sous le nom d'UEFA New Media pour s'occuper des questions liées aux médias électroniques.

En 2010, la division fut transférée au sein de la division Communication de l'UEFA, UEFA Events SA se composant dès lors de deux divisions, Marketing et Activités opérationnelles. En janvier 2013, elles ont été placées sous la responsabilité directe du secrétaire général, qui est épaulé dans ses tâches par les directeurs Theodore Theodoridis (division des Associations nationales, secrétaire général adjoint), Alasdair Bell (Services juridiques), Stéphane Igolen (Services), Josef Koller (Finances), Giorgio Marchetti (Compétitions), Martin Kallen (UEFA Events SA, Activités opérationnelles) et Guy-Laurent Epstein (UEFA Events SA, Marketing).

En outre, à partir de l'EURO 2004 et sous diverses formes juridiques, l'UEFA constitua des sociétés chargées des aspects organisationnels du tour final du Championnat d'Europe. C'est le cas actuellement d'EURO 2016 SAS, dirigée par le Français Jacques Lambert, qui fut déjà l'une des chevilles ouvrières de la Coupe du monde de 1998 en France.

Le Yougoslave Mihajlo Andrejevic s'était pourtant fait le fervent défenseur de Paris et avait également reproché au Comité exécutif d'avoir agi de manière précipitée, oubliant que le Congrès de 1958 avait approuvé, de manière tacite il est vrai, le texte suivant: «Que le siège de l'Association soit fixé à une adresse permanente proposée par le Comité exécutif et décidée par l'Assemblée Générale».

Un nouveau secrétaire général et un trésorier

Quoi qu'il en fût, la majorité des participants suivit les arguments exposés par Ebbe Schwartz qui souligna, comme le rapporte le procès-verbal du Congrès: « […] que le travail s'est accru considérablement pendant les dernières années et qu'il est indispensable que le secrétaire puisse exercer son activité à plein temps». Entre un emploi à l'avenir incertain à l'étranger et son travail de secrétaire général de la FFF à Paris, Pierre Delaunay avait choisi Paris. Son successeur, Hans Bangerter, était déjà prêt et présent à l'assemblée, où il fut nommé le jour même. Adjoint du secrétaire général de la FIFA, il connaissait bien le football européen et ses personnalités. Avec lui, le siège de l'UEFA quitta Paris pour la Suisse, où il allait bien plus tard déménager de Berne à Nyon. La Fédération française réagit d'autant moins ce jour-là que son président, Pierre Pochonet, s'était déjà résigné après une visite de la Commission du siège et du secrétariat à Paris en mars 1959. Plus mûre, dotée maintenant de ressources financières grâce aux compétitions qu'elle gérait, l'UEFA ne voulait plus de la «tutelle» d'une grande fédération et souhaitait un siège autonome. Même si le rapprochement du siège avec celui de la FIFA et l'arrivée d'un secrétaire général lui-même issu de la Fédération mondiale pouvaient faire craindre à certains que cette autonomie ne fût qu'un leurre, la position centrale de la Suisse dans l'Europe, sa stabilité politique et la fiabilité de sa monnaie emportèrent finalement l'adhésion.

Quant à Pierre Delaunay, il fut récompensé de ses indéniables mérites en accédant au Comité exécutif. Le Congrès décida, en effet, d'augmenter le nombre de membres à dix (il avait été porté à neuf, secrétaire général non compris, au Congrès de 1956), rendant ainsi possible l'accession immédiate de Pierre Delaunay à l'instance exécutive.

En outre, c'est également au Congrès extraordinaire de Paris que fut institué le poste de trésorier. Au sein du Comité exécutif, c'est Alfred Frey qui s'occupait des questions financières. C'est donc à lui que furent logiquement attribués fonction et titre.

© PHOTO EMPICS SPORT

Premier bilan et développement

Les remous autour du déménagement du siège de l'UEFA, quelques différends avec la FIFA attestés par une phrase sibylline dans le procès verbal d'une séance du Comité exécutif d'octobre 1958 («Le Comité est informé de différents malentendus qui se sont produits entre l'Union Européenne et la FIFA») et l'existence d'une compétition interclubs parallèle à celle de l'UEFA et hors de son contrôle justifient-ils le sombre tableau de l'état de l'UEFA à l'automne 1961, que dressa le Hongrois Sandor Barcs, alors premier vice-président de l'UEFA, dans son allocution funèbre prononcée lors des funérailles du président Gustav Wiederkehr le 12 juillet 1972: «La situation au sein de l'UEFA [en 1961] était devenue intenable. Il régnait une anarchie totale au congrès, les rouages de l'administration paraissaient grippés et les décisions du Comité exécutif ne trouvaient aucun écho en Europe»?

Dans le souci honorable de magnifier son ami, Sandor Barcs oubliait sans doute un peu vite que sous la présidence d'Ebbe Schwartz, l'UEFA avait pu, malgré les obstacles, lancer et mener à bien la première Coupe d'Europe des Nations, qu'elle gérait efficacement la Coupe des clubs champions malgré la complexité de la tâche et venait de prendre sous son aile la Coupe des vainqueurs de coupe; surtout, elle avait réussi à créer une unité européenne avant les politiciens et parfois même en dépit de la politique. Elle avait également, dès son premier Congrès, saisi l'importance de la télévision – perçue d'abord comme un danger qui risquait de vider les stades – et adopté une motion interdisant les télédiffusions de matches sans l'autorisation de l'association nationale de l'équipe visiteuse et limitant la retransmission au territoire du pays hôte, sauf accord préalable.

Lancée en 1960, la Coupe des vainqueurs de coupe a vécu son dernier acte le 19 mai 1999 à Birmingham où la S.S. Lazio a battu Real Majorque 2-1.

De plus, l'UEFA avait montré qu'elle ne s'occupait pas que de questions administratives ou formelles, telle la désignation, en mars 1961, des couleurs officielles de l'UEFA – blanc, bleu royal et rouge – mais qu'elle était également soucieuse de la qualité du jeu et du développement du football, un souci traduit par l'organisation, en juin 1961 à l'Ecole fédérale suisse de sport à Macolin, du premier cours pour entraîneurs et coaches. Enfin, le désir de partager les informations avait abouti à la publication d'un *Bulletin officiel* qui, à partir de mai 1956, offrait une plate-forme de communication et fut surtout utilisé, dans ses premières années, pour transmettre des communications officielles et élargir le cercle des récipiendaires de procès-verbaux.

La Coupe des vainqueurs de coupe européenne

La suggestion d'une compétition européenne pour les vainqueurs de coupe nationale a mis d'autant plus de temps à trouver un écho que les associations nationales n'organisaient pas toutes une coupe nationale, ou que celle-ci ne disposait souvent que d'un rayonnement restreint. A la séance du Comité exécutif de novembre 1957 à Bruxelles, l'Espagnol Agustin Pujol fit part «d'un projet de Tournoi devant mettre aux prises les vainqueurs de Coupe de différents pays», faisant en fait écho d'une proposition qu'Alfred Frey, membre du Comité exécutif, avait soumise à la réunion de mars 1956. La question fut à nouveau traitée à la séance de juin 1958 à Stockholm où, d'«un long échange de vues» naquit une commission chargée d'élaborer un règlement à soumettre à un prochain Congrès. Agustin Pujol revint à la charge à la séance d'octobre de la même année, apportant un projet de règlement, et l'exécutif décida, cette fois-ci, de sonder les associations nationales, précisant qu'il ne donnerait suite à la proposition que si un minimum de dix d'entre elles manifestaient leur intérêt. Elles ne furent que six, si bien qu'en mars 1959, le Comité exécutif décida de clore le dossier.

Lors de la séance du 10 mars 1960 à Bruxelles, Alfred Frey fit toutefois savoir à ses collègues du Comité exécutif, que la Coupe des vainqueurs de coupe «remplacera […] la Coupe Mitropa et que «les organisateurs, tous membres de l'UEFA, sont pleinement au courant des statuts de l'UEFA et n'ont pas besoin d'instruction spéciale à ce sujet. Pareille compétition sera reprise par l'UEFA au moment où un plus grand nombre de pays exprimeront l'intention d'y participer.» C'est donc le comité d'organisation de la Coupe Mitropa qui se chargea de lancer la Coupe des vainqueurs de coupe pour la saison 1960-61. Quatorze clubs y prirent part et le dernier mot revint aux Italiens de Fiorentina, doubles vainqueurs des Rangers de Glasgow dans une finale jouée en deux manches. L'UEFA se laissa alors convaincre de prendre en main la compétition et confia à Alfred Frey la présidence de la commission d'organisation de l'épreuve. En octobre 1963, elle se laissa également convaincre par la Fédération italienne de football de reconnaître la première édition et d'inclure l'AC Fiorentina dans la liste officielle des vainqueurs de la compétition.

Dès la saison 1962-63, la finale de la Coupe des vainqueurs de coupe se joua, à l'image de celle de la Coupe des champions, en une seule rencontre sur terrain neutre. La dernière finale s'est disputée le 19 mai 1999 à Birmingham et, pour que la boucle soit bien bouclée, elle a été remportée par un club italien, la S.S. Lazio, vainqueur 2-1 de Real Majorque.

Ensuite, les vainqueurs de coupe ont été intégrés dans la Coupe UEFA lorsque, le 6 octobre 1998 à Lisbonne, le Comité exécutif décida la fusion des deux compétitions. Considéré comme part du patrimoine du football européen, le trophée de la Coupe des vainqueurs de coupe est conservé au siège de l'UEFA, à Nyon.

Dans l'*Annuaire de l'UEFA 1963-64*, Gustav Wiederkehr dressait du reste un bilan des premières années de l'UEFA bien plus radieux que la sombre image dessinée par Sandor Barcs: «A l'occasion du dixième anniversaire de l'UEFA, il y a lieu de se demander si cette Union des Associations Européennes de Football a réalisé les espérances mises en elle lors de sa fondation. La tâche qui lui incombait était celle de promouvoir le jeu de football sur notre Continent, de défendre les intérêts bien fondés de ses Associations nationales affiliées, de diriger le mouvement de ce sport international dans des voies ordonnées et enfin de désigner les représentants de l'Europe au sein de la Fédération mondiale. Ces tâches, nous semble-t-il, ont été remplies à la satisfaction de toutes les parties intéressées.» Il concluait: « […] l'UEFA forme aujourd'hui un bloc solide, prêt à faire face avec toute son énergie aux problèmes qui lui seront posés dans les années à venir.»

Une autorité accrue

En succédant à Ebbe Schwartz, au Congrès ordinaire de Sofia en avril 1962, Gustav Wiederkehr – il était le seul candidat à la présidence – n'avait donc certainement pas hérité du gouvernail d'un navire en perdition, d'autant qu'à son Congrès extraordinaire de Londres en 1961, la FIFA avait reconnu officiellement les confédérations continentales et défini clairement leurs compétences. «Les efforts de l'UEFA d'incorporer dans les Statuts de la FIFA la reconnaissance officielle des confédérations continentales ont été couronnés de succès par la décision de l'Assemblée Extraordinaire de la Fédération mondiale des 28/29 septembre 1961, ce qui représente sans doute dans l'histoire des confédérations continentales – pour leur position et activité – une borne milliaire importante», souligna Hans Bangerter dans son rapport. Cette décision renforçait sensiblement l'autorité des confédérations puisque, dorénavant, leurs associations membres étaient liées par toutes les décisions prises par le Congrès et le Comité exécutif, alors qu'auparavant, ces décisions n'avaient valeur que de recommandations. L'article 8 des anciens statuts de l'UEFA précisait, en effet, que les décisions prises par l'UEFA «ne lient pas impérativement les Associations Nationales. Elles ont un caractère de recommandations, sauf en ce qui concerne les élections au Comité exécutif de la FIFA et au Comité Exécutif de l'Union des Associations Européennes de Football.»

Révision des statuts de l'UEFA

La nouvelle position des confédérations conduisit l'UEFA à une vaste révision de ses statuts, préparée avant même la décision de la FIFA par une commission composée de Stanley Rous, Peco Bauwens, José Crahay et Hans Bangerter.

Après l'aval du Comité exécutif, le Congrès de Sofia adopta les nouveaux statuts qui, avec leurs trente-trois articles, étaient beaucoup plus étoffés que les précédents, qui n'en comptaient que douze. Les commissions, ces groupes de travail consultatifs utilisés en fonction des besoins dès les premières années de l'UEFA, étaient maintenant ancrées dans les statuts, au nombre de dix, et leurs missions, bien définies. On doit à Gustav Wiederkehr d'avoir ouvert ces commissions à des membres de toutes ou presque les associations nationales alors qu'auparavant, elles étaient composées de membres du Comité exécutif. Cet élargissement renforça la cohésion de l'Union en permettant à toutes ses associations membres de participer aux travaux et de faire connaître leurs idées et opinions.

Une autre mesure prise sur l'initiative du nouveau président, toujours dans un souci d'associer les fédérations à la vie de l'UEFA, fut la mise sur pied de conférences des secrétaires généraux des associations membres, chargées de traiter des questions administratives d'intérêt général. La première eut lieu les 27 et 28 août 1963 à Copenhague. Des réunions pour les présidents des associations furent également instituées par la suite: la première se tint le 19 décembre 1967 à Zurich. A partir de 1971, il n'y eut plus qu'une catégorie de conférences, pour les présidents et les secrétaires généraux. Ces conférences – précurseurs des réunions stratégiques organisées ces dernières années sous la présidence de Michel Platini – n'étaient pas un organe ancré dans les statuts mais elles constituaient d'importantes plates-formes de discussion sur les problèmes d'actualité du football européen et elles permettaient d'indiquer au Comité exécutif la direction que les associations nationales désiraient le voir suivre.

De la Coupe UEFA à la Ligue Europa

Secrétaire général de l'UEFA, Hans Bangerter a activement participé aux négociations qui ont amené l'UEFA à la reprise de la Coupe des villes de foire: «La compétition a très bien fonctionné mais, à un certain moment, le Comité exécutif de l'UEFA a estimé qu'une compétition de cette envergure devait être régie et organisée par l'UEFA elle-même, également pour des questions d'uniformisation des règlements, des questions d'arbitrage et de discipline.», rappelait-il dans l'*UEFA·direct* de mai 2009.

«Il n'y avait pas de coordination avec nos compétitions. Nous étions donc d'avis que cela ne pouvait pas durer. Finalement, avec l'appui de Stanley Rous, […] nous sommes parvenus à nous entendre. Et je me souviens de la dernière séance de la Commission de la Coupe des villes de foire, qui s'est tenue à Barcelone. L'UEFA avait été invitée à déléguer quelqu'un pour assister à cette dernière séance et le Comité exécutif m'avait désigné. L'accueil a été poli mais assez froid. Stanley Rous, qui avait beaucoup d'autres charges importantes, a pu renoncer assez facilement à la direction de la commission mais d'autres membres n'étaient pas ravis de perdre un poste somme toute assez agréable. Nous avons repris l'un ou l'autre dans nos commissions pour aplanir les angles et tout s'est finalement bien passé.»

La dernière finale de la compétition opposa Juventus Turin et Leeds United. Au match aller, le 26 mai 1971, la rencontre dut être interrompue au début de la seconde mi-temps car une pluie torrentielle avait rendu la pelouse impraticable. La rencontre fut rejouée le surlendemain et resta sans vainqueur (2-2). Au match retour, les deux équipes se quittèrent de nouveau à égalité (1-1). Leeds fut déclaré vainqueur grâce à la règle des buts marqués à l'extérieur, une règle introduite en 1969-70 dans la Coupe des clubs champions. Il y avait donc bien quelques points communs entre la compétition de l'UEFA et l'autre épreuve!

En changeant d'organisateurs, la compétition changea aussi de nom et de règlement, ce qui explique que les vainqueurs de la Coupe des villes de foire ne figurent pas au palmarès de la Coupe UEFA. Plus question de foires et de limitation à un club par ville. Les soixante-quatre participants furent dorénavant désignés en fonction de critères sportifs, soit leur classement dans le championnat national précédent.

Le nombre de participants par pays fut d'abord déterminé par le Comité exécutif. Après plusieurs années d'étude, l'UEFA mit au point en 1978 un système basé sur les résultats obtenus par les clubs de chaque association au cours des cinq dernières saisons européennes. Les associations furent classées en fonction de l'indice ainsi obtenu et le rang dans ce classement détermina à combien de clubs chaque association avait droit, de quatre à un. Introduit dès la saison 1980-81, le système a depuis subi quelques modifications mais il est toujours appliqué pour déterminer le nombre de clubs par association en Ligue des champions et en Ligue Europa ainsi que le moment où ils entrent dans la compétition.

La Coupe UEFA fut également dotée d'un trophée tout neuf, conçu par le graphiste suisse Alex W. Diggelmann. C'est encore celui qui récompense actuellement le vainqueur de la Ligue Europa. Quant à l'ancien trophée, il fut remis au FC Barcelone, vainqueur d'un match entre le premier vainqueur de l'épreuve – l'équipe catalane – et le dernier – Leeds United.

La première finale, jouée en matches aller-retour, fut un duel entièrement anglais entre Wolverhampton Wanderers et Tottenham Hotspur, les Londoniens l'emportant 2-1 à l'aller avant d'obtenir le match nul 1-1 chez eux. La formule des matches aller et retour ne fut abandonnée qu'en 1998 au profit d'une rencontre unique sur terrain neutre. Cette année-là, le FC Internazionale l'emporta 3-0 sur la S.S. Lazio au Parc des Princes de Paris.

Entre-temps, la Coupe UEFA n'a cessé de grandir en prestige et de susciter l'intérêt. En 1978, le journal anglais *Daily Mail* proposa même de la transformer en championnat d'Europe, ouvert à quarante-huit clubs. Le Comité exécutif s'y opposa, jugeant le moment inopportun pour lancer un tel championnat et les inconvénients, trop nombreux. La Coupe UEFA continua donc à prospérer sous sa forme jusqu'à ce que la Ligue des champions, rompant avec le principe «une association, un champion», ouvrît ses rencontres à des vice-champions et même, plus tard, jusqu'à quatre clubs de la même association. En compensation, la Coupe UEFA engloba la Coupe des vainqueurs de coupe dès la saison 1999-2000.

D'autre part, le passage de clubs éliminés de la Ligue des champions en Coupe UEFA – qui était déjà appliqué depuis 1994-95 pour les clubs évincés au troisième tour de qualification de la compétition des champions – fut complété en 1999-2000 par le transfert des clubs troisièmes de leur groupe. «Sur le plan sportif, la mesure est sans doute critiquable, reconnaissait Gerhard Aigner dans l'*UEFA·direct* de juin 2009, mais le résultat est positif car il apporte un intérêt nouveau et les clubs éliminés sont souvent de bonne valeur.» Galatasaray en 2000, Feyenoord en 2002, CSKA Moscou en 2005, Shakhtar Donetsk en 2009, Atletico de Madrid en 2010 et Chelsea en 2013 en ont apporté la preuve en conquérant le trophée après avoir joué les matches de groupes de la Ligue des champions.

Un autre changement fut opéré à partir de 1995-96 quand deux nouvelles voies d'accès à la compétition furent ouvertes: l'une par le biais du classement de fair-play calculé en fonction de tous les résultats de toutes les équipes des associations nationales et de leurs clubs dans toutes les compétitions de l'UEFA; l'autre, par l'intermédiaire de la Coupe UEFA Intertoto, créée pour permettre aux clubs de chaque association nationale de goûter à l'aventure européenne.

L'exemple de la Ligue des champions aidant, ce fut ensuite, en 2004-05, le passage à des matches de groupes (huit groupes de cinq équipes), soutenu par le Panel des clubs lors de sa séance de février 2002 déjà. Puis la Coupe UEFA fut transformée en Ligue Europa dès 2009-10, avec douze groupes de quatre équipes et une vente centralisée des droits médiatiques dès les matches de groupes et une commercialisation entièrement centralisée pour la phase finale à élimination directe. La commercialisation globale sera étendue à toute la compétition dès le cycle 2015-18.

Par rapport à son prédécesseur, Gustav Wiederkehr avait aussi l'avantage de pouvoir s'appuyer sur un secrétaire général à plein temps aguerri à son activité après plus de deux ans de pratique et fort de son expérience à la FIFA. Modestement logé dans un sous-sol de la Kirchenfeldstrasse à Berne où il occupait, outre Hans Bangerter, deux collaboratrices, le secrétariat général de l'UEFA trouva dès 1962 un abri plus approprié dans les locaux de la Maison des Sports, siège des organisations sportives suisses. C'est là que, progressivement, l'administration se développa et se structura pour faire face à des tâches toujours plus abondantes. Parallèlement, le Comité exécutif passa de dix à onze membres en 1966.

Régulation des compétitions internationales

La force nouvelle de l'UEFA l'incita bientôt à vouloir mettre de l'ordre dans les compétitions continentales, puisque c'était-là l'une de ses prérogatives reconnues par les statuts de la FIFA. Elle avait déjà repris, dès 1961, la Coupe des vainqueurs de coupe européenne, une compétition dédiée aux vainqueurs des coupes nationales. En 1962, après avoir dressé la liste des compétitions existantes, le Comité exécutif fixa les principes liés à l'autorisation des compétitions internationales pour les clubs. Il ne s'agissait pas tant de faire preuve d'autoritarisme que d'éviter une surcharge du calendrier et de préserver les joueurs d'une surabondance de matches, spécialement en fin de saison, période durant laquelle il arrivait que, pour reprendre les mots plus tardifs de Hans Bangerter dans le *Bulletin officiel* de décembre 1965, « […] des situations grotesques se présentent que les non-initiés ne peuvent s'imaginer». Il faisait allusion à la difficulté extrême de trouver des dates pour les matches des équipes nationales, pour les coupes nationales et pour les matches de championnat qui avaient dû être reportés. Par la même occasion, il mettait en garde contre la multiplication de la retransmission de matches, en direct ou en différé, concluant: « […] trop de mets exquis ne font plus apprécier le pain quotidien du championnat national».

L'UEFA fixa donc que les clubs devaient obtenir de leurs associations nationales l'autorisation de participation; le règlement de la compétition devait être approuvé par l'UEFA et l'approbation de celle-ci devait être renouvelée chaque année; de plus, les procès-verbaux des réunions de travail et des rapports sur le déroulement de la compétition devaient être soumis à l'UEFA qui se réservait le droit de déléguer un représentant au sein des commissions d'organisation. Surtout, le document stipulait que «Toute compétition ouverte aux clubs de toutes les Associations membres ne peut être organisée que par l'UEFA elle-même».

Dans un tel contexte, les jours de la Coupe des villes de foire étaient manifestement comptés mais le bon renom de la compétition et l'influence de ses organisateurs retardèrent l'échéance.

Au Congrès de Madrid, en 1964, l'Ecosse lança une première pique mais Stanley Rous, alors président de la FIFA, intervint en personne pour sauver «sa» compétition des convoitises de l'UEFA. La proposition écossaise fut balayée par 5 voix contre 15. Les Ecossais revinrent à la charge deux ans plus tard, au Congrès de Londres, cette fois-ci avec l'appui de l'Angleterre. Abandonné par son association nationale, Stanley Rous trouva de l'aide du côté d'un autre co-fondateur de l'épreuve, Ottorino Barassi, mais leurs efforts furent vains et la proposition fut acceptée par 11 voix contre 10. Un écart si mince qu'il incita le président Wiederkehr à proposer des négociations avec la commission d'organisation de la Coupe des villes de foire, ce que le Congrès accepta. En 1968, le Comité exécutif décida que la compétition se jouerait sous le pavillon de l'UEFA dès 1969-70; le Congrès de Rome le soutint mais, à la Conférence des présidents des associations membres de juin 1969 au Bürgenstock, près de Lucerne, la majorité des participants convint de prolonger la phase de transition et il fallut attendre la saison 1971-72 pour que la Coupe des villes de foire cédât enfin le pas à la Coupe UEFA.

Gestion plutôt que création

L'UEFA gérait donc trois grandes compétitions interclubs continentales mais paradoxalement, n'en avait créé aucune et ce n'est pas elle non plus qui, plus tard, lança la Super Coupe, due à une initiative du journal néerlandais *De Telegraaf*, ni même la Coupe UEFA Intertoto, organisée de 1995 à 2008 sur l'initiative des sociétés de concours de pronostics qui souhaitaient des matches officiels pendant l'été pour nourrir leurs grilles. Cette compétition – offrant des places en Coupe UEFA – reposait sur l'ancienne Coupe Internationale de football, instituée en 1961 sous le nom de Coupe Rappan (du nom de l'entraîneur de l'équipe nationale suisse) par huit associations nationales (Autriche, Pays-Bas, Pologne, RDA, RFA, Suède, Suisse et Tchécoslovaquie), puis appelée Coupe internationale d'été. Il existait encore une autre compétition, placée partiellement sous l'égide de l'UEFA, et, elle aussi, due à une initiative extérieure, en l'occurrence celle de la Confédération sud-américaine de football (CONMEBOL): la Coupe européenne/sud-américaine, lancée en 1960 et opposant le vainqueur de la Coupe des clubs champions à celui de la Copa Libertadores, pendant de la compétition européenne des champions. Cette épreuve intercontinentale resta toutefois longtemps sans reconnaissance officielle des autorités du football.

Une seule commission d'organisation

Une autre innovation importante fut introduite pour l'organisation des compétitions interclubs de l'UEFA: il n'y eut, dès 1972, plus qu'une seule commission d'organisation alors que, jusque-là, chaque compétition avait la sienne propre. En même temps, les règlements des trois compétitions furent unifiés. En outre, l'organisation des matches avait été améliorée par l'introduction d'un calendrier établissant des dates fixes pour les rencontres des compétitions interclubs de l'UEFA. Cette innovation se fit en deux temps: dès la saison 1968-69 pour les seizièmes et les huitièmes de finale et dès la saison suivante pour tous les tours. «L'introduction du calendrier européen de matches pour les compétitions de clubs de l'UEFA et la concentration aux mêmes dates de ces rencontres, notait Hans Bangerter dans son rapport pour 1968 et 1969, rendent ces compétitions encore plus intéressantes et plus attractives dans les yeux des millions de «fans» à travers toute l'Europe, vu que cette innovation garantit la vue d'ensemble nécessaire, qui, jusqu'à présent, faisait défaut. Les représentants de la presse ont d'ailleurs déjà trouvé le mot juste pour ces dates fixes – ne parlent-ils pas du «mercredi de la Coupe d'Europe»?

Duel intercontinental

L'Europe et l'Amérique du Sud étaient, sur le plan sportif, les deux forces principales du football mondial et il n'est pas étonnant qu'ait surgi l'idée d'une confrontation entre les meilleurs clubs des deux continents. L'idée a germé dans les esprits sud-américains lorsqu'ils se furent inspirés de la Coupe des clubs champions et de leurs propres précédentes tentatives pour créer, en 1960, la Copa Libertadores de América, une épreuve réservée aux champions nationaux d'Amérique du Sud et placée sous la responsabilité de la CONMEBOL, l'équivalent de l'UEFA pour l'Amérique du Sud.

Le duel entre les deux champions continentaux, la Coupe européenne/sud-américaine, fut lancé la même année et devait avoir valeur de coupe du monde officieuse des clubs. Ce caractère officieux, la compétition le garda longtemps car la FIFA rechigna à la reconnaître après l'avoir même interdite formellement en 1961. Et, du côté de l'UEFA, l'enthousiasme n'était pas débordant non plus si l'on en croit l'*UEFA Information* du 25 mars 1970, faisant état des propos de Gustav Wiederkher lors d'une conférence de presse à Rome: «En principe, [l'UEFA] s'oppose également aux matches entre les Champions européen et sudaméricain. Vu qu'elle ne peut pourtant pas empêcher ces rencontres, elle préfère les surveiller.»

Il faut également dire que cette confrontation en matches aller et retour – avec, dans les premières années, la possibilité d'un match supplémentaire, la différence de buts n'étant pas prise en considération – connut une existence compliquée: il était difficile de trouver des dates, l'intérêt des clubs, surtout du côté européen, n'était pas manifeste et les rencontres furent trop souvent entachées de scènes de violence inadmissibles sur un terrain de football. L'existence de la compétition fut même remise en question et, par deux fois, en 1975 et 1978, elle ne se joua pas.

Sous l'impulsion de l'agence partenaire de l'UEFA, West Nally, la compétition trouva refuge au Japon où elle se joua dès 1980 en une seule rencontre, en fin d'année, d'abord au Stade national de Tokyo puis à celui d'Yokohama. Le sponsor de la compétition ajouta un second trophée à la coupe traditionnelle et lui donna son nom qui, dans les médias, l'emporta par sa simplicité sur le nom officiel.

On parla donc de Coupe Toyota jusqu'en 2004, après quoi la Coupe du monde des clubs organisée par la FIFA ouvrit aux autres confédérations les portes d'une nouvelle compétition.

Dès les premières années de la Coupe européenne/sud-américaine, la Confédération d'Amérique du Nord, du Centre et des Caraïbes (CONCACAF) avait manifesté son intérêt d'y participer, mais sans succès.

On notera encore qu'en 1988, la CONMEBOL approcha l'UEFA pour proposer une compétition, en un seul match, entre les vainqueurs de la Coupe des vainqueurs de coupe des deux continents. L'agence ISL trouva certes un sponsor pour un match à Miami, en Floride, mais il s'agissait d'un cigarettier, ce que l'UEFA jugea indésirable. Deux ans plus tard, un sponsor japonais se montra intéressé mais, cette fois-ci, c'est le sempiternel problème de date disponible qui fit obstacle et, de plus, l'UEFA doutait sérieusement de l'utilité sportive de cette rencontre et de son impact. Le projet finit par être abandonné.

En même temps, un premier pas fut effectué en direction d'un calendrier global européen avec la fixation de dates fixes pour les quarts de finale du Championnat d'Europe. Une autre mesure consista en la suppression, dès 1970-71, du tirage au sort pour départager les deux équipes au terme de confrontations jouées selon le système de coupe et restées sans vainqueur. Il fut remplacé par les tirs au but.

Renfort du football des équipes nationales

La présidence de Gustav Wiederkehr ne fut pas marquée seulement par le souci de réguler les compétitions interclubs mais également par celui de renforcer l'attrait des rencontres des équipes nationales. «Une autre tâche importante consiste dans la revalorisation des matches inter-nations de nos Associations», estimait le président de l'UEFA dans l'*Annuaire de l'UEFA 1963-64*, avant d'ajouter: «La popularité des compétitions européennes de clubs et de nombreuses autres rencontres internationales disputées par des équipes de clubs a entraîné dans bien des pays une forte diminution de l'intérêt que les spectateurs – et par conséquent en partie également la presse – portaient aux matches inter-nations. […] Nous ne devons pas rester là à contempler cette évolution, car nos Associations nationales dépendent dans la plupart des cas des recettes des matches inter-nations pour pouvoir remplir leurs obligations envers le sport amateur, auquel nous devons attacher une importance primordiale.»

La Coupe d'Europe des Nations fut logiquement la première à bénéficier de cette sollicitude. Sa formule changea pour l'édition 1966-68, passant des matches à élimination directe à des rencontres de groupes suivies de matches à élimination directe dès les quarts de finales, la phase ultime se jouant comme auparavant dans un même pays, l'Italie en l'occurrence. La Coupe d'Europe acquit du même coup le titre de Championnat d'Europe. La nouvelle formule répondait au vœu des associations membres qui souhaitaient jouer davantage de rencontres de compétition, les matches amicaux n'exerçant plus qu'un attrait variant en fonction de l'identité de l'adversaire.

Une autre compétition vit le jour en 1966, la Coupe Challenge pour équipes représentatives «Espoirs», réservée aux joueurs de moins de 23 ans. Sa première édition se disputa discrètement en 1967 et, par la suite, elle allait prendre de l'ampleur et se transformer en Championnat d'Europe des moins de 21 ans et être dotée d'un tour final à quatre équipes dès 1994, puis à huit dès 1998. L'importance de cette compétition pour la formation des joueurs a été soulignée en janvier 2014 par le Comité exécutif puisqu'il l'a dotée d'un tour final à douze équipes à partir de 2017.

Une compétition pour les amateurs

On notera encore, en 1965, la création de la Coupe des amateurs, une compétition justifiée par le fait que 99% des footballeurs licenciés étaient des joueurs amateurs et qu'il fallait remplir une lacune puisqu'aucune compétition paneuropéenne ne leur était proposée. Elle se heurta toutefois à la délicate question de la définition de l'amateurisme et disparut en 1978, après quatre éditions. Une tentative de donner un nouvel élan à la compétition avorta après que la Conférence des présidents et secrétaires généraux de juin 1979 à Berne eut constaté qu'il «ne semblait pas exister un réel besoin dans ce sens et qu'il est impossible d'élaborer pour les joueurs des critères de qualification qui correspondraient aux désirs de toutes les associations». L'UEFA préféra, dès lors, consacrer ses efforts aux jeunes footballeurs, que ce fût sur le plan des compétitions ou sur celui de la formation.

Ce n'est qu'en 1996 qu'une Commission du football amateur fut à nouveau instituée et que l'idée d'une compétition revint à l'ordre du jour: ce fut la Coupe des régions de l'UEFA qui, depuis 1999, est venue rendre à nouveau hommage aux footballeurs amateurs en leur proposant une compétition à l'échelle continentale.

Enfin, la présidence de Gustav Wiederkehr vit l'UEFA accorder ses premières marques d'intérêt au football féminin. On était encore bien loin d'une compétition mais le premier pas dans cette direction était accompli.

Politique et religion

Le football a fait fi de la politique en créant une Union européenne à une époque où certains Etats de notre continent n'entretenaient pas entre eux de relations diplomatiques. Il a même jeté quelques ponts, par exemple dès la première saison de la Coupe des champions, quand Real Madrid et Partizan Belgrade se sont affrontés en quarts de finale alors que leurs Etats s'ignoraient. Le plus souvent, toutefois, l'UEFA a dû se plier aux diktats de la politique. L'Espagne n'a pas voulu affronter l'URSS en quarts de finale de la Coupe des Nations 1960 et jusque dans le Tournoi junior de 1961, les interférences politiques ont changé au dernier moment le tableau des participants à la suite des forfaits de la RDA, de la Hongrie et de la Yougoslavie. L'UEFA s'est d'abord montrée très ferme dans ces cas-là, prononçant un forfait assorti d'une amende à l'encontre de ceux qui refusaient de jouer. Elle a fini par arrondir sa politique en tâchant d'éviter les conflits par des dispositions appropriées lors des tirages au sort, suivant en cela la voie de la FIFA.

Aux problèmes posés par les conflits, notamment dans l'Est de l'Europe et les Balkans – où en 1992, le Danemark fut convié à prendre la place de la Yougoslavie – se sont ajoutées des relations souvent tendues avec la Communauté économique européenne (CEE), devenue ensuite la Communauté européenne (CE) puis l'Union européenne (UE).

Tout en se gardant de toute discrimination confessionnelle, l'UEFA a, en revanche, toujours entretenu des liens cordiaux avec les autorités ecclésiastiques catholiques. A l'occasion du Congrès de l'UEFA à Rome en 1968, les dirigeants furent reçus en audience privée par le pape Paul VI qui leur rendit ce bel hommage: « […] les compétitions sportives, lorsqu'elles sont pratiquées à bon escient et dans cet esprit de «fair play» qui caractérise d'ordinaire les matches de football, contribuent pour leur part à nouer des relations fraternelles entre hommes de toutes conditions, de toutes nations et de toutes races.» Il ajouta: «Votre Union […] aide à rapprocher les fils de notre vieille et toujours jeune Europe, qu'ils soient de l'Est, du Centre ou de l'Ouest. Elle développe par là les échanges humains qui parfois aboutissent à l'établissement de véritables relations d'amitié entre joueurs et dirigeants de pays différents.

Elle permet aussi de donner – et non seulement aux sportifs, mais encore aux innombrables spectateurs qui assistent […] à ces rencontres – une vision des hommes et des choses qui dépasse l'horizon limité que des barrières souvent artificiellement dressées entre divers peuples imposent aux fils d'une même civilisation, d'un même continent. Aussi sommes-Nous heureux, Messieurs, d'avoir cette occasion pour vous féliciter et vous encourager dans votre effort […] ».

En juin 1980, le Congrès de l'UEFA se tint de nouveau à Rome, sous la présidence d'Artemio Franchi, qui obtint du pape Jean-Paul II une audience pour le Comité exécutif et les délégués des associations nationales. Evoquant, dans l'*UEFA·direct* de janvier 2004, quelques souvenirs au moment de prendre sa retraite, le directeur général Gerhard Aigner confiait: «Le pape s'est montré très connaisseur en football. Il a raconté des souvenirs quand il était gardien de but dans un club en Pologne. Il suivait aussi les résultats des équipes et pouvait parler en connaissance de cause. Cette audience est toujours restée dans ma mémoire. Le pape était impressionnant.»

A l'occasion de l'une de ses séances à Rome, en septembre 2005, le Comité exécutif a été reçu par le pape Benoît XVI sur la place Saint-Pierre.

Un cours pour les arbitres

Hors des compétitions mais en lien direct avec elles, l'arbitrage bénéficia également de toute l'attention de l'UEFA. Le 28 octobre 1969, plus de cent participants étaient rassemblés au centre technique de la Fédération italienne de football à Coverciano, près de Florence, pour l'ouverture du premier Cours de l'UEFA pour les arbitres d'élite. Il s'agissait, déjà, de tendre vers une interprétation uniforme des Lois du jeu dans les compétitions de l'UEFA, un sujet traité par le légendaire entraîneur écossais Matt Busby, survivant de la catastrophe aérienne qui avait décimé Manchester United le 6 février 1958, au retour d'un match de Coupe des clubs champions à Belgrade. Le cours – qui nécessita le recours à quatorze interprètes – couvrit également des sujets comme la prévention des conduites inconvenantes de la part des joueurs et des spectateurs, l'organisation de l'UEFA, le travail d'équipe entre l'arbitre et les juges de touche ou encore l'arbitre d'élite en tant que personnalité.

Le *Bulletin officiel de l'UEFA* de décembre 1969 rapporte: «Par leur présence, Messieurs les Présidents de la FIFA [Stanley Rous] et de l'UEFA [Gustav Wiederkehr] soulignèrent l'importance de la manifestation. La publication assurait aussi qu' «il peut être considéré comme certain qu'à l'avenir de tels Cours seront incorporés à des intervalles réguliers au calendrier de l'UEFA.» Ce fut bien le cas.

Le rôle de l'UEFA dans le football mondial

Même si les compétitions occupaient alors une large place dans l'activité de l'UEFA, celle-ci n'oubliait pas sa raison d'être initiale, consolider la position de l'Europe au sein de la FIFA, un but manifestement difficile à atteindre. A l'occasion du dixième anniversaire de l'UEFA, le président Gustav Wiederkehr, dans l'*Annuaire de l'UEFA 1963-64*, plaçait même cette question au premier rang des problèmes à venir: «Le premier de ces problèmes est celui de la réorganisation de la FIFA.»

«Si les Associations d'Europe – où le football est pratiqué dans presque chaque important village – qui aujourd'hui encore représentent sans doute la majorité des clubs de football du monde, voient leur part des voix réduite au 25%, ceci ne peut, à la longue, qu'affaiblir la position de la FIFA. Ce fait est clair», estimait le président de l'UEFA, qui craignait notamment la diminution des places européennes à la Coupe du monde et au Tournoi olympique.

Il n'était pourtant pas question de proposer au Congrès de la FIFA de renoncer au principe historique «une association, une voix» qui, au fil de l'adhésion de nouvelles associations d'autres continents, minorait toujours plus l'Europe dans les assemblées générales de la Fédération mondiale. Une telle remise en question n'aurait de toute évidence pas eu la moindre chance d'obtenir la majorité requise des suffrages.

Le Congrès extraordinaire de l'UEFA à Monte-Carlo, le 16 juin 1971, consacra une large part de ses débats à «la position de l'Europe dans le football mondial» et une majorité écrasante des participants approuva la proposition selon laquelle le président de l'UEFA devenait automatiquement l'un des vice-présidents de la FIFA. Dans son rapport pour les années 1970 et 1971, Hans Bangerter relevait: «Cette innovation équivaut à un pas décisif en vue d'une meilleure coordination et d'une représentation plus efficace des intérêts de l'Europe au sein du Comité exécutif de l'organisation faîtière, ce qui ne saurait avoir que des incidences heureuses».

Les associations nationales se montrèrent toutefois moins enthousiastes quand il s'agit d'adopter un projet d'amendement aux statuts fixant que si, «après des discussions approfondies sur une question portée à l'ordre du jour, une majorité se dégage, la minorité devrait s'incliner […] », le but étant que l'UEFA parle ainsi d'une seule et même voix au Congrès de la FIFA. Le Comité exécutif, qui n'était pas lui-même unanime sur la question, fut chargé de présenter un projet au prochain Congrès de l'UEFA et fixa au deux tiers des associations la majorité nécessaire pour que toutes les associations européennes dussent, au Congrès de la FIFA, suivre obligatoirement la décision prise par l'UEFA. En juin 1972 à Vienne, vingt des trente-deux délégations représentées à l'assemblée générale retournèrent le projet pour étude au Comité exécutif, plusieurs délégués jugeant que cette clause contrevenait aux principes fondamentaux de la démocratie.

Le Comité exécutif en tira la leçon: l'unité passait après les intérêts et les obligations individuels. La Commission d'étude ad hoc concernant la position de l'Europe dans le football mondial fut dissoute, une année seulement après son institution. On se contenta d'une proposition, selon laquelle, d'après le rapport du secrétaire général pour la période en question, «les représentants de l'UEFA au sein de l'organisation mondiale doivent faire preuve de solidarité en ce qui concerne les problèmes touchant l'Europe.»

A la rencontre des médias

La popularité toujours accrue du football et de ses grandes compétitions fit aussi prendre conscience à l'UEFA de la nécessité de communiquer non seulement avec ses associations nationales mais également avec le monde extérieur, au moyen des médias. Ce n'était pas une démarche naturelle pour une organisation née dans la discrétion, dont la tâche était bien plus de gérer efficacement que d'apparaître à la lumière des projecteurs. L'année 1970 marqua le lancement d'une publication bimensuelle, *UEFA Information*. «Je suis convaincu que nous devons à la presse, à la radio et à la télévision, aux reportages illustrés et filmés, une grande partie de ce développement [de l'UEFA] fort satisfaisant, qui nous permet d'occuper une position de premier ordre dans le football mondial, de la maintenir et de continuer à servir d'exemple aux autres», écrivait Gustav Wiederkehr dans le premier numéro de ce périodique destiné dans un premier temps à donner aux journalistes une meilleure connaissance de l'UEFA en leur procurant des informations sur ses structures et ses activités, puis à communiquer essentiellement des données pratiques telles que désignation des arbitres, heures de coups d'envoi ou statistiques relatives aux rencontres européennes.

C'est en 1970 aussi que l'UEFA décida d'organiser des conférences de presse lors des manifestations d'envergure telles que les congrès ou les finales. «Le premier essai, à Rome, s'est avéré fort encourageant», estimait *UEFA Information* qui relevait la présence de quarante-neuf représentants des médias venus d'Italie, d'Angleterre, de Suède, d'Allemagne et de France lors de cette conférence donnée à l'occasion du tirage au sort du tour de qualification du Championnat d'Europe 1970-72.

Si la direction de l'UEFA avait bien compris la nécessité de s'ouvrir aux médias, il fallut plus de temps pour convaincre l'administration, pour laquelle la communication restait encore un phénomène incongru. Si bien qu'en juin 1973, le secrétaire général dut émettre des directives à l'intention du personnel afin que celui-ci communiquât mieux au chef de presse nouvellement engagé les données nécessaires à l'information des médias.

La politique d'information se prolongea par la rédaction de communiqués diffusés dans toute l'Europe par l'intermédiaire de l'agence *Sportinformation*, par des rencontres ponctuelles avec les représentants des médias et, à la fin des années 1990, par la création du site uefa.com, ouvert au public en 1998, et aujourd'hui séparé en deux sites: UEFA.org pour les informations relatives à l'UEFA elle-même, et UEFA.com pour les compétitions et leur environnement.

En outre, une collaboration étroite s'était instaurée avec l'Association internationale de la presse sportive (AIPS) dès 1967, puis également avec sa section européenne (UEPS), pour régler les questions d'ordre technique et d'accréditation lors des matches de l'UEFA. L'UEFA et l'AIPS avaient déjà été partenaires pour lancer une «action de fair-play» en avril 1963, à la suggestion de l'AIPS. Il s'agissait alors – déjà – de tenter d'enrayer les actes antisportifs et les incidents relevés dans les matches des compétitions de l'UEFA. La campagne, à laquelle toutes les associations membres étaient priées de s'associer, comportait la création d'un logo et d'affiches, des articles dans les journaux, des concours, des gestes symboliques comme des poignées de main entre arbitres et joueurs, des annonces par haut-parleurs dans les stades et des slogans comme «Vaincre par tous les moyens – c'est bien vilain! ».

© PHOTO UEFA

De Gustav Wiederkehr à Artemio Franchi

Le décès subit de Gustav Wiederkehr, victime d'une crise cardiaque survenue le 7 juillet 1972 à son bureau de Zurich, plongea le football européen dans la désolation. Mais l'UEFA était alors une institution solide et bien structurée et elle put poursuivre son développement dans la lignée du travail accompli jusque-là. Dans un premier temps, le vice-président Sandor Barcs, conformément aux statuts, endossa la présidence à titre intérimaire et un Congrès extraordinaire fut convoqué pour élire un nouveau président. Il se tint le 15 mars 1973 à Rome et, dans son pays, Artemio Franchi, avec 21 voix, distança nettement les deux autres candidats, Sandor Barcs (7 voix) et l'Anglais Denis Follows (4).

Preuve du soin accordé par l'UEFA au football junior, une compétition a été lancée pour les moins de 16 ans, en complément de celle des moins de 18 ans. En 2001, l'Espagne a remporté le trophée en battant la France 1-0 en finale. La saison suivante, les catégories sont devenues respectivement les moins de 17 et de 19 ans.

Hans Bangerter le soulignait dans son *Rapport du Secrétaire général pour les années 1972 et 1973*: «Ce changement intervenu à la tête de l'UEFA n'a en rien modifié sa politique générale. Sous sa nouvelle direction, notre Confédération a continué de faire preuve d'une grande efficacité sur le plan des compétitions, de resserrer les liens entre les 33 Associations-membres regroupant près de 200 000 clubs, plus de 385 000 équipes, environ 12 millions de joueurs et 250 000 arbitres, d'accorder toute l'attention qui convient aux domaines de la formation (cours et stages), ainsi que du contrôle et de la discipline, sans omettre les tâches n'ayant pas un rapport direct avec les compétitions, ni le développement de notre sport.»

A propos de discipline, ces années-là furent marquées par un pas important accompli sur le plan juridique: l'adoption, au Congrès de Rome en 1973, du principe de la séparation du pouvoir judiciaire d'avec les pouvoirs législatifs et exécutifs détenus respectivement par le Congrès et le Comité exécutif.

Les organes de juridiction

Un premier pas vers l'autonomie des organes de juridiction de l'UEFA fut franchi lors de la révision des statuts au Congrès extraordinaire du 7 juin 1968 à Rome (tenu le même jour que le Congrès ordinaire!) par l'adoption d'une clause permettant la constitution d'une commission disciplinaire. Celle-ci tint sa première séance le 3 octobre 1968 à Genève, sous la direction du futur président de l'UEFA, Artemio Franchi. Auparavant, les cas disciplinaires étaient traités, sur la base d'un répertoire de sanctions, par les diverses commissions spécialisées, ce qui nuisait évidemment à l'uniformité de traitement des cas. La possibilité était donnée d'interjeter un appel devant la Commission d'appel qui, depuis 1968, se composait exclusivement de membres du Comité exécutif.

Le système judiciaire de l'UEFA fut modifié lors d'un autre Congrès extraordinaire, en deux temps. La première étape fut le Congrès de 1972 à Vienne, chargé d'une révision partielle des statuts. La délégation de la République fédérale d'Allemagne y proposa que l'indépendance des organes judiciaires de l'UEFA fût inscrite dans les statuts. L'étude de la question fut laissée par l'assemblée générale aux soins du Comité exécutif. Au Congrès extraordinaire de Rome, une année plus tard, le principe de la séparation des pouvoirs fut approuvé et inscrit dans les statuts. Depuis, les membres des organes de juridiction ne peuvent appartenir ni au Comité exécutif ni à quelque autre commission que ce soit. En matière disciplinaire, le Comité exécutif, y compris le président, n'a donc d'autre pouvoir que celui de nommer les membres des organes de juridiction et d'approuver le règlement disciplinaire définissant les sanctions. Il n'exerce aucune influence sur les décisions disciplinaires.

Bien plus tard, ce furent la première révision globale des statuts depuis 1968 et un Congrès extraordinaire, tenu en octobre 1997 à Helsinki, qui complétèrent le système en incluant le Tribunal arbitral du sport (TAS) en tant que cour d'arbitrage. La fonction d'inspecteur disciplinaire apparut en 1998 et fut confirmée dans les statuts en 2001, au Congrès de Prague. L'inspecteur disciplinaire est le représentant de l'UEFA dans les procédures disciplinaires. Il peut ouvrir une enquête disciplinaire, interjeter un appel et peut aussi être chargé de mener des enquêtes.

L'institution de l'Instance de contrôle financier des clubs dans le cadre du fair-play financier entraîna un nouvel amendement aux statuts, adopté au Congrès de 2012 à Istanbul; deux ans plus tard à Astana, l'assemblée générale des associations membres modifia l'intitulé de l'Instance de contrôle et de discipline pour l'inscrire dans les statuts sous le nom d'Instance de contrôle, d'éthique et de discipline. Du même coup, les inspecteurs disciplinaires sont devenus les inspecteurs d'éthique et de discipline.

Depuis le Congrès de 1992 à Göteborg, les dispositions régissant les affaires disciplinaires sont réunies en un seul document, le *Règlement disciplinaire de l'UEFA*.

Les questions extrasportives

C'est également au cours des années 1970 que la part des activités de l'UEFA liée aux compétitions fut contrebalancée par celle que l'Union dut consacrer aux activités hors compétition. Hans Bangerter le notait dans son rapport pour 1974 et 1975: «Cette évolution s'explique principalement par l'ingérence croissante d'institutions extérieures, telles que les législations supranationales, les autorités politiques, les syndicats, etc. dans notre sphère d'activité. Depuis fort longtemps, l'intérêt porté au football ne se limite plus au seul monde sportif; grâce à sa popularité, il offre de vastes perspectives en matière de conditionnement des masses par le recours à la publicité, et sa commercialisation a soulevé un certain nombre de problèmes qu'il n'est guère aisé de résoudre, puisqu'il s'agit en premier lieu de sauvegarder le pouvoir d'attrait et l'originalité du jeu au-delà de ses implications financières et publiques.»

Quatre ans plus tard, il constatait: «Il est pratiquement impossible de concevoir à l'heure actuelle une manifestation sportive d'importance sans publicité extrasportive. Inévitablement, le merchandising a opéré une percée irrésistible dans notre domaine.

»Il est certes intéressant, voire indispensable de trouver dans notre sport d'élite une source de revenus supplémentaire, d'autant plus que la grande majorité des clubs de première division sont désormais gérés à la manière d'entreprises commerciales; mais il est tout aussi indispensable de sauvegarder un certain nombre de principes de base. Ainsi les autorités sportives ne doivent-elles en perdre sous aucun prétexte le contrôle absolu.»

L'UEFA, pour sa part, maintenait sa ligne de conduite, comme le soulignait Hans Bangerter: «toute publicité demeure interdite sur l'équipement des joueurs.» Ce n'est qu'en 1982, à son Congrès du 28 avril à Dresde, que l'UEFA autorisa le port de publicité sur les maillots dans ses rencontres interclubs, à l'exception des finales. Il fallut attendre la saison 1994-95 pour que la publicité sur les maillots fût autorisée pour tous les matches interclubs à l'exception de la finale de la Coupe des vainqueurs de coupe, qui dut patienter jusqu'à la saison 1997-98.

Deux livres pour deux célébrations

Pause agréable au milieu des activités quotidiennes, les festivités organisées à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'UEFA réunirent à Berne, le 13 juin 1979, quelque 260 invités du monde du football, de la politique et des médias, notamment le président de la FIFA, João Havelange, et un représentant du gouvernement suisse, le conseiller fédéral Rudolf Gnägi. Dans son allocution de circonstance, le président Artemio Franchi rappela aux dirigeants des associations nationales que l'UEFA était «un lieu de rencontre en permanence pour discuter vos problèmes, soumettre vos idées, vos critiques et vos propositions, ajoutant: […] nous avons voulu que cette célébration ne constitue pas seulement une fête, mais aussi une rencontre de travail et de discussions, car chaque fois que nous nous réunissons, chacun d'entre nous repart enrichi d'expériences et de connaissances.»

A la cérémonie officielle à l'Hôtel de Ville à Berne succédèrent une croisière sur le lac de Thoune et un repas de gala.

Cet anniversaire fut aussi l'occasion de lancer, sur le thème «Fascination du football», un concours pour les photographes professionnels et de publier un livre, *Les 25 ans de l'UEFA*, édité dans les trois langues officielles de l'UEFA sous la responsabilité de son chef de presse U. Rudolph Rothenbühler. Artemio Franchi s'y attache au thème de «L'Europe et le football mondial», demandant, comme son prédécesseur, que le rôle des confédérations soit mieux reconnu par la FIFA: «Je crois […] que c'est dans l'intérêt du football mondial que d'accorder aux confédérations continentales la reconnaissance officielle de leurs responsabilités pour les tâches qu'elles exercent déjà dans la réalité.»

L'ouvrage conserve un intérêt particulier grâce à des textes comme celui de Hans Bangerter, qui retrace les vingt-cinq premières années de l'UEFA, et de témoignages directs de pionniers comme José Crahay, Stanley Rous et Jacques Ferran.

Un autre livre, plus ambitieux et en deux volumes pour un total de quelque 700 pages, a été publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'UEFA. U. Rudolph Rothenbühler en fut de nouveau le maître d'œuvre mais il ne put accomplir sa mission jusqu'à son terme puisque la maladie l'emporta en octobre 2003. Ancien directeur de la Communication de la FIFA, Keith Cooper, engagé comme coordinateur pour les célébrations du jubilé de l'UEFA, continua le travail sur le premier volume, consacré à l'histoire de l'UEFA, aux associations-membres et à l'environnement du football, pendant que Frits Ahlstrøm, responsable des services aux médias de l'UEFA, se chargeait du second tome, consacré avant tout aux compétitions, à l'évolution du football, de ses infrastructures et des équipements.

La célébration du jubilé eut lieu à l'occasion du XXVIIIe Congrès ordinaire et en remplit toute la première journée, le 22 avril 2004, au Monte Caputo, sur les hauteurs de la cité chypriote de Limassol. «Ce fut, écrivit le directeur général Lars-Christer Olsson dans l'éditorial de l'*UEFA·direct* de juin 2004, l'occasion d'honorer quelques serviteurs méritants du football et aussi de se souvenir des pionniers et visionnaires qui ont construit l'UEFA ainsi que de leurs successeurs qui en ont fait l'organisation dynamique et efficace qu'elle est aujourd'hui.»

Les représentants des associations nationales ont également eu la possibilité de revivre, par des images d'archives et les commentaires de quelques-unes des grandes figures du football européen l'évolution du jeu et quelques phases des compétitions européennes restées gravées dans les mémoires […].»

Franz Beckenbauer, Emilio Butragueno, Sven-Göran Eriksson et Michel Platini étaient montés sur scène pour répondre aux questions d'une autre ancienne vedette, Hansi Müller, et parcourir ensemble l'histoire du football européen. Le jubilé de l'UEFA fut aussi l'occasion de fournir des miniterrains à toutes les associations membres et de les faire participer à la fête par la célébration de l'Eté du football de base, transformé plus tard en Journée du football de base. Enfin, l'UEFA n'oublia pas son souci de défendre la spécificité du sport et, en septembre, elle présenta à Bruxelles une exposition informative qui connut un beau succès.

La télédiffusion des rencontres, déjà à l'ordre du jour du premier Congrès de l'UEFA, continuait à occuper les esprits en raison des rapides progrès techniques enregistrés dans ce domaine et, surtout, des transmissions au-delà des frontières nationales, ce qui pouvait engendrer des problèmes de concurrence. Mais les autorités du football ne voyaient plus la télévision seulement comme un danger mais également comme une possibilité d'étendre le rayonnement de leur sport et d'apporter d'importants revenus financiers. Dans son rapport pour 1974 et 1975, Hans Bangerter notait: «En ce qui concerne les négociations des Associations-membres avec leur propre Société de télévision sur le plan national, nous croyons utile de leur fournir l'indication, selon laquelle les indices d'audience se situent largement au-dessus de la moyenne pour la retransmission de matches de football importants, ce qui démontre l'intérêt manifesté par les téléspectateurs pour ce genre d'émission et, partant, leur valeur marchande élevée. Cette réalité permet d'étayer les exigences justifiées du football à l'égard de la télévision.»

Enrichissement des compétitions

Sur le plan des compétitions, la présidence d'Artemio Franchi fut marquée par un nouveau développement du Championnat d'Europe, dont le tour final passa de quatre à huit participants, répartis en deux groupes, les deux premiers étant qualifiés pour la finale et les deux deuxièmes de groupe jouant pour la médaille de bronze. Cette phase finale, organisée en Italie en juin 1980, ne fut pas un succès retentissant et l'on procéda à quelques ajustements pour le tournoi final de 1984 en France, notamment par l'introduction de demi-finales et la suppression du match pour la troisième place, sans réel intérêt. Ce fut le véritable lancement de l'EURO, le nom qui désigne depuis lors le tour final du Championnat d'Europe.

D'autre part, une nouvelle épreuve vint compléter la liste des compétitions interclubs de l'UEFA. C'est le journal néerlandais *De Telegraaf* qui prit l'initiative de cette «Super Coupe» qui devait opposer le vainqueur de la Coupe des clubs champions et celui de la Coupe des vainqueurs de coupe, l'idée étant encore une fois de déterminer qu'elle était vraiment la meilleure équipe de club du continent.

La Super Coupe tourne rond

La Super Coupe de l'UEFA, duel entre le vainqueur de la Coupe des champions et celui de la Coupe des vainqueurs de coupe, a eu de la peine à trouver sa place dans le calendrier européen et le fait qu'elle se jouait à l'origine en matches aller et retour ne facilitait pas la résolution du problème. De plus, la participation à l'épreuve n'était pas obligatoire. Les deux matches de sa première édition ne purent avoir lieu qu'en janvier de l'année suivante et ce fut pis encore en 1975 puisque ce qui aurait dû être la deuxième édition ne put se jouer. Il n'y eut pas non plus de match en 1981 et 1985; à cette dernière occasion, ce fut le drame du Heysel, et non le calendrier, qui entraîna la suppression de la compétition.

Autre témoignage des débuts difficiles de la Super Coupe: l'UEFA ne la dota pas d'un trophée, comme toutes ses autres compétitions. Le vainqueur ne recevait qu'une plaquette frappée du logo de l'UEFA. Ce n'est qu'après la rencontre de 1983 et la victoire d'Aberdeen sur le SV Hambourg que le délégué du match retour, Jo van Marle (Pays-Bas), futur trésorier de l'UEFA, proposa qu'une coupe fût attribuée au vainqueur, proposition soutenue par le président Jacques Georges. Le trophée, réalisé par la firme italienne Bertoni, fut remis pour la première fois en 1987 au capitaine de Steaua Bucarest, Stefan Iovan, après la victoire 1-0 de son équipe sur Dynamo Kiev.

Dans un tel contexte, l'UEFA imagina dès 1983 une nouvelle approche, analogue à celle de la Coupe européenne/sud-américaine. De nombreuses difficultés firent qu'elle ne se concrétisa pas avant la rencontre entre les vainqueurs de la saison 1985-86. Le match se joua sur terrain neutre, à Monaco. Toutefois, il n'eut lieu que le 24 février 1987, à un moment peu propice du calendrier. Comme il opposait de plus deux équipes de l'Est, Steaua Bucarest et Dynamo Kiev, ce ne fut pas un succès populaire propre à engager les sponsors à soutenir cette formule: on ne dénombra que quelque 8500 spectateurs et les chaînes de télévision ne montrèrent qu'un intérêt limité. On retourna donc à l'ancienne formule pour la saison suivante et aussitôt réapparurent les problèmes de calendrier, le match retour entre Porto et Ajax n'ayant pu se jouer qu'en janvier 1988. De plus, étant donné que le club qui organisait le match retour considérait la rencontre comme un match à domicile, «les critères pour se conformer

au protocole de l'UEFA pour de telles manifestations ne sont guère appliqués», expliquait le secrétaire Gerhard Aigner dans une note destinée au Comité exécutif. Il ajoutait: «Cela concerne le transport, la répartition des billets d'entrée, les réservations d'hôtel, le protocole dans la tribune d'honneur, l'ordre autour du terrain de jeu et le travail de la presse. Des situations intolérables se produisent à cette occasion pour la délégation de l'UEFA.»

Fallait-il dès lors abolir cette compétition qui, de plus, avait perdu l'ambition de ses initiateurs de désigner la meilleure équipe de la saison? Le 31 mars 1995 à Moscou, le Comité exécutif répondit négativement et décida qu'il fallait au contraire donner plus de relief à la Super Coupe. Une nouvelle tentative de changement eut donc lieu en 1998, et ce fut cette fois-ci la bonne. Du premier essai de match unique, on ne conserva que le site de Monaco et son Stade Louis II, ni trop grand ni trop petit pour ce genre de rencontres. Pour le reste, la Super Coupe, à laquelle les clubs qualifiés étaient maintenant tenus de participer, devint le pic sportif d'un grand rendez-vous aoûtien associant tirages au sort, séances diverses, soirée de gala avec la remise de distinctions aux meilleurs joueurs de la saison et rencontre avec les médias. «En l'unissant au tirage au sort pour le premier tour, on entend faire coup double: associer à la compétition l'effervescence qui règne autour de ce tirage au sort et joindre à cette cérémonie un aspect purement sportif. Les deux événements devraient s'en trouver renforcés, et le football aussi», estimait Gerhard Aigner dans un éditorial d'*UEFAFlash*. Inaugurée en 1998, la formule a été maintenue jusqu'en 2012, avec quelques ajustements et le remplacement, dans la rencontre, du vainqueur de la Coupe des vainqueurs de coupe par celui de la Coupe UEFA, en 2000, puis par celui de la Ligue Europa, en 2010.

Ensuite, sous l'impulsion du président Michel Platini, la Super Coupe est devenue itinérante et a fait ses deux premières escales à Prague, en 2013, et à Cardiff, en 2014. Monaco, pour sa part, a conservé les tirages au sort et les diverses séances.

Une première édition officieuse, en janvier 1973, vit la double victoire de l'Ajax de Johan Cruyff, vainqueur de la Coupe des champions, sur les Rangers de Glasgow (3-1 et 3-2) et, l'année suivante, les deux clubs concernés, Ajax Amsterdam et AC Milan, exprimèrent eux aussi leur intérêt de jouer une telle compétition. Le Comité d'urgence de l'UEFA, jugeant «qu'il serait erroné si l'UEFA ne prenait pas sous contrôle ces deux rencontres», fixa lors de sa séance du 29 juin 1973, des principes directeurs que le Comité exécutif ratifia en octobre de la même année. La nouvelle compétition fut baptisée «Super Compétition» et la participation à l'épreuve revêtait un caractère facultatif confirmé par l'exécutif lors de sa séance du 27 janvier 1976 à Marbella. Lors de cette première édition officielle, Ajax, encore une fois vainqueur de la Coupe des champions mais dorénavant sans Cruyff, parti au FC Barcelone, battit l'AC Milan (0-1, 6-0) en janvier 1974.

C'est surtout dans le football junior que la période connut les plus notables modifications. Le Tournoi international junior fut remplacé dès la saison 1980-81 par le Championnat d'Europe des juniors de moins de 18 ans et, en 1980 également, l'UEFA lança une seconde compétition, jouée d'abord sur deux saisons, le Tournoi européen des moins de 16 ans, qui allait acquérir lui aussi le statut de championnat d'Europe en 1998. En 2001, les deux catégories seraient modifiées respectivement en moins de 19 et moins de 17 ans.

On relèvera encore qu'en 1979, la lutte contre le dopage fut lancée par la constitution d'une commission d'étude chargée d'examiner la possibilité de procéder à des contrôles antidopage lors des matches de compétitions de l'UEFA. La commission tint sa première réunion le 10 juillet à Zurich sous la présidence de l'Autrichien Heinz Gerö, membre du Comité exécutif. Un premier règlement fut établi pour procéder à des contrôles lors du tour final du Championnat d'Europe de 1980. La réglementation fut ensuite adaptée pour que les contrôles pussent être étendus dès 1981 aux finales de la Coupe des clubs champions et de la Coupe des vainqueurs de coupe.

Tragique accident

Comme son prédecesseur Gustav Wiederkehr, Artemio Franchi ne put accomplir sa mission jusqu'à son terme. Un accident sur une route toscane, le 23 août 1983, mit brutalement fin à la vie d'un dirigeant auquel la présidence de la FIFA semblait promise.

Premier vice-président à ce moment-là, le Français Jacques Georges prit le relais, d'abord à titre intérimaire puis, au Congrès de Paris, le 26 juin 1984, veille de la finale de l'EURO, il fut élu président pour deux ans, période correspondant aux deux années restantes du mandat d'Artemio Franchi. En 1988, au Congrès de Munich, les délégués des associations nationales lui renouvelèrent leur confiance pour un nouveau mandat de quatre ans.

Une fois encore, la transition se fit en douceur, sans bouleversement et dans le respect de l'opinion de chacun car Jacques Georges, lui aussi, était un président qui préférait la persuasion à la dictature. C'est pourtant sous la présidence de Jacques Georges que l'UEFA allait subir le jour le plus noir de son existence: la tragédie du Heysel qui, le 29 mai 1985, transforma la fête annuelle du football interclubs européen en un drame qui coûta la vie à trente-neuf spectateurs.

© PHOTO GETTY IMAGES

La tragédie du Heysel et ses suites

La violence dans les stades et en dehors des enceintes de jeu fut l'un des premiers fléaux auxquels les dirigeants de l'UEFA durent faire face puisque la première rencontre de la première compétition placée sous l'autorité de l'UEFA, le match de Coupe des clubs champions entre Sporting Lisbonne et Partizan Belgrade, fut déjà marquée par la violence et des incidents dans les tribunes.

Pour lutter contre les actes de violence de la part des joueurs, l'UEFA compta sur des mesures disciplinaires rigoureuses dont la stricte application porta ses fruits et eut même valeur d'exemple pour les associations nationales dans les compétitions organisées par leurs soins. En 1979, à l'occasion de son 25e anniversaire, l'UEFA crut pouvoir se permettre une amnistie partielle et plus d'une centaine de joueurs virent leur suspension – jusqu'à trois matches – supprimée pendant que d'autres, plus sévèrement punis, bénéficièrent d'une réduction de peine. «Par cette mesure de clémence, l'UEFA pensait inciter les milieux du football à davantage de correction et de sportivité. C'est malheureusement tout le contraire qui fut atteint: il n'y a jamais eu autant d'excès à déplorer qu'en ce début de saison 1979-80. Triste constatation qui donne à réfléchir et préoccupe sérieusement l'UEFA à tous les échelons», déplorait le secrétaire général Hans Bangerter quelques mois plus tard. La conclusion s'imposait d'elle-même: un retour à la sévérité, et c'est bien la voie que l'UEFA ne quitta plus.

Bien plus ardue fut la tâche d'éradiquer la violence sur les gradins et dans les tribunes des stades ainsi que sur le chemin des stades. Vingt ans après la fondation de l'UEFA, Hans Bangerter relevait dans son rapport bisannuel: «Ce sont toutefois les incidents et les excès provoqués par les spectateurs qui se sont accrus dans les plus fortes proportions […] Ces actes de violence ne se produisent pas seulement dans les stades de football, où la racaille croit réellement pouvoir se défouler dans l'anonymat des foules. Des exemples tirés d'autres sphères de l'activité humaine démontrent à l'évidence qu'il s'agit d'un problème social très sérieux.»

Sans la ferveur des supporters, les rencontres du football d'élite n'auraient pas la même saveur. Ils n'ont malheureusement pas toujours le comportement exemplaire des fans de Bayern Munich lors de la finale de la Ligue des champions de l'UEFA de 2013 à Londres remportée 2-1 par les Bavarois contre Borussia Dortmund.

Une série de mesures

Si le caractère social du problème était incontestable, si l'UEFA, à plusieurs reprises, déplora que les autorités publiques ne fussent pas plus intransigeantes à l'encontre des fauteurs de trouble, elle ne se contenta pourtant pas d'attendre que ces dernières prissent d'énergiques mesures. De son côté, elle insista, dans sa procédure disciplinaire, sur la responsabilité des clubs envers leurs supporters ou prétendus tels; elle édicta des mesures pour l'organisation des rencontres, les *Instructions impératives et recommandations pour éviter les troubles provoqués par la foule*, entrées en vigueur en 1976 et révisées en mai 1983; elle prit également des sanctions disciplinaires exemplaires, allant de l'exclusion de clubs des compétitions européennes à la suspension de stades, sans oublier de très lourdes amendes. Pour la seule période de 1973-75, on note l'exclusion de la S.S. Lazio à la suite d'incidents, celle de Leeds United pour les excès de ses supporters, la suspension des stades de Panathinaikos, Olimpiacos, Fenerbahce et Tottenham pour des débordements de foule ou des actes de violence de la part des supporters!

Même les finales de l'UEFA n'étaient pas épargnées par les actes de violence de la part des supporters. Le 24 mai 1972 à Barcelone, en finale de la Coupe des vainqueurs de coupe entre les Rangers de Glasgow et Dynamo Moscou, la rencontre dut être interrompue plusieurs fois en raison d'envahissements répétés du terrain de jeu par des supporters écossais manifestement pris de boisson. Lors de sa séance du 6 juin à Vienne, le Comité exécutif décida à l'unanimité de n'attribuer l'organisation de finales sur terrain neutre qu'à des stades disposant d'installations de sécurité suffisantes telles que grillages ou fossés. Par la même occasion, il «recommanda urgemment» à toutes les associations nationales et à leurs clubs de procéder à l'installation de tels dispositifs de sécurité pour tous les matches des compétitions de l'UEFA. Sans quoi, en cas d'incident, l'association ou le club serait rendu responsable.

Cela n'empêcha pas de détestables incidents de se reproduire à Paris, le 28 mai 1975, lors de la finale de la Coupe des champions entre Bayern Munich et Leeds United, où les pseudo-supporters du club anglais provoquèrent troubles et dégâts au Parc des Princes en dépit de toutes les dispositions prises. Dans le contexte de crise économique et de chômage du début des années 1980, les actes de violence de la part des «hooligans» ne cessèrent de s'étendre et de planer comme une menace sur les compétitions internationales. En 1984, le Conseil de l'Europe témoigna de la gravité du

problème en édictant, sur la base des instructions impératives de l'UEFA, des recommandations en lien avec les débordements des spectateurs lors de manifestations sportives – en particulier dans les stades de football. Ces recommandations, approuvées par les ministres des Sports des pays concernés, prescrivaient que les autorités publiques devaient tout mettre en œuvre pour combattre le vandalisme. Ce n'était manifestement pas toujours le cas.

Crainte d'une catastrophe

Malgré les mesures prises, on ne pouvait donc exclure, à cette période, qu'une catastrophe pût se produire. Il en arriva une le 11 mai 1985, mais de manière accidentelle, quand le feu embrasa la tribune du stade de Valley Parade à Bradford et que la panique qui s'ensuivit provoqua la mort de cinquante-six spectateurs.

Quelque deux semaines plus tard, le stade du Heysel de Bruxelles allait accueillir la finale de la Coupe des clubs champions européens et, si l'affiche entre Juventus et Liverpool promettait un beau duel sur le terrain, l'antagonisme entre certains «supporters» anglais et italiens suscitait les pires craintes. On sait qu'elles furent confirmées par l'épouvantable bilan de trente-neuf morts et plusieurs centaines de blessés.

Ce fut bien le jour le plus noir du football international européen comme le souligna Hans Bangerter dans le préambule de son rapport pour les années 1984 et 1985: «L'UEFA – et avec elle le football européen dans son ensemble – a vécu dans cette période le jour le plus sombre de son histoire: ce qui, le 29 mai 1985 au stade du Heysel de Bruxelles, aurait dû être le couronnement des compétitions inter-clubs de l'UEFA 1984-85 […] s'est transformé en la plus effroyable tragédie de l'histoire du football européen. La violence gratuite d'une bande de criminels a provoqué la mort de 39 innocents, blessé plus de 400 autres personnes, suscité la tristesse et le désarroi, causé un drame sanglant traduit par un bilan consternant. Des millions de téléspectateurs ont été les témoins de cette catastrophe.»

Commission d'enquête

L'UEFA forma immédiatement une commission d'enquête, composée de deux membres de son Comité exécutif, le Portugais Antero da Silva Resende et l'Allemand de RDA Günter Schneider, délégué de l'UEFA au match. En réalité, en raison de problèmes techniques de communication, c'est le premier nommé qui présenta les conclusions de l'enquête, accompagnées du rapport écrit par le second sitôt après la finale.

La conclusion de l'enquête était claire: «La tragédie est due en premier lieu à l'attitude agressive et indisciplinée, au comportement violent d'une partie des supporters anglais. Elle aurait pu être évitée par une intervention préventive et efficace de la part des forces de sécurité.» Accouru sur le lieu des premiers incidents, Günter Schneider s'était, en effet, immédiatement rendu compte de l'insuffisance des forces de l'ordre mais ses appels à du renfort étaient restés sans effet.

Les travaux de préparation de la finale avaient pourtant été effectués conformément aux dispositions de l'UEFA et des mesures avaient été prises, comme la construction d'une clôture pour séparer les supporters dans les gradins et d'une autre autour du stade pour créer une «zone neutre» à laquelle on ne pouvait accéder qu'après un premier contrôle. L'Union belge de football avait proposé d'autres mesures, comme l'interdiction de vente d'alcool dans un rayon déterminé autour du stade le jour du match mais les autorités n'avaient pas donné leur accord. Dans son rapport, Antero da Silva Resende, qui rappelle que le stade du Heysel avait déjà abrité auparavant neuf finales de l'UEFA, souligne encore: «5 séances ont eu lieu à partir du 12 février. A chaque séance a participé un représentant de la police et à 3 séances un représentant de la gendarmerie. La police a aussi envoyé un représentant à Rotterdam pour la Finale Everton-Rapid Vienne le 15-05-85 pour étudier le dispositif de sécurité et aussi à Liverpool pour consulter la police locale. Des représentants des équipes finalistes étaient présents à au moins une des réunions.» La vente des billets avait également fait l'objet de mesures pour séparer les supporters mais l'impression de faux billets en Italie, le marché noir et le surnombre de supporters italiens vinrent perturber les plans des organisateurs.

Enfin, comme l'a souligné l'enquête, les forces de l'ordre (quelque 120 policiers dans le stade au moment des événements et environ 300 à l'extérieur, essentiellement occupés à la fouille des spectateurs) ont été complètement submergées pour les raisons suivantes:

- le stade était séparé en deux zones, l'une soumise au contrôle de la police et l'autre à celui de la gendarmerie, sans officier de coordination;
- le plan d'action était trop rigide et l'incapacité d'adaptation à la situation était manifeste;
- l'effectif était insuffisant et il n'y avait pas de troupe spéciale de réserve (un point pourtant clairement stipulé dans la brochure de l'UEFA);
- il n'y avait pas de surveillance en ville;
- le contrôle aux entrées du stade était inefficace et les supporters pouvaient introduire des objets dangereux, voire entrer sans billet;
- les grillages n'ont pas eu l'effet voulu car les forces de sécurité n'étaient pas en nombre suffisant à ces endroits.

Les clubs anglais hors-jeu

Ayant reçu le rapport des enquêteurs, le Comité exécutif de l'UEFA se réunit à Bâle le 2 juin 1985. Comme il n'était pas habilité, en vertu de la séparation des pouvoirs respectée par l'UEFA, à infliger des sanctions disciplinaires, il transmit le dossier à la Commission de contrôle et de discipline et décida, de son côté, que l'UEFA n'accepterait plus aucune inscription de clubs anglais pour ses compétitions interclubs durant une durée indéterminée et que de nouvelles mesures seraient prises pour renforcer la sécurité dans les stades et à leurs abords. La participation de l'équipe d'Angleterre à la phase de qualification du Championnat d'Europe 1986-88 serait traitée ultérieurement.

Peu avant, en accord avec la première ministre du Royaume-Uni, Margaret Thatcher, l'Association anglaise de football, présidée par Bert Millichip, avait elle-même décidé de priver les clubs anglais de compétitions européennes, le temps de purger le football des hooligans. Le gouvernement belge, pour sa part, avait banni les clubs anglais de son territoire.

Le communiqué de l'UEFA

«A la suite des événements tragiques qui se sont produits avant la finale de la Coupe des clubs champions entre Liverpool et Juventus de Turin, au stade du Heysel à Bruxelles, le 29 mai 1985, l'UEFA exprime ses condoléances très émues aux familles de toutes les victimes des déchaînements criminels de soi-disant supporters. Elle associe dans ses condoléances les clubs, les associations nationales et les Etats concernés.»

»La décision de faire jouer ce match malgré cette tragédie a été prise d'un commun accord par l'UEFA, les clubs finalistes, leurs fédérations nationales, la fédération organisatrice et les autorités responsables de la police et de la gendarmerie. Il leur est apparu, en effet, qu'une évacuation prématurée du stade aurait présenté un risque énorme qui aurait pu aggraver, hélas, le nombre des victimes.

»Cette catastrophe mettant en cause l'avenir des compétitions européennes, l'UEFA ouvrira sans retard une enquête sur les responsabilités et mettra tout en œuvre pour éviter la répétition d'un pareil drame.»
Bruxelles, le 29 mai 1985

Le 7 juin, l'UEFA créa un fonds en faveur des familles des victimes de Bruxelles. Doté initialement de 500 000 francs, il finit par s'élever à quelque 1,2 million de francs suisses et fut distribué avec l'aide de la Croix Rouge.

La réaction du président de l'Union royale belge

Président de l'Union belge de football, Louis Wouters, ancien membre du Comité exécutif de l'UEFA, cité dans l'édition du 30 mai du quotidien *Le Soir*, précisait: «Nous avions fait appel à deux mille cinq cents gendarmes casqués. Nous ne pouvions tout de même pas mobiliser toute la gendarmerie du royaume pour assurer l'ordre dans une rencontre de football.»

«En dernier ressort, ajoutait-il avant le coup d'envoi donné finalement à 21h 40, il a été décidé d'appeler l'armée à la rescousse. […] Renoncer à la partie équivaudrait à rallumer les colères des uns et des autres. Nous sommes plongés en plein désastre, le football belge, le football européen, le football dans son universalité a vécu ce soir l'une des plus sombres tragédies de l'histoire sportive! »

«Il fallait jouer»

On a noirci beaucoup de pages au sujet du drame du Heysel et les moralisateurs de tous ordres y ont trouvé une tribune de choix pour faire entendre leurs commentaires nocifs non pas tant sur le comportement des «hooligans» que sur les organisateurs, en particulier sur l'UEFA, son inconscience, son immoralité ou encore son appât du gain. Le football professionnel lui-même a été jeté en pâture et a subi les pires opprobres.

L'un des reproches est évidemment d'avoir fait jouer la rencontre alors que des corps gisaient sans vie aux abords du terrain. On a également reproché aux joueurs d'avoir exprimé des sentiments de joie durant la rencontre. «Nous n'étions pas informés», assure Michel Platini qui défendait ce soir-là les couleurs de l'équipe turinoise. «Certes, le match a pris du retard mais, à cette époque-là, les incidents étaient courants, il y avait souvent des bagarres, des supporters venaient au stade avec des couteaux ou d'autres armes, les instances ne prenaient pas de mesures efficaces. Là, on ne nous a pas informés de l'ampleur de la tragédie.»

Pendant que les joueurs patientaient dans les vestiaires, les représentants de l'UEFA, des deux clubs finalistes et de leurs associations nationales, le bourgmestre de Bruxelles, un homme politique italien, les représentants de l'Union belge de football et ceux des autorités publiques tenaient une séance de crise dans un salon du stade plongé dans la pénombre de peur d'attirer l'attention des «hooligans». L'ambiance y était délétère et les reproches fusaient de tous côtés sans que s'esquissât une décision. Il fallut tout le sang-froid et la lucidité du secrétaire général de l'UEFA, Hans Bangerter, pour débloquer la situation. Quand les représentants des forces de l'ordre eurent assuré qu'ils n'étaient pas en mesure de contrôler la situation si la finale était annulée, la décision s'imposa d'elle-même: il fallait jouer pour éviter que la tragédie ne prît de plus grandes dimensions. Les deux capitaines allaient s'adresser aux supporters par haut-parleurs mais il n'était surtout pas question d'informer les spectateurs de la gravité des événements, la plupart d'entre eux ignorant ce qui venait de se dérouler dans la même enceinte.

Aujourd'hui encore, Michel Platini l'affirme: «Si on avait su, on aurait probablement refusé de jouer, mais il le fallait! »

Quant à la Commission de contrôle et de discipline, réunie le 20 juin à Zurich sous la présidence du Tchécoslovaque Vladimir Petr, elle suspendit le FC Liverpool pour trois saisons des compétitions européennes, une mesure applicable dès le moment où les clubs anglais seraient réadmis. Le club italien, qui avait déjà des antécédents et dont les supporters n'avaient pas tous eu un comportement exemplaire, fut condamné à jouer à huis clos ses deux prochains matches à domicile des compétitions de l'UEFA. La commission priva en outre l'Union belge de football de l'organisation d'une finale de la Coupe des champions ou des vainqueurs de coupe pour une durée de dix ans.

Les deux clubs interjetèrent un appel qui fut rejeté par le Jury d'appel lors de sa séance du 8 août 1985.

Nouvelles mesures préventives

Le Comité exécutif prit le temps de la réflexion avant d'écarter l'idée de renoncer aux compétitions pour une saison, voire plus, estimant que ce serait s'incliner devant les fauteurs de trouble et condamner le football pour un problème qui n'était originellement pas le sien. Il ne voulut pas non plus de mesures telles que l'interdiction de la vente de billets aux supporters de l'équipe visiteuse, une proposition jugée inapplicable.

Dès la fin de l'été 1985, lors de sa séance des 20 et 21 août à Paris, l'exécutif institua une Commission d'inspection des stades, chargée de soumettre à un examen minutieux les stades proposés pour les finales interclubs. Il décida également d'établir un cahier des charges pour définir les conditions des stades pour les finales de l'UEFA. Jusque-là, la responsabilité de l'état des stades était laissée aux associations nationales, l'administration de l'UEFA ne se rendant sur place que pour régler avant la finale des sujets d'ordre protocolaire, technique, contractuel ou des questions liées aux installations pour les médias. Lors de la même séance, le Comité exécutif approuva, d'autre part, une nouvelle version de ses instructions pour le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les stades, divisant les rencontres de l'UEFA en deux catégories: matches à risques élevés et matches à risques normaux, la première catégorie englobant toutes les finales et demi-finales des compétitions interclubs européennes ainsi que les rencontres du tour final du Championnat d'Europe. S'y inscrivaient également les rencontres des clubs dont les supporters avaient déjà créé des incidents dans de précédentes rencontres, les matches à guichets fermés ou devant plus de 50 000 spectateurs, les rencontres où l'on attendait plus de 3000 supporters

de l'équipe visiteuse et ceux qui risquaient d'attirer un grand nombre de ressortissants du pays de l'équipe visiteuse résidant dans le pays de l'équipe locale ou dans les pays tout proches.

Appel aux autorités publiques

Surtout, l'UEFA rappela une fois de plus que les autorités du football ne pouvaient résoudre ce problème d'ordre social sans l'appui inconditionnel des autorités publiques. C'est pourquoi elle répondit sans hésiter à une invitation du Conseil de l'Europe et participa, les 24 et 25 juin à Strasbourg, aux débats du conseil d'experts sur le problème de la violence dans le sport en général et spécialement dans les stades de football. Et le Comité exécutif fit savoir, selon l'*UEFA Information* du 28 août 1985, qu'il «a pris connaissance avec satisfaction de la convention élaborée par les ministres des sports membres du Conseil de l'Europe [et] exprimé son espoir de voir tous ces Etats ratifier et observer pleinement cette Convention, de sorte que les autorités publiques soutiennent les vastes efforts déployés pour l'organisation des matches de football.» Une place permanente d'observateur fut accordée à l'UEFA au sein de la Commission de la Convention européenne.

Le Comité exécutif chargea également trois personnes indépendantes et de toute confiance, vivant en Angleterre, de suivre l'évolution de la violence dans ce pays et d'adresser régulièrement des rapports au secrétariat général de l'UEFA.

Quant à l'équipe nationale anglaise, elle fut autorisée à participer aux matches de qualification de l'EURO 1988, qui allait se jouer en République fédérale d'Allemagne. Le 17 octobre 1985, le Comité exécutif, réuni à Vienne, décida à l'unanimité d'accepter son inscription mais exigea de l'Association anglaise de football qu'elle obtînt de son gouvernement une collaboration complète pour éviter les incidents lors des matches de son équipe, un contrôle du transport des supporters et des agences de voyage concernées dans les matches à l'extérieur et, le cas échéant, une aide aux pays accueillant les matches, par l'envoi de forces de police spécialisées.

A l'approche de chaque nouvelle saison, le Comité exécutif, à l'aide des rapports susmentionnés et d'autres documents, fit le point sur l'opportunité de réadmettre les clubs anglais. En 1987 et 1988, la décision fut négative. Il faut dire que les Anglais eux-mêmes n'étaient pas convaincus d'avoir dompté la violence, à l'image du président de Liverpool, John Smith, qui, lors d'une conférence de presse, déclara qu'à son avis, le public

anglais n'était psychologiquement pas encore prêt à effectuer son retour. Il souligna également que si certains autres pays souffraient aussi du même phénomène, ils n'exportaient pas leurs voyous, contrairement à l'Angleterre. En 1988, la Fédération anglaise elle-même renonça à présenter une requête de réadmission à la suite du mauvais comportement de supporters anglais lors du récent EURO.

Retour gagnant

L'année suivante, en revanche, l'exécutif estima que le moment était venu de donner une chance aux clubs anglais, même si les rapports étaient bien loin d'être entièrement positifs. Le 12 avril 1989, à la suite de sa séance à Palmela, au Portugal, il publia le communiqué suivant: «Compte tenu des efforts considérables entrepris par la Ligue et la Fédération anglaises de football pour l'amélioration de la sécurité lors des matches de football, le Comité exécutif de l'UEFA […] a décidé à l'unanimité la réintégration des clubs anglais dans les compétitions interclubs européennes à partir de la saison 1990-91. Cette réintégration aura lieu sous réserve de l'application et de l'observation par le gouvernement anglais de la Convention européenne de la lutte contre la violence dans les sports et de l'appui et l'aide qu'il s'engagera à apporter à la Fédération anglaise de football. Le Président de l'UEFA demandera une audience auprès du ministre des Sports britannique au mois d'avril 1990 et sur son rapport, le Comité exécutif de l'UEFA confirmera ou non la décision prise ce jour au Portugal.»

Il n'y avait pas encore eu d'audience, en avril 1990, quand Jacques Georges quitta la présidence de l'UEFA au Congrès de Malte. C'est son successeur, Lennart Johansson, qui se rendit à Londres le 12 mai, où il rencontra le ministre des Sports, Colin Moynihan, en présence du président et du secrétaire général de l'Association anglaise de football, Bert Millichip et Graham Kelly. D'un commun accord, il fut décidé d'observer le comportement des supporters anglais durant la Coupe du monde 1990 en Italie avant de prendre une décision définitive.

A la séance du 10 juillet à Genève, Bert Millichip donna au Comité exécutif connaissance d'un message positif qu'il avait reçu du ministre britannique des Sports. Les clubs anglais furent donc réadmis pour la saison 1990-91.

En l'absence de tout représentant dans les compétitions européennes depuis cinq saisons, l'indice de l'Association anglaise avait toutefois chuté

au point mort et, en vertu du classement de l'UEFA, elle n'avait plus droit qu'à deux clubs. Le champion, Liverpool, étant encore suspendu pour trois saisons, ces places revinrent à Aston Villa en Coupe UEFA et à Manchester United en Coupe des vainqueurs de coupe européenne. Ce dernier alla jusqu'au bout de son parcours et remporta la compétition grâce à sa victoire 2-1 sur le FC Barcelone, le 15 mai 1991 à Rotterdam.

Finalement, la suspension de Liverpool fut levée par le Comité exécutif une saison plus tard, lors de sa séance des 18 et 19 avril à Londres.

Une condamnation mal perçue

Si le retour des clubs anglais était indubitablement une bonne nouvelle, la condamnation de Hans Bangerter par le tribunal d'appel de deuxième instance suscita l'incompréhension et l'ire du Comité exécutif. Dans un premier temps, lors de sa séance de juillet 1988 à Zurich, il s'était déjà dit «profondément ému par les citations directes de la part d'un avocat des parties civiles de comparaître devant un tribunal de Bruxelles» et s'était élevé contre «ces citations qui vont à l'encontre des conclusions de l'enquête menée en son temps par les autorités judiciaires chargées de l'instruction et du parquet et qui n'avaient relevé contre l'UEFA aucune charge ni négligence pouvant conduire à leur mise en cause.» L'exécutif assurait toutefois faire «entièrement confiance à la justice belge». Les faits lui donnèrent d'abord raison puisque le tribunal de Bruxelles acquitta l'UEFA de toute responsabilité dans le même temps où il condamnait le secrétaire général de l'Union belge de football, Albert Roosens. Mais c'était compter sans la ténacité des avocats des parties civiles, qui interjetèrent un appel. Le 26 juin 1990, la Cour d'appel de Bruxelles condamna l'ancien secrétaire général de l'UEFA à trois mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende, un jugement qualifié d'«incompréhensible» par son successeur, Gerhard Aigner, dans le *Bulletin officiel de l'UEFA* de septembre 1990, où il commentait d'autre part, sous le titre «La fin justifie les moyens»: «Pour les observateurs du procès, il ne peut faire aucun doute que ce jugement est tombé dans la seule intention de trouver en l'UEFA une partie en mesure de satisfaire les exigences financières des lésés.» Il poursuivait: «La Cour d'appel n'a pas seulement prononcé un jugement clairement erroné, mais ce verdict met en sérieux danger l'ensemble des activités du football et du sport nationaux et internationaux. […] En parfaite ignorance des réalités et au mépris des règles que les fédérations européennes se sont elles-mêmes données, les organisateurs locaux seraient ainsi déchargés de tout ou partie de leur responsabilité en matière de sécurité.»

Pleinement solidaire avec son ancien secrétaire général, l'UEFA se pourvut devant la Cour de cassation mais n'y obtint pas plus de compréhension. Le 16 octobre 1991, le tribunal confirma, en effet, la sentence. L'UEFA, tout en rappelant qu'elle n'avait jamais reconnu la compétence de la justice belge, ne donna plus de suite juridique à l'affaire mais, dans un communiqué publié au terme de sa séance du 4 décembre à New York, elle affirma qu'il ne pouvait plus être question, dans ce contexte, d'organiser en Belgique une finale interclubs ou un tour final du Championnat d'Europe.

Définition des responsabilités

La mise en cause de l'UEFA, par l'intermédiaire de son secrétaire général, dans la responsabilité du drame força l'UEFA à prendre des mesures précautionnelles pour ne pas être citée en justice, directement ou par le biais de l'un ou l'autre de ses représentants, au moindre incident dans une compétition placée à son enseigne. Elle avait déjà formé, en 1987, une Commission juridique ad hoc, composée de juristes recrutés dans diverses autres commissions de l'UEFA et présidée par l'Autrichien Heinz Gerö. Cette commission avait pour but de définir plus clairement les responsabilités des organisateurs et de l'UEFA lors de matches de compétitions de cette dernière, en particulier lors des finales et tournois finals et c'est elle qui recommanda de modifier les statuts, au Congrès de Munich en 1988, pour y introduire la notion d'organisation administrative, assurée par l'UEFA, tandis que l'organisation opérationnelle incombait à l'équipe locale.

Outre de nouvelles révisions de ses directives pour la sécurité dans les stades, l'UEFA adopta également un programme de suppression progressive des places debout dans les stades lors de ses compétitions, qui allait aboutir à l'interdiction totale de telles places à partir de la saison 1998-99. D'autre part, en s'inscrivant aux compétitions de l'UEFA, les clubs durent, dès la saison 1990-91, présenter un certificat des autorités publiques confirmant que leur stade répondait aux critères de sécurité. La même obligation fut faite aux associations nationales participant aux matches de qualification du Championnat d'Europe. De plus, clubs et associations membres devaient conclure les contrats d'assurance nécessaires, notamment en matière de responsabilité civile.

En décembre 1991, lors de sa séance à New York, le Comité exécutif décida, d'autre part, de modifier la procédure pour la désignation des stades des finales interclubs. Au lieu d'inviter les associations membres à proposer leur candidature, il chargea la Commission des stades de dresser une liste des stades

répondant aux critères les plus exigeants, afin qu'il pût y choisir lui-même, en principe sur recommandation de la Commission des compétitions interclubs, les stades qui, dorénavant, accueilleraient les finales interclubs de l'UEFA. Dès les premiers mois qui suivirent le drame, l'UEFA avait également souhaité joindre l'éducation et la prévention à la répression. C'est dans ce sens qu'elle se soucia de renforcer l'esprit de fair-play dans ses compétitions, en commençant par les épreuves réservées aux juniors. Celles-ci furent dotées dès 1988 d'un trophée de fair-play. Un trophée similaire fut ensuite attribué lors de l'EURO 1992 – il revint aux Pays-Bas – et un classement de fair-play fut établi dès la saison 1995-96 pour toutes les associations nationales, en tenant compte de toutes les rencontres de l'UEFA, pour équipes nationales et pour clubs. Pour les trois meilleures associations, la récompense est de pouvoir inscrire un club supplémentaire – en principe le vainqueur de la compétition nationale de fair-play – en phase de qualification de la Ligue Europa.

Une période florissante

Il serait parfaitement injuste de ne retenir de la présidence de Jacques Georges que la funeste soirée du Heysel et ses suites. Les années 1980 furent également une période florissante pour le football européen, marquée par un accroissement continu de sa popularité. Il était bien loin, le temps où les dirigeants sportifs considéraient la télévision avec méfiance et la crainte de la voir vider les stades s'était évanouie, du moins en ce qui concernait les grandes rencontres internationales. Bien loin, également, la période où les détenteurs des droits des matches devaient se battre pour obtenir des paiements corrects, le manque de concurrence entre les diffuseurs n'incitant pas ces derniers à la générosité. L'UEFA, pour sa part, avait conclu des accords relatifs à la télédiffusion de ses finales interclubs et de la Coupe d'Europe des Nations, dès 1960 avec l'Union européenne de radiodiffusion (UER), groupant essentiellement les diffuseurs des pays de l'Ouest européen, et dès 1963 avec l'Organisation internationale de radiodiffusion et télévision (OIRT), réunissant les diffuseurs de l'Est du continent. Pour traiter des questions liées à la télévision, l'UEFA avait créé en 1976 une commission mixte UEFA/UER.

Dans les bilans financiers des associations et des clubs, les revenus de la télévision étaient en passe de reléguer au second plan les recettes aux guichets et la vente de panneaux publicitaires dans les stades devenait plus lucrative du moment que la télévision les révélait – certes pas de bon gré – à un public international. Même si des agences de marketing, plus accoutumées aux tractations commerciales que les dirigeants traditionnels

du football, prélevaient au passage une part parfois importante de la manne financière, les perspectives s'annonçaient réjouissantes avec l'apparition de télédiffuseurs privés toujours plus nombreux. Logiquement, la médiatisation du football et le flux d'argent qu'elle lui apporta profita en premier lieu aux meilleurs footballeurs professionnels, transformés progressivement en authentiques vedettes internationales et rémunérés comme telles, souvent grâce à l'intervention d'intermédiaires entre eux et les clubs, les agents. On était, certes, encore bien loin des salaires pharaoniques versés par la suite, comme le résume le journaliste Chérif Ghemmour dans «Football champagne et soirées paillettes» publié en 2013 par le magazine *SO FOOT:* «En débarquant à Parme en 1998, Alain Boghossian, joueur correct, touchera par mois ce que l'immense Michel Platini gagnait en un an du temps de la Juve… Tout est dit. Dans les années 80, excepté quelques stars, les footballeurs gagnent bien leur vie, sans plus», poursuit-il.

A la recherche de nouvelles ressources

Il n'empêche que, dès la fin des années 1970, le football était entré dans un monde plus professionnalisé et les clubs devaient trouver toujours plus de moyens pour s'offrir les services des joueurs le plus réputés. Cela ne se fit pas sans quelques dérives, comme les tentatives d'échapper au fisc par les biais de fonds secrets.

Les clubs étaient entrés dans un système d'entreprises commerciales. Les recettes s'accroissaient de manière continue mais il fallait aux clubs beaucoup de sagesse pour en tirer vraiment profit et la sagesse n'est pas souvent la fidèle compagne de la passion… Paradoxalement, plus l'argent afflua vers le football et plus nombreux furent les clubs à se retrouver dans les chiffres rouges. Un rapport d'une Commission d'étude sur la crise du football, remis au Comité exécutif en avril 1986, le dit sans détour sous le titre «La mauvaise gestion des clubs professionnels»: «Les clubs dépensent plus qu'ils n'encaissent (environ 10%), en dépit des recettes de télévision et de publicité élevées. Les salaires des joueurs sont excessifs, et les clubs dépensent de véritables fortunes pour les transferts.» Dix ans plus tôt, l'UEFA s'était déjà souciée de l'endettement des clubs et avait adressé à ses associations membres une lettre circulaire pour demander leur avis et trouver des moyens de remédier à la situation. Tranchant parmi les réponses, généralement positives, celle de la Fédération de RFA estimait que l'enquête de l'UEFA était une ingérence dans les affaires internes des associations, «ce qui cause une certaine consternation parmi les membres du Comité exécutif», nous dit le procès-verbal de la séance de mars 1977.

Au service du développement

L'UEFA bénéficia également du plus grand rayonnement de ses compétitions pour améliorer ses revenus. Elle s'en servit exclusivement pour le développement du football, subventionnant les compétitions juniors et organisant régulièrement des cours pour les techniciens et les arbitres; elle versa également des contributions aux clubs éliminés dans les premiers tours de ses compétitions et qui avaient subi un déficit en raison de leur participation. A l'occasion, elle prit aussi des initiatives particulières telles que, en 1985, sa contribution à l'Année de la jeunesse: elle invita pour l'occasion deux jeunes footballeurs de chacune de ses trente-quatre associations membres à venir assister, le 21 août au Parc des Princes de Paris, au match de Coupe européenne/sud-américaine entre la France et l'Uruguay, une compétition entre champions continentaux dédiée à Artemio Franchi, qui ne connut que deux éditions. Leur séjour fut complété par un programme culturel, une visite au siège de la Fédération française, une séance d'entraînement de l'équipe de France et une rencontre avec son entraîneur, Michel Hidalgo. Le président de l'UEFA, Jacques Georges, était à Paris pour les accueillir et leur adresser quelques paroles:«Puisse ce rassemblement dépasser le cadre strict d'un match et de son environnement, si agréable soit-il, pour déboucher sur une plus grande amitié entre tous les pays qui constituent l'UEFA», leur dit-il notamment.

Pour bien gérer l'ensemble de toutes ces activités, le Comité exécutif fut étendu à douze membres lors du Congrès de Munich en 1988, sur une proposition de l'Union danoise de football soutenue par les associations nordiques et britanniques.

© PHOTO GETTY IMAGES

La Ligue des champions voit le jour

Marqué par le drame du Heysel et toutes les critiques qui l'avaient suivi – certains avaient même prétendu sans le moindre fondement que le match avait été arrangé – Jacques Georges se retira le 20 avril 1990 lors du Congrès de Malte, où il fut élevé au rang de président d'honneur. Un peu plus d'une année auparavant, à la fin de décembre 1988, l'UEFA avait déjà enregistré un changement majeur puisque son secrétaire général, Hans Bangerter, avait pris sa retraite après vingt-neuf années de service. La direction du secrétariat général avait été confiée à l'Allemand Gerhard Aigner, depuis 1969 au service de l'UEFA où il occupait jusque-là le poste de chef du département Compétitions.

Deux candidats aux profils bien distincts, tous deux membres du Comité exécutif, étaient en lice pour accéder à la présidence de l'UEFA et le choix du parlement du football européen se porta, par vingt voix contre quinze, sur le Suédois Lennart Johansson, membre du Comité exécutif, plutôt que sur le Suisse Freddy Rumo, vice-président de l'UEFA.

Un véritable centre du football européen

La présidence de Lennart Johannsson fut particulièrement riche en événements et l'UEFA, plus que jamais, s'y affirma comme le lien indispensable entre les associations nationales européennes. «Les fédérations ne voient plus en l'UEFA l'autorité sportive classique de naguère mais elles la considèrent aujourd'hui comme le véritable centre du football européen. L'UEFA […] est devenue une institution […] qui doit obtenir pour le football les revenus que notre sport mérite de par sa popularité. En même temps, s'appuyant sur la tradition, son histoire et son savoir-faire, l'UEFA représente efficacement les intérêts continentaux au sein de la FIFA, fédération mondiale», notait Gerhard Aigner dans son rapport pour les années 1994 et 1995. Il y expliquait aussi: «Tout cela s'est effectué dans une Europe en mutation, à la recherche d'une nouvelle identité dans le sport comme dans tous les autres domaines de la vie.»

Danny Blind célèbre la victoire d'Ajax Amstersdam sur l'AC Milan (1-0) lors de la première finale de la Ligue des champions, le 24 mai 1995 à Vienne.

La présidence de Lennart Johansson débuta sans temps mort puisque les bases de la Ligue des champions furent posées dès les premiers mois de son entrée en fonction. Laissons encore la parole à Gerhard Aigner, qui se trouva lui aussi au cœur des événements: «Il fallait faire quelque chose. Les clubs, notamment Real Madrid, voulaient plus de matches, plus de sécurité financière. La Coupe des clubs champions était alors dans l'ombre de la Coupe UEFA puisqu'il n'y avait qu'un club par association alors qu'ils étaient plusieurs en Coupe UEFA. La solution était de passer à des matches de groupes.» En 1968 déjà, Hans Bangerter, dans le *Bulletin officiel* de septembre, avait posé la question: «Un Championnat d'Europe pour Clubs est-il opportun? », envisageant, entre autres, une solution mêlant matches de groupes et rencontres à élimination directe. Il avait toutefois conclu: «un Championnat d'Europe pour clubs […] ne pourrait guère être mis en marche sans réflexions soigneuses et ne saurait se réaliser dans un proche avenir.»

Près d'un quart de siècle plus tard, l'heure des «réflexions soigneuses» avait donc sonné et Gerhard Aigner raconte: «Les directeurs Klaus Hempel et Jürgen Lenz allaient quitter l'agence ISL, partenaire commercial de l'UEFA, et, pour marquer leur départ, ils nous avaient invités à un dîner d'adieu à Zurich. Ce fut l'occasion de discussions et d'échanges de points de vue qui débouchèrent sur une rencontre à Munich, au restaurant Käfer. L'accord de développer le projet fut signé sur quatre sous-chopes! La finale de la compétition ne pouvait pas être incluse immédiatement dans l'offre car il y avait encore des contrats en cours. Il fallait, d'autre part, travailler avec une agence nouvelle, pour qu'il n'y eût pas de conflits d'intérêt.» Le projet fut discuté en détail lors de la séance du Comité exécutif des 18 et 19 avril 1991 à Londres. Le procès-verbal de cette séance est discret sur les débats – le projet n'avait pas que des partisans. Il insiste surtout sur l'aspect financier: «L'introduction d'un nouveau système de compétition en Coupe des clubs champions nécessite également une révision des dispositions financières. L'UEFA doit mettre bien au clair qu'elle contrôle entièrement cette phase de la compétition.»

Une formule nouvelle

Un groupe de travail fut constitué, avec la mission de poser les fondements d'un nouveau règlement qui pût être discuté à la prochaine réunion de l'exécutif, le 29 mai à Bari. Le groupe tint trois séances, le 6 mai à Muri, près de Berne, le 14 mai à Rotterdam et le matin du 29 mai à Bari. Le Comité exécutif suivit la proposition du groupe de travail de faire de la saison 1991-92 une période de transition, où la Coupe des champions se jouerait selon une nouvelle formule; celle-ci, proposée à l'origine par les Rangers de Glasgow et soutenue par la Commission des compétitions interclubs, proposait un tour final de deux groupes de quatre équipes avec des matches aller et retour et une finale entre les deux premiers de groupe, mais sans vente centralisée des droits commerciaux car les bases légales faisaient encore défaut. Pour les établir dans les statuts de l'UEFA, un Congrès extraordinaire fut convoqué, qui siégea le 19 septembre 1991 à Montreux, où il était déjà prévu de tenir, le lendemain, une Conférence des présidents et secrétaires généraux des associations membres.

Dans son éditorial de l'édition de septembre d'*UEFAflash*, une publication mensuelle lancée au début de la même année pour compléter le *Bulletin officiel*, Gerhard Aigner, sous le titre «Pour un contrat global», a clairement expliqué la démarche du Comité exécutif: «A l'origine de cette proposition, plusieurs motifs: l'évolution dans les domaines de la politique, de l'économie et de la technique, qui donne à la télévision une importance toujours accrue en tant que moyen de communication européen. Les détenteurs des droits (associations/clubs) l'ont également vu mais le manque d'expérience a conduit à des relations avec des tiers dont l'intérêt premier n'était généralement pas le football. Il en est résulté une commercialisation incontrôlée des images de football à la télévision.

»Le Comité exécutif est persuadé que, pour le tour final de la Coupe des Clubs Champions, un contrat global lucratif peut être conclu et qu'il rapporterait des sommes appréciables à tous les participants. Une répartition équitable et réfléchie des recettes assurerait que la commercialisation de ces matches soit au bénéfice de l'ensemble du football et pas seulement des huit clubs participants qui, en règle générale, sont parmi les plus importants du point de vue économique […].»

»Avec l'argent qui lui reviendra, l'UEFA sera en mesure d'améliorer les structures techniques et l'organisation de ses compétitions. Cela signifie, en particulier la prise en charge de tous les frais d'arbitrage pour tous les matches des compétitions européennes, la réalisation de contrôles antidopage lors de tous les matches à partir des quarts de finale ou lors du tour final dans les compétitions interclubs européennes, l'engagement de deux délégués pour les matches à risque élevé […], un financement plus important des tournois finals des équipes juniors et des équipes féminines, une plus grande couverture des frais de voyage pour les matches de qualification des compétitions juniors ainsi qu'une formation et une préparation plus poussée des arbitres pour les compétitions européennes.»

Feu vert du Congrès

Au Congrès extraordinaire de Montreux, les délégués des associations nationales donnèrent à l'unanimité le feu vert aux changements statutaires nécessaires pour établir la nouvelle formule, non sans que certains d'entre eux eussent exprimé leurs craintes liées, notamment, à la multiplication des transmissions de rencontres et à la surcharge du calendrier.

La nouvelle formule, avec ses deux groupes de quatre équipes – la première place donnant directement accès à la finale – fut donc testée au cours de la saison 1991-92 pendant que, dans les coulisses, on préparait la commercialisation centralisée, au besoin par des négociations pour régler les cas où des clubs s'étaient engagés pour une longue durée avec des agences de marketing.

Le Comité exécutif tira le bilan de l'expérience le 22 avril 1992 à Bruxelles, s'appuyant sur les conclusions de la Commission des compétitions interclubs qui s'était réunie le même jour dans la même ville. Un avis pesa lourdement dans la balance, celui d'un groupe d'étude formé de techniciens renommés – Jupp Heynckes, René Hüssy, Josef Hickersberger et Gérard Houllier – qui donna un avis favorable dans son ensemble, estimant que la nouvelle formule permettait aux entraîneurs des huit clubs concernés de mieux préparer leur programme, qu'elle diminuait le facteur risque/chance, que les arbitres sentaient moins de tension dans les premiers matches puisqu'une défaite ne mettait pas encore les équipes dans une situation trop inconfortable et que les dirigeants appréciaient de pouvoir planifier des recettes aux guichets pour trois rencontres.

Commercialisation centralisée

La nouvelle formule fut donc adoptée pour une période indéterminée. Restait à mettre au point la commercialisation globale des vingt-quatre matches de groupes. L'UEFA avait décidé de ne pas céder les droits de télévision et de publicité à une agence qui les revendrait à son tour mais de les exploiter de manière centralisée en son propre nom. Pour l'assister dans cette opération, elle voulait une agence en mesure de se consacrer pleinement à sa compétition. Après une étude minutieuse des sept offres parvenues à l'UEFA, le Comité exécutif avait choisi, lors d'une séance extraordinaire le 2 février 1992 à Londres, TEAM AG (The Event Agency and Marketing), établi, en Suisse, à Lucerne. Jusque-là, l'UEFA n'avait en principe travaillé avec des agences que pour les finales de la Coupe des clubs champions, celle de la Coupe des vainqueurs de Coupe et le tour final du Championnat d'Europe. Ses partenaires, d'abord exclusivement pour la publicité dans les stades puis aussi pour le merchandising, avaient été les agences Sport TV Bruxelles (1973-78), West Nally Group (1979-82), ROFA (1983-1990) et ISL (dès 1983), cette dernière, encore sous contrat au moment de l'adoption de la nouvelle formule, le resta pour l'EURO jusqu'à sa mise en faillite en 2001.

«Le nouveau système, explique Gerhard Aigner, reposait, dans les grandes lignes mais en plus abouti, sur les mêmes principes qu'un tournoi final de Championnat d'Europe. Mais dans les compétitions interclubs, le partenariat entre détenteurs des droits, diffuseurs TV et sponsors représentait une révolution qui a ensuite fait école pour d'autres compétitions de football et dans bien d'autres sports.»

Uniformité et visibilité

Le nom de Ligue des champions fut adopté pour mettre en valeur la phase des matches de groupes et le logotype de la Ligue des champions fut présenté aux médias lors du tirage au sort du premier tour des compétitions interclubs européennes, le 15 juillet 1992 à Genève. La saison suivante, on ajoutera UEFA à l'intitulé pour une meilleure identification.

Les ajustements de la Ligue des champions de l'UEFA

Le concept de base de la Ligue des champions était d'offrir aux clubs des matches de groupes afin qu'ils pussent mieux gérer leur budget. Ils obtenaient, en effet, la garantie d'un nombre défini de rencontres à domicile et une part des recettes de télévision et de publicité indépendante du degré d'attractivité de l'adversaire. Mais encore fallait-il se qualifier pour les matches de groupes, ce qui n'était pas forcément une simple formalité, comme l'apprirent à leurs dépens le FC Barcelone, pourtant détenteur du titre, victime du CSKA Moscou, Leeds United et le VfB Stuttgart lors de la saison 1992-93. L'année suivante, ce fut au tour de Manchester United, éliminé par Galatasaray, de ne pas passer le cap des éliminatoires.

Les clubs en question n'étaient pas les seuls marris; les diffuseurs de leurs pays tiraient la grimace car, à coup sûr, l'absence du champion de leur pays faisait baisser les audiences et il leur était plus difficile d'amortir leur investissement. On révisa donc la formule pour 1994-95 après avoir déjà opéré un changement pour 1993-94 avec l'introduction de demi-finales croisées entre premiers et deuxièmes de groupes, en un seul match sur le terrain du vainqueur de groupe.

La solution adoptée consista à inverser le déroulement de l'épreuve: des matches de groupes d'abord – précédés d'un tour de qualification à élimination directe – puis des quarts et des demi-finales pour aboutir à la finale. De plus, le nombre de clubs participant à la phase de groupes fut doublé, de huit à seize. Le détenteur du titre et les sept champions nationaux au bénéfice du meilleur indice de l'UEFA étaient qualifiés directement sans passer par le tour de qualification auquel participaient uniquement les champions occupant les seize rangs suivants. Ce qui signifiait que les autres champions nationaux n'avaient plus accès à la Coupe des champions. En compensation, ils jouaient en Coupe UEFA, dont le nombre de participants s'élevait maintenant à cent clubs au lieu de soixante-quatre.

Dans l'éditorial du *Bulletin officiel* de décembre 1993, le secrétaire général Gerhard Aigner commentait ainsi le nouveau système: «En modifiant la formule de ses compétitions interclubs et en réservant la Coupe des Champions à une (large) élite, l'UEFA ne s'est pas éloignée de l'esprit de ces pionniers [les fondateurs de la compétition]; elle a simplement adapté ses épreuves aux données actuelles.

»Le nouveau système ne ferme à personne la porte de la Coupe des Clubs Champions mais il faudra mériter de la franchir en réussissant, sur plusieurs années, des performances de valeur. […] Avec sa nouvelle formule, l'UEFA estime avoir tenu compte de l'intérêt général: la Coupe des Champions doit rester cette épreuve voulue par les initiateurs pour connaître la meilleure équipe du continent, sans la surcharge de trop nombreux matches préliminaires qui en diluent l'intérêt.»

Nouveau changement dès 1997-98: la grille de participation prévoyait de nouveau les champions de quarante-huit associations; les huit meilleures au classement de l'UEFA pouvaient inscrire deux clubs: le champion, en principe automatiquement qualifié pour les matches de groupes, et le vice-champion, qui devait passer par les éliminatoires. Les champions des trente-deux associations les moins bien classées jouaient un tour préliminaire; les seize vainqueurs disputaient ensuite un tour de qualification en compagnie des vice-champions et des champions des autres associations nationales. Le nombre de clubs participant aux matches de groupes augmentait à vingt-quatre, répartis en six groupes. Les premiers de groupe et les deux meilleurs deuxièmes jouaient les quarts de finale.

La formule ne fut appliquée que deux saisons. Dès 1999-2000, la compétition fut élargie et la phase de groupes compta trente-deux équipes réparties en huit groupes. Les meilleures associations au classement de l'UEFA purent inscrire jusqu'à quatre clubs, dont deux durent passer par les qualifications. Les deux premiers de chaque groupe étaient qualifiés pour une seconde phase de groupes. Suivaient, pour les deux premiers de groupe, les quarts de finale.

Jugeant que la seconde phase de groupes alourdissait la compétition sans lui apporter un avantage sur le plan sportif, le Comité exécutif décida, malgré l'opposition des grands clubs, de supprimer cette seconde phase dès 2003-04. Il la remplaça par des huitièmes de finale en matches aller et retour.

Après que Michel Platini eut accédé à la présidence de l'UEFA, en 2007, pour répondre à son souci d'accroître les chances des champions des associations moins bien classées de participer à la Ligue des champions, la phase de qualification fut divisée en deux voies offrant chacune, au terme de matches de barrage, cinq places en matches de groupes, l'une aux champions non qualifiés directement et la seconde, aux deuxièmes, troisièmes ou quatrièmes des meilleures associations.

Vingt-trois télédiffuseurs signèrent un contrat qui leur garantissait l'exclusivité nationale des retransmissions de la Ligue des champions. Ils s'engageaient à diffuser en direct une des quatre rencontres de chaque soirée de matches et des extraits des trois autres rencontres en différé. Des émissions en studio devaient compléter le programme de manière à assurer une excellente couverture de la Ligue des champions dans toute l'Europe. Pour cela, précise l'*UEFAflash* de novembre 1992, «…les émissions suivront un schéma identique: indicatif, espaces publicitaires, interviews, graphique, tout doit être harmonisé de manière à assurer l'identification de la «Ligue des champions». Le souci d'uniformité et de visibilité se traduisit aussi par la fixation d'une heure de coup d'envoi identique pour tous les matches (20h45 HEC), l'adoption d'un ballon unique, d'un hymne et d'un drapeau.

Quant aux sponsors, au nombre de quatre pour la première édition, en compagnie d'un fournisseur officiel, ils disposaient d'un droit exclusif pour leur catégorie de produits sur les panneaux publicitaires dans les stades, dans les spots télévisés du programme de diffusion des matches ainsi que sur les imprimés tels que billets ou programmes officiels des rencontres.

Inclusion de la finale en 1995

Le premier acte de la Ligue des champions de l'UEFA fut, le 6 novembre 1992 à l'hôtel Intercontinental de Genève, le tirage au sort des matches de groupes. Pour l'occasion, des séances de travail furent organisées sur place pour les clubs, les sponsors et les diffuseurs partenaires. Ces derniers possédaient également les droits des tirages au sort de la compétition et cette manifestation prit de ce fait une dimension inédite. Le décor de la salle fut même changé après les tirages de la Coupe des vainqueurs de coupe et de la Coupe UEFA afin d'afficher l'identité visuelle de la Ligue des champions.

La clé de répartition des recettes de la compétition, basée sur le principe de solidarité qui constitue toujours l'une de ses principales caractéristiques, prévoyait 54% du montant global pour les huit clubs participants, 18% pour les clubs éliminés dans les matches de qualification ou lors des deux premiers tours des trois compétitions interclubs de l'UEFA, 8% aux associations membres de l'UEFA et 20% pour l'UEFA.

La nouvelle formule de la compétition des champions remporta d'emblée un succès global qui permit à Gerhard Aigner d'écrire, dans son éditorial d'avril 1993 d'*UEFAflash*: «Le football européen a trouvé dans la Ligue des champions une vitrine séduisante, symbole de son unité et de son ouverture à des idées nouvelles. Et c'est sur cette base qu'il faudra maintenant bâtir l'édifice des compétitions interclubs de l'avenir.» Sur le plan financier, la commercialisation centralisée des droits de publicité et de télévision rapporta quelque soixante-dix millions de francs suisses pour la première saison 1992-93, alors que les recettes déclarées par les clubs la saison précédente, quand il leur appartenait encore de commercialiser eux-mêmes ces droits, n'avaient même pas atteint dix millions de francs.

La compétition globale conserva d'abord son nom de Coupe des clubs champions puisque les matches de qualification et la finale n'étaient pas inclus dans le contrat de commercialisation centralisée. Ce n'est que lorsque la finale put être englobée dans le programme que le nom d'origine de la compétition disparut, soit au cours de la saison 1994-95. La finale remportée le 24 mai 1995 par Ajax Amsterdam aux dépens de l'AC Milan (1-0) au stade Ernst-Happel de Vienne fut donc, en même temps que la quarantième de la compétition, la première finale de la Ligue des champions de l'UEFA.

Pour éviter à la nouvelle compétition phare toute concurrence avec des rencontres des autres épreuves interclubs de l'UEFA, on avait en outre, dès la saison 1994-95, ordonné le calendrier des matches en réservant le traditionnel mercredi à la Ligue des champions, le mardi étant consacré aux rencontres de la Coupe UEFA et le jeudi, à celles de la Coupe des vainqueurs de coupe. A la fusion de ces deux dernières compétitions, la Ligue des champions s'appropria encore le mardi, laissant le jeudi à la Coupe UEFA.

Des effets secondaires

La création de la Ligue des champions et, particulièrement, la possibilité donnée ultérieurement aux meilleures associations d'y inscrire jusqu'à quatre clubs, ne resta évidemment pas sans effet sur les deux autres compétitions interclubs de l'UEFA. La fusion entre la Coupe UEFA et la Coupe des vainqueurs de coupe, en 1999, fut la conséquence logique de la diminution de rayonnement de ces deux épreuves. La possibilité d'inscrire plusieurs clubs en Ligue des champions eut également des répercussions sur les championnats nationaux des principales ligues où la perspective de terminer la saison à un des rangs qualificatifs apporta des stimulations nouvelles.

Sur le plan financier, la Ligue des champions et son afflux de recettes, joints à la progression continue des revenus obtenus pour le tour final du Championnat d'Europe – l'EURO – garantissent à l'UEFA une stabilité financière enviable et jamais mise en péril, ni par la faillite de son partenaire commercial ISL ni par l'annonce, souvent proclamée mais, jusqu'à présent jamais avérée, d'une imminente baisse des revenus liée à la crise financière et à la saturation du marché.

Programme médical

Cette prospérité permet à l'UEFA de financer non seulement ses autres compétitions, notamment dans le football junior et amateur, mais également de prendre en charge les frais de tous ses programmes d'assistance et de développement, sans oublier d'assumer sa part de responsabilité sociale, notamment dans la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination, l'aide à des œuvres caritatives ou encore le soutien à l'intégration.

Ses efforts, fidèles à sa mission première, ne se focalisent pas moins sur le football dans son ensemble et il faut mentionner dans ce sens le lancement, en 1993, d'un projet de diplôme européen d'entraîneur, qui allait connaître un réel succès, ou encore l'organisation, en janvier de la même année à Francfort-sur-le-Main, du premier Symposium de médecine sportive. Si les premiers travaux dans ce domaine avaient été consacrés aux contrôles antidopage et à leur intensification dans les compétitions de l'UEFA, dès 1986 et l'instauration de la Commission médicale, les recherches s'étendirent à de multiples autres domaines, comme des études sur les blessures des joueurs, des recommandations pour joueurs et arbitres, des examens d'avant tournoi ou encore la publication d'une revue spécialisée, *UEFA Medicine Matters*, et, récemment, la préparation de programmes pour la formation des médecins du football. Parallèlement, la lutte contre le dopage, en conformité avec la liste des produits interdits dressée par l'Agence mondiale antidopage, s'affina par des tests hors compétition et des prélèvements sanguins, d'abord à l'EURO puis, dès 2013, dans le programme général antidopage. D'autre part, à sa séance de Londres en mai 2013, le Comité exécutif a donné le feu vert à une étude visant à analyser rétrospectivement les profils stéroïdiens de quelque 900 joueurs qui ont été contrôlés au moins trois fois dans les compétitions interclubs de l'UEFA depuis 2008.

© PHOTO BBF

Des associations venues de l'Est

Les considérations d'ordre économique ne furent de loin pas les seules à influer sur le développement des compétitions de l'UEFA au début des années 1990. Un facteur politique y tint un rôle essentiel: la dissolution de l'Union soviétique et le démembrement de la Yougoslavie, qui modifièrent profondément les frontières dans l'Est européen et donnèrent naissance à de nombreuses nouvelles associations nationales, que l'UEFA dut absorber en l'espace de quelques années.

Si, après la chute du Mur de Berlin et la réunification des deux Allemagnes, l'UEFA avait perdu une association membre, elle se trouva bien vite confrontée aux demandes d'adhésion massives des associations nationales des nouveaux Etats. De 1992 à 1994, le nombre d'associations membres passa de trente-cinq à quarante-neuf et ce gonflement spectaculaire posait d'autant plus de problèmes que la quasi-totalité des nouvelles associations manquaient à la fois d'expérience et de structures adéquates.

Sans délai, l'UEFA chercha les voies et moyens de venir en aide à ces nouvelles associations afin de leur permettre de tenir pleinement le rôle de membre à part entière qu'elles venaient d'acquérir. Parmi leurs droits figurait évidemment celui de participer aux compétitions de l'UEFA. Pour les épreuves réservées aux équipes nationales, un sursis fut accordé par l'intermédiaire de l'Association des fédérations de football de la Communauté des Etats indépendants (CEI), fondée le 11 janvier 1992 à Moscou et reconnue provisoirement comme le successeur de la Fédération de football d'URSS. Tous les joueurs du territoire de l'ex-Fédération de football d'URSS pouvaient être sélectionnés pour l'équipe représentative de la CEI. Celle-ci participa à l'EURO 1992 en Suède. Et pour l'édition 1994-96, dont le tour final avait déjà été attribué à l'Angleterre, le Comité exécutif décida, lors de sa séance du 30 novembre 1992 à Istanbul, de doubler le nombre de participants du tour final, l'élevant de huit à seize équipes.

L'installation de miniterrains de jeu, ici au Belarus, a constitué une étape importante du développement du football de base.

Les compétitions interclubs, pour leur part, virent le nombre de participants enfler: ils étaient 128 en 1990-91, on en comptait 170 pour la saison 1995-96, soit près d'un tiers de plus! Dans un premier temps, la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les conditions de sécurité, les structures et infrastructures dans les nouvelles associations réduisit l'inflation car tous les clubs ne purent répondre aux critères.

En 1992-93, par exemple, 151 clubs s'étaient inscrits mais la Commission des compétitions interclubs, dirigée par le Turc Senes Erzik, membre du Comité exécutif, n'en accepta que 136, ce qui permit d'éviter l'instauration d'un tour préliminaire en Coupe UEFA, mais pas dans les deux autres compétitions. Lors de sa séance d'avril 1993 à Berne, le Comité exécutif confia d'autre part à un autre groupe de travail la mission d'analyser toutes les données sur les plans économique et sportif aussi bien que sur celui du calendrier afin de trouver une solution et de façonner l'avenir des compétitions interclubs de l'UEFA. Le président Lennart Johansson avait, peu avant, esquissé l'idée d'une fusion entre la Coupe des clubs champions et la Coupe UEFA mais il la retira devant les oppositions suscitées.

La Coupe UEFA Intertoto, lancée en 1995 et accueillie avec condescendance par certains, joua là un rôle intéressant, comme le relevait Gerhard Aigner dans son éditorial du numéro d'août 1995 d'*UEFAflash*: « […] l'aspect le plus positif est certainement la possibilité qu'offre cette épreuve à de nombreux clubs de participer pour la première fois à une véritable compétition européenne et de se familiariser ainsi avec les normes qui y sont en vigueur (arbitres neutres, présence d'un délégué de l'UEFA, critères de sécurité, etc.). Voilà qui va exactement dans le sens voulu par l'UEFA […] : faciliter l'accession de toutes les associations d'Europe – et de leurs clubs – à un haut niveau de qualité.»

Création d'un programme d'assistance

Si la participation des clubs des nouvelles associations était le point le plus urgent de leur intégration dans l'UEFA, il n'en était toutefois pas l'élément clé. L'essentiel, selon les termes de Lennart Johansson dans «La page du président de l'UEFA» du *Bulletin officiel de l'UEFA* de décembre 1992, était «de fournir les structures nécessaires à une intégration pleine et rapide de ces nouvelles associations-membres». C'est pourquoi l'UEFA institua dès 1990 une Commission ad hoc pour l'assistance technique et administrative aux fédérations de l'Europe de l'Est. Cet organe, composé d'experts de l'Ouest, réunissait les représentants des nouvelles associations pour des séances sur des thèmes comme la privatisation des clubs, l'organisation et les structures des clubs, les budgets, les sponsors et le marketing ou encore les questions d'assurances. Sur proposition de cette commission, le Comité exécutif, lors de sa séance d'avril 1993 à Berne, approuva un programme d'assistance et institua le Bureau d'assistance à l'Europe de l'Est (BAEE), secondé par une structure particulière au sein de l'administration de l'UEFA et alimenté par un fonds spécial de l'UEFA.

Des conférences réunissant les associations concernées (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Russie et Ukraine, auxquels s'ajoutait l'Albanie) avaient eu lieu en 1990 et 1991 et en juin 1993, sur la base des expériences réalisées, l'UEFA put proposer à ces associations d'adhérer à une charte définissant les conditions de collaboration entre le BAEE et elles-mêmes. L'accord devait s'étendre sur cinq ans, avec possibilité de le prolonger. L'aide de l'UEFA ne voulait pas revêtir un simple aspect pécuniaire mais était orientée sur deux axes: une aide matérielle sous forme de fourniture de matériel d'équipement ou d'autre sorte et une assistance sous forme de conseils et de mise à disposition de connaissances pour permettre à ces associations de remplir leurs tâches administratives et techniques.

Les adhérents confiaient au BAEE la vente des droits de publicité et de télévision pour les rencontres internationales jouées par les équipes nationales et les clubs des associations concernées. Tout transfert de joueur quittant le territoire de l'une de ces associations devait également être géré par le BAEE. Les montants obtenus sur ces transactions revenaient essentiellement aux associations, seul un pourcentage était versé à un fonds de solidarité géré par le BAEE. Il s'agissait par-là de protéger ces associations et leurs clubs de la convoitise d'agences et d'agents qui voulaient profiter de la venue de ces nouvelles associations sur le marché en achetant les droits à bas prix pour réaliser ensuite de coquets bénéfices.

Un certain nombre d'agents avaient d'ailleurs déjà sévi au moment de la présentation de la charte, ce qui empêchait théoriquement certaines associations d'y adhérer puisqu'elles avaient signé des contrats encore en cours. Le BAEE dut donc apporter quelques ajustements à la charte, laissant aux associations membres le choix de confier les opérations au BAEE, de les traiter elles-mêmes ou de les remettre à un agent. Quel que fût le choix, toutes les négociations devaient avoir lieu en présence d'un consultant de l'UEFA. En outre, pour ne pas être débordé, le BAEE décida de ne traiter qu'avec les associations nationales, et non avec leurs clubs. Avec ces nouvelles conditions, les onze associations purent signer la charte, pour un programme de quatre ans. Ensuite, quelques changements furent apportés à l'accord pour une nouvelle phase quadriennale et les fédérations d'ARY de Macédoine et de Bosnie-Herzégovine y adhérèrent également, respectivement en 1998 et 1999.

Les réalisations

Dès sa première année d'existence, le BAEE put organiser des cours pour les entraîneurs et les instructeurs d'arbitres, faire restaurer des pelouses, construire des tentes gonflables abritant des terrains d'entraînement, former du personnel administratif aux tâches de gestion et fournir également du matériel sportif, informatique et technique. Il put aussi planifier des visites dans toutes les associations nationales de la charte afin d'y passer les structures d'organisation sous la loupe et de définir les mesures précises à prendre pour les améliorer. Il s'agissait également d'examiner les aspects liés à la sécurité et les problèmes spécifiques du football non amateur.

Le président de l'UEFA lui-même se rendit dans les pays de la charte pour y apporter son soutien et constater les progrès accomplis.

Des associations membres de l'UEFA, témoignant de leur solidarité, prêtèrent également une aide directe aux signataires de la charte, par exemple sous la forme de séjours d'accueil dans les associations occidentales où des représentants des associations de l'Est purent étudier les rouages administratifs afin de les transposer dans leurs pays. En 1994, vingt-neuf officiels des pays du BAEE purent suivre des cours d' «apprentissage» auprès de douze associations de l'Europe occidentale. D'autres associations offrirent une aide matérielle, comme la fourniture de projecteurs ou d'autres éléments d'équipement. Certaines invitèrent aussi des équipes de jeunes à participer à des tournois sur leur territoire, entre autres en Norvège, au Danemark et en Suède. En 1996, un séminaire réunit à Riga les présidents et secrétaires généraux des associations signataires. La réunion fut jugée si constructive qu'on la renouvela en 1998, à Chisinau, en 2000, à Bakou et en 2002 à Minsk.

Lancement de nouveaux programmes

Le mois de novembre 1996 marqua le début des cours «Progress» qui, dans une deuxième phase, furent donnés par les associations signataires elles-mêmes, sous la coordination du BAEE, afin que les clubs des régions plus décentrées pussent également profiter d'une formation professionnelle. Parallèlement, les associations du BAEE purent bénéficier de crédits avantageux pour la rénovation des stades et l'installation de pelouses artificielles, destinées principalement à la formation des jeunes joueurs. Chaque association parvint ainsi à disposer d'au moins un stade aux normes internationales.

Le programme remplissait donc parfaitement les objectifs mais, en dehors des associations signataires, d'autres fédérations de petite taille éprouvaient également des difficultés à se moderniser et pouvaient s'estimer défavorisées. L'UEFA lança donc un programme parallèle, «KIOSK», qui, comme son nom l'indiquait, permettait à chaque association concernée d'obtenir un appui approprié à ses besoins particuliers. Treize associations membres profitèrent de ce programme.

Le Bureau d'assistance à l'Europe de l'Est avait été conçu pour dix ans et, au terme de cette période, il avait parfaitement rempli sa mission. En été 2003, l'UEFA y mit fin et le remplaça par un programme destiné à l'ensemble des associations membres, qui, sous le nom de HatTrick, prévoyait aussi bien des subsides directs que des cours de formation.

La fin des groupements

L'adhésion à l'UEFA de toutes ces nouvelles associations exigea la suppression des groupes d'influence qui existaient de longue date au sein de l'UEFA. Ils étaient au nombre de quatre: celui des associations de l'Est, constitué dès 1954, celui des associations nordiques, et, souvent proche de ce dernier, le groupement des associations britanniques, ainsi que l'«Entente de Florence», fondée sur l'initiative d'Artemio Franchi, qui réunissait les associations du Sud et de l'Ouest européens. Ces groupements, constitués en fonction d'apparentements politiques, sportifs ou simplement géographiques et linguistiques, avaient pour habitude de se réunir juste avant les grandes rencontres de l'UEFA, notamment les congrès, afin d'examiner les points de l'ordre du jour et, le cas échéant, de préparer les élections. Leur fonction était de garantir un équilibre au sein de l'UEFA, assurant que toutes les régions de notre continent fussent équitablement représentées au sein de l'exécutif et que les intérêts de tous fussent pris en compte. Il leur arrivait également de présenter des propositions à l'intention du Comité exécutif.

La prolifération de nouvelles associations de l'Est aurait créé un déséquilibre potentiellement dangereux pour l'unité de l'UEFA. Lennart Johansson le relevait dans sa page du *Bulletin officiel de l'UEFA* de mars 1994: «Leur intégration [des nouvelles associations] dans la famille du football européen a exigé la fin de la politique des groupes d'influence au profit d'un point de vue plus solidaire». Pour assurer une équitable représentation de toutes les parties du continent au Comité exécutif – et pour faire face à l'ampleur des nouvelles tâches – celui-ci fut d'autre part élargi de douze à quatorze membres au Congrès du 29 juin 1996 à Londres.

Lancement du programme HatTrick

L'aide apportée par l'UEFA par le biais de son nouveau programme HatTrick ne concerne pas seulement l'amélioration des infrastructures, la modernisation des administrations ou encore la participation aux compétitions européennes. Elle vise une amélioration de la qualité à tous les niveaux et, par là, un renforcement des associations nationales, comme le relevait le président Lennart Johansson en exorde à la Conférence des présidents et secrétaires généraux du 3 février 2005 à Nyon en présentant l'une des composantes de HatTrick, le Programme Top Executive (PTE), destiné aux plus hauts dirigeants des associations nationales et conçu comme un programme d'encouragement aux initiatives. *UEFA·direct*, résultat de la fusion, en avril 2002, du *Bulletin officiel* et d'*UEFAflash*, rapportait, dans son édition de mars 2005: « […] le président Lennart Johansson a placé ce programme dans le contexte actuel du football européen où l'arrivée massive de moyens financiers a conduit à une érosion du pouvoir des associations nationales au profit des ligues et des clubs. Il s'agit donc de rétablir l'équilibre et d'aider à restaurer l'importance des associations nationales, qui sont le fondement de l'UEFA.» Le programme reposait initialement sur dix points fondamentaux:

- gestion de l'association nationale
- relations avec les autorités nationales
- gestion commerciale, marketing
- technologies de l'information
- relations et collaboration avec les autres entités sportives
- traitement des ressources humaines, qualification du personnel
- fixation de buts, de stratégie à long terme
- financement, établissement du budget et comptabilité
- gestion des projets
- relations avec les médias, communication et relations publiques.

Sous la forme de tables rondes, les discussions ont été étendues à des points cruciaux d'intérêt général, comme la vente centralisée des droits des matches de qualification des équipes nationales, la formule de l'EURO ou l'avenir des compétitions interclubs de l'UEFA.

Le programme HatTrick comprend également le projet KISS (Knowledge & Information Sharing Scenario) conçu par l'UEFA pour aider ses associations membres à améliorer leur gouvernance par le partage d'informations, de pratiques et de connaissances. Il est dispensé lors d'ateliers de travail consacrés à divers sujets, tels que le marketing, la communication et les médias ou encore la gestion d'événements, et dispose également d'outils informatiques appropriés.

Entré en vigueur dès le mois de mars 2005, le programme HatTrick en est maintenant à sa troisième phase quadriennale (2012-16) et la prochaine sera dotée d'un budget record de 600 millions d'euros, qui doit permettre aux associations membres de soutenir leurs activités et de financer des projets à long terme. Plus de 1,2 milliard d'euros de recettes du Championnat d'Europe ont déjà été distribués aux associations lors des trois premières phases, ce qui s'est traduit, entre autres, par la construction ou la rénovation de stades et de centres techniques, l'aide au football de base et le développement du football féminin, pour lequel une subvention spéciale a été attribuée à chaque association membre dans le cadre de HatTrick III.

Les supporters au premier plan

Si, pas plus à l'UEFA qu'ailleurs, nul n'a jamais nié l'importance cruciale des supporters, ce furent surtout ceux qui se conduisaient mal dans les stades qui retinrent les premiers l'attention des dirigeants du football. Vers la fin du millénaire, les organisateurs de matches avaient toutefois pris clairement conscience que le bien-être des supporters méritait tous leurs soins et que le confort du stade pouvait également constituer un facteur de sécurité et de fidélisation du spectateur. «Le stade se transforme […] en un lieu de rencontre où le spectateur-client doit pouvoir trouver, outre un siège confortable et abrité des intempéries, une sécurité maximale, des buvettes et même des restaurants, des installations sanitaires (y compris pour les femmes, trop souvent oubliées par le passé), des boutiques, des écrans géants de télévision et même des garderies d'enfants, car le plus sûr moyen de fidéliser les spectateurs est de leur permettre de venir au stade en famille», rapportait l'*UEFAflash* de mars 1999 dans son compte rendu de l'Atelier des clubs européens qui, à Genève, avait consacré une large part de sa séance aux supporters.

C'est ce souci du bien-être des supporters qui a conduit, entre autres, à l'instauration de zones de supporters («Fan zones»). Après un essai concluant à l'occasion de l'EURO 2004 Portugal, l'opération s'est poursuivie avec beaucoup plus d'ampleur lors des tours finals en Autriche et en Suisse, en 2008, ainsi qu'en Pologne et Ukraine, en 2012.

L'UEFA a, d'autre part, noué des liens avec les organisations de supporters, qu'elle invite régulièrement à la Maison du football européen de Nyon pour un dialogue constructif. Afin de garantir des relations positives entre les clubs et les supporters, le *Règlement de l'UEFA sur les licences des clubs et le fair-play financier* stipule que les clubs sont obligés de disposer d'un officier de liaison avec les supporters depuis la saison 2012-13.

© PHOTO GETTY IMAGES

Le cas Bosman

Quelque trois ans après la fondation de l'UEFA, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas avaient posé les fondements de l'unité politique et économique de l'Europe en signant, le 25 mars 1957, le Traité de Rome qui, entre autres, garantissait la libre circulation des travailleurs entre les Etats signataires.

Durant plus d'une dizaine d'années, la coexistence entre la nouvelle institution et l'UEFA ne posa pas le moindre problème. Le sport n'était pas mentionné dans le traité et n'était donc pas un sujet de la compétence des autorités communautaires. «A première vue, écrivit Gerhard Aigner dans un éditorial du *Bulletin officiel de l'UEFA*, l'Union européenne et l'Union européenne de football, ayant le même idéal, ne peuvent que s'entendre et se compléter. A l'une, l'économie, à la seconde, le sport.»

Il apparut pourtant que des conflits d'intérêts pourraient surgir en ce qui concernait la partie professionnelle du sport. Même si la Communauté économique européenne (CEE) ne concernait à l'origine qu'une petite minorité des associations membres de l'UEFA, celle-ci jugea primordial d'étudier la question en détail. Dès 1970, ce fut la tâche d'une série de commissions, commissions d'étude, de conférences et d'experts et la question des transferts apparut rapidement comme l'un des points clés, d'autant qu'en 1973, une décision de la Cour européenne de justice assimila les footballeurs professionnels à des travailleurs salariés comme les autres, donc bénéficiaires de la libre circulation au sein des Etats membres.

Il était manifeste qu'un terrain d'entente devait être trouvé pour que les règlements des associations nationales concernées ne pussent être attaqués par les autorités de la Communauté. Le 23 février 1978, une décision de ces dernières obligea les associations des pays de la CEE à modifier leurs dispositions réglementaires relatives aux transferts: il n'était plus question de limiter dans un championnat le nombre de joueurs appartenant à d'autres Etats membres de la CEE; toutefois, dans les deux plus hautes divisions, ce nombre pouvait encore être limité à deux joueurs par match et par équipe. C'est à ce moment qu'apparut également la notion de «joueurs assimilés», soit des joueurs ayant joué un certain nombre d'années dans le pays concerné.

Finale de la Coupe UEFA 1995-96 entre Bayern Munich et les Girondins de Bordeaux. En s'engageant à respecter les conditions en vigueur avant l'arrêt Bosman, les clubs encore en lice ont permis un dénouement régulier des compétitions de l'UEFA de cette saison.

Les associations nationales de football des pays de la CEE réagirent en adoptant les *Principes de collaboration entre les clubs de différentes associations nationales des Etats-membres de la CEE*, qui stipulaient qu'une fois son contrat arrivé à échéance, un joueur était libre d'adhérer au club de son choix. En même temps, l'UEFA établit une liste d'experts dans laquelle devaient être choisis les membres d'une commission compétente pour aplanir les différends lors de transferts de joueurs entre Etats de la CEE. Celle-ci s'était entre-temps élargie et comptait neuf Etats membres.

Le 5 décembre 1980 à Zurich, une Conférence des délégués des associations des pays-membres de la CEE put constater, selon le rapport de Hans Bangerter pour les années 1980 et 1981, que «la réglementation interne des Associations concernées était désormais conforme aux dispositions acceptées par le Marché Commun le 23 février 1978 en matière de libre circulation des travailleurs.»

Nouvelles tensions

Malgré les apparences, la question était encore loin d'être réglée et les tensions se manifestèrent à nouveau, ce que Hans Bangerter relata comme suit dans son rapport pour 1984 et 1985: «Les tractations avec le commissaire compétent de la CEE sont maintenant entrées dans une phase critique et décisive. La Communauté européenne est décidée à imposer une plus grande – et même une totale – liberté de circulation pour les joueurs professionnels, ce qui ne manquerait pas d'exercer de fâcheuses conséquences sur le football. Si la CEE s'en tient à une stricte application des Traités de Rome au domaine très spécifique du football professionnel – et les dernières discussions le font craindre – alors l'UEFA va renoncer dans un proche avenir à son rôle d'intermédiaire et les négociations se poursuivront à un niveau national, chaque association concernée devant chercher à se faire entendre de ses autorités politiques et à se défendre.» Le président Jacques Georges avait émis la même position lors de la séance de l'exécutif des 17 et 18 octobre 1985 à Vienne, après avoir rencontré le nouveau commissaire de la Commission européenne, Peter Sutherland. Le procès-verbal de la séance relate: «Indépendamment du fait que celui-ci [Peter Sutherland] s'est révélé un partenaire de discussions très peu compréhensif, Monsieur Georges a tiré la conclusion que l'UEFA ne peut pas rester plus longtemps la partenaire de la CE pour des tractations, étant donné que seules 15 des 34 pays des Associations-membres de l'UEFA font partie de la CE.» De plus, les compétitions interclubs de l'UEFA n'étaient pas touchées par ce problème puisque leurs règlements, dès l'origine, ne prescrivaient pas de limitation de

joueurs étrangers, comme la Commission d'organisation de la Coupe des clubs champions européens l'avait signalé en février 1957, à la suite d'une plainte du club Grasshopper Zurich relative à la qualification de joueurs de l'AC Fiorentina: « […] la limitation du nombre des joueurs étrangers d'une équipe participant à cette épreuve n'étant pas prévue dans le règlement de la Coupe.» Le seul critère était que les joueurs devaient être qualifiés pour jouer avec leur club à des moments déterminés, les associations nationales portant la responsabilité de la qualification des joueurs.

Conceptions divergentes

L'UEFA resta pourtant au cœur des négociations. La pierre d'achoppement était sans conteste la conception du sport professionnel, et du football en l'occurrence. Pour la communauté, c'était une activité économique comme une autre, de surcroît plutôt fructueuse, soumise aux mêmes lois, alors que les dirigeants du football fédératif ne cessaient de proclamer sa spécificité et demandaient, non pas de vivre au-dessus des lois, mais dans un cadre juridique respectant les particularités du football. Pour eux, il s'agissait – et c'est toujours le cas – de préserver le modèle sportif européen, avec son système de promotion relégation, et de ne pas tomber dans une industrie du sport-spectacle à l'américaine; il fallait également conserver l'identité régionale et nationale des équipes et assurer la formation des jeunes joueurs plutôt que recourir au transfert de joueurs déjà aguerris ailleurs. C'était aussi là le meilleur moyen d'encourager le bénévolat, dont la récompense se trouvait précisément dans l'éclosion de jeunes talents au plus haut niveau. De plus, il n'était pas question, pour les dirigeants du football, de dissocier la pointe de la pyramide de sa base, c'est-à-dire le sport professionnel du football amateur. Ce qui paraissait une évidence à leurs yeux l'était toutefois d'autant moins à ceux des partisans du droit communautaire qu'une fois encore, le football ne parlait pas d'une voix unie. Des dirigeants de club, en effet, proclamaient haut et fort qu'ils devaient gérer leur société comme une entreprise commerciale et des joueurs, conseillés par leurs agents ou leurs syndicats, acceptaient mal tout ce qui pouvait entraver leurs chances d'obtenir de meilleurs contrats. S'il y avait des échanges entre la Communauté européenne et l'UEFA, ils s'opéraient donc souvent sous la forme d'un dialogue de sourds.

Pour corser l'affaire, certaines associations ne voyaient pas pourquoi une minorité de pays devait dicter sa loi à l'ensemble du continent européen, voire au monde entier par le jeu des alliances économico-politiques. Pis, d'autres, à l'image de la Suisse, plaidèrent même pour une limitation

des joueurs étrangers dans les compétitions de l'UEFA et elles obtinrent gain de cause puisque, dès la saison 1988-89, le nombre de joueurs non sélectionnables fut limité à quatre parmi les seize joueurs inscrits sur la feuille de match.

L'UEFA n'en continua pas moins à chercher une solution qui pût convenir aux intérêts de tous et la FIFA vint prêter son concours. Mais, même si «les représentants du football ont souligné leur volonté de dialogue et désigné une délégation pour négocier avec la CEE», comme le rapportait Hans Bangerter dans son rapport pour 1986 et 1987, la CEE, renforcée dans ses convictions par la signature, en 1986, de l'Acte unique européen, resta sur ses positions, elle qui voulait passer à trois, puis six joueurs étrangers pour aboutir à une totale liberté de circulation pour les footballeurs dès 1992. «Les représentants des fédérations européennes n'ont pas pu accepter cette proposition, ce qui a mis fin aux négociations», relatait sobrement le secrétaire général de l'UEFA dans le même rapport.

Une solution très provisoire

Ce n'était toutefois qu'une fin passagère car la CEE ne relâcha pas sa pression. Pour le football, la solution ne pouvait que passer par la reconnaissance de la spécificité du sport: «Le but visé est d'obtenir une réglementation d'exception pour le football et de persuader les responsables de la Communauté que le football de notre continent doit être réglementé de manière uniforme», résumait Gerhard Aigner, qui avait succédé à Hans Bangerter à la tête du secrétariat général de l'UEFA, dans son rapport pour 1988 et 1989. Dans la même période et sous la présidence toute neuve de Lennart Johansson, l'UEFA devait aussi faire face à l'arrivée de nouvelles associations de l'Est européen et elle travaillait au nouveau visage de la Coupe des clubs champions. Il fallait donc passer à une vision globale de toutes ces questions et c'est pourquoi, en mai 1990, les principes de collaboration susmentionnés entre les associations des Etats membres de la CEE furent entièrement révisés et étendus pour la saison 1990-91, avec l'accord de la majorité des associations nationales, à l'ensemble des trente-six associations membres sous le titre de *Principes de collaboration entre les associations-membres de l'UEFA et leurs clubs*.

Incompréhension et colère

Perçu comme la victoire de l'intérêt particulier sur le bien collectif, le jugement dans l'affaire Bosman suscita l'incompréhension et l'indignation parmi les dirigeants du football. Gerhard Aigner s'en fit le porte parole dans l'*UEFAflash* de décembre 1995, dans un éditorial teinté d'un humour amer, sous le titre «Les sauveurs sont arrivés! »: «La décision de la Cour européenne de justice n'a pas frappé par surprise le monde du football: la procédure du cas Bosman durait depuis plusieurs années. Des experts de toute sorte avaient abondamment dépeint tous les scénarios possibles. En outre, le commissaire de la Commission européenne chargé de la concurrence avait laissé entendre par voie de presse, plusieurs jours avant la publication du jugement, ce qui attendait les «grands manitous du football»: fini l'esclavage des joueurs, liberté de circulation totale et immédiate. Qu'importent l'équipe nationale et l'intérêt de l'association nationale puisque maintenant existe l'Union européenne.

»Du point de vue bruxellois, on considère manifestement que le football va enfin quitter ses errements centenaires pour s'engager dans la bonne voie. Car il faut une situation claire pour un domaine d'une si grande importance économique. […] Et il est aussi grand temps de faire clairement savoir aux derniers ignorants que les clubs sont des entreprises réalisant d'énormes bénéfices. Et que les joueurs doivent être considérés comme les membres d'une catégorie professionnelle comme n'importe quelle autre. En conséquence, on peut aussi réviser le vocabulaire. Au lieu de joueurs, il faut parler d'employés, les consommateurs remplacent les fans, tifosi ou supporters; les séances d'entraînement et les matches deviennent des heures de travail et les équipes n'ont qu'à atteindre leur objectif. Les concours de pronostics sont remplacés par des rapports boursiers et les transmissions télévisées des rencontres de football seront accompagnées de l'indication: «Ceci est une représentation commerciale».

Entre-temps, une conférence des associations nationales de football des pays de la Communauté européenne avait, le 31 janvier 1990 à Stockholm, proposé une base d'accord avec la CEE, soit la formule « 3 + 2 » résumant que «le nombre de joueurs non-sélectionnables par équipe est limité à trois. Peuvent être autorisés en plus deux joueurs assimilés qui ont joué durant cinq saison successives – dont trois dans le secteur junior – au sein de l'association nationale concernée.» Même si, dans son esprit, la règle « 3 + 2 » s'entendait plutôt comme un minimum qu'un maximum, la Commission de la CEE, présidée par l'Allemand Martin Bangemann, accepta le 18 avril ce «gentleman's agreement» qui devait entrer en vigueur le 1er juillet 1992 pour tous les clubs de première division des associations nationales des Etats membres de la CEE et être étendu dès la saison 1996-97 à toutes les ligues non professionnelles. Les clubs étaient également libres d'enrôler davantage de joueurs non sélectionnables mais, dans un même match, devaient s'en tenir à la règle « 3 + 2 ». Les associations nationales étaient évidemment autorisées à d'adopter des dispositions plus libérales pour leurs activités domestiques. L'accord prévoyait aussi, dès 1996-97, des rencontres régulières entre la Commission européenne et l'UEFA pour faire le point de la situation. Suivant la proposition de la Commission des compétitions interclubs de l'UEFA, le Comité exécutif décida, de plus, d'appliquer la règle « 3 + 2 » dans les compétitions de l'UEFA dès la saison 1992-93.

Différence de réglementation

C'est dans ce contexte apparemment apaisé – d'autant que la restriction s'appliquait aux terrains de jeu et non aux contrats – que la Cour européenne de justice publia, le 15 décembre 1995, l'«arrêt Bosman», du nom d'un joueur belge, Jean-Marc Bosman, qui souhaitait quitter le club belge du RFC Liège pour jouer en France, sous les couleurs de l'US Dunkerque. Comme il n'y avait toujours pas de dispositions légales pour le sport dans la législation communautaire, la Cour put faire fi du «gentleman's agreement» et prononcer son jugement sur des considérations exclusivement économiques. En l'occurrence, le système des transferts était une entrave à la libre circulation et ne pouvait perdurer. De plus, la limitation du nombre de joueurs d'autres pays était frappée du sceau de la discrimination et condamnée. On était bien loin des intérêts direct de Jean-Marc Bosman mais, en portant l'affaire devant une cour civile, les avocats du joueur avaient d'autres ambitions que celles de lui permettre de poursuivre son activité.

Techniciens et joueurs montent au créneau

Les dirigeants de l'UEFA et ceux des associations nationales ne furent pas les seuls à s'émouvoir des conséquences que l'arrêt Bosman allait avoir sur le football européen. Réunis à Genève et Nyon du 11 au 13 septembre 2000 pour la 4e Conférence des entraîneurs nationaux des associations européennes, les techniciens lancèrent un appel à l'Union européenne, exprimant leur inquiétude face aux menaces planant sur le système des transferts et soutenant «les efforts faits pour protéger l'entraînement, le développement et la formation des jeunes joueurs ainsi que l'usage correct des contrats et des compensations pour soutenir la stabilité du football.»

Les joueurs eux-mêmes ne restèrent pas insensibles aux effets concrets de la décision de la Cour de justice. En Espagne, par exemple, les footballeurs professionnels désignèrent une commission de huit joueurs chargée de trouver des solutions aux problèmes posés par l'arrêt Bosman, notamment l'invasion de la «Liga» par des joueurs étrangers. Parmi les membres de cette commission se trouvait Josep Guardiola, le futur entraîneur de Barcelone puis de Bayern Munich, alors joueur de milieu de terrain réputé de l'équipe catalane. Dans le *Bulletin officiel de l'UEFA* de septembre 1998, il tirait la sonnette d'alarme: «La situation est telle qu'il est devenu absolument nécessaire de tenir des séances d'urgence. Nous devons trouver un chemin pour sortir de ce désordre. […] nous voudrions continuer à produire de bons joueurs. Mais cela semble impossible à moins que nous puissions trouver les moyens de restreindre la présence des joueurs étrangers […] sans transgresser les nouvelles règles. C'est compliqué mais urgent et nécessaire.» Une solution? «Œuvrer au niveau des juniors est la solution pour produire des talents. […] Mais nous avons besoin de l'Etat, du gouvernement et du Conseil pour le sport pour nous aider à travailler à l'élaboration de mesures qui donneront aux jeunes joueurs davantage de protection et d'espoir.»

D'ailleurs, malgré le désaccord des clubs sur l'aspect financier du transfert, l'affaire n'aurait jamais dû prendre une telle ampleur car le *Règlement de l'UEFA pour la fixation d'une indemnité de transfert* était parfaitement limpide dans son article 2, al. 2: «Les relations économiques entre les deux clubs relatives à l'indemnité de formation et/ou de promotion n'exerceront aucune influence sur l'activité sportive du joueur. Le joueur pourra être libre de jouer pour le club avec lequel il a conclu un nouveau contrat.» Autrement dit, si le cas avait d'emblée été soumis à l'UEFA, Bosman aurait pu jouer pour Dunkerque et les divergences financières entre les deux clubs auraient été réglées par l'intermédiaire de la commission d'experts de l'UEFA.

«La législation de l'UEFA et celle de la FIFA n'étaient pas les mêmes», rappelle toutefois Gerhard Aigner, et comme la législation européenne s'effaçait devant celle de la FIFA en cas de divergence, la cour n'en tint pas compte.

Disparation des garde-fous

Les conséquences de l'arrêt Bosman se révélèrent telles que l'avaient craint les dirigeants du football et le successeur de Gerhard Aigner au poste de directeur général de l'UEFA, Lars-Christer Olsson, en dressa le bilan global dix ans plus tard dans son éditorial de l'*UEFA·direct* de décembre 2005: «L'arrêt Bosman n'est certes pas la cause de tous les maux du football européen mais il a supprimé des garde-fous que les dirigeants du football avaient placés en toute connaissance de cause, non pour se hisser au-dessus des lois communes mais bien pour préserver les spécificités du football et prévenir les excès.

»Depuis, les transferts se sont multipliés et l'argent qui est arrivé en masse dans le football a accentué le phénomène, ôtant peu à peu aux clubs leur identification régionale. Certains d'entre eux, habiles dans leur recrutement, ont profité de l'élargissement du marché pour atteindre un niveau qu'ils n'avaient jamais connu auparavant mais ils ne constituent que des exceptions; d'une manière générale, l'écart s'est accru entre riches et plus modestes, et l'intérêt des compétitions ne peut que souffrir de cette évolution.»

Suppression du « 3 + 2 »

Mais, dans l'immédiat, les décisions de la Cour de justice entrant en vigueur en mars 1996, l'UEFA dut parer au plus pressé pour maintenir l'intégrité de ses compétitions interclubs en cours. Le 19 février 1996, lors de sa séance à Londres, le Comité exécutif décida d'abolir immédiatement la règle « 3 + 2 », sachant que, quelques jours plus tôt, les clubs encore en lice s'étaient engagés sur une base volontaire à disputer les matches restants aux mêmes conditions que celles qui étaient en cours au début des compétitions. D'autre part, la FIFA et l'UEFA formèrent un groupe de travail pour trouver une nouvelle base dans le domaine des transferts, en fixant pour priorités d'assurer une indemnité pour les clubs formateurs, de garantir une certaine stabilité contractuelle et de maintenir des périodes de transferts limitées.

Dès la saison 2006-07, l'UEFA instaura dans ses compétitions l'obligation d'inscrire dans la liste des vingt-cinq joueurs annoncés par les clubs un certain nombre de joueurs formés localement. Cette démarche, qui visait surtout à sauvegarder la formation des jeunes joueurs à l'échelle régionale, trouva son aboutissement le 28 mai 2008, quand la Commission européenne donna un soutien officiel à la règle, jugée conforme au principe de libre circulation car elle ne fait pas mention de la nationalité des joueurs. Le nombre de joueurs formés localement est passé progressivement à huit dont quatre, au maximum, peuvent avoir été formés au sein de l'association et non pas spécifiquement par le club.

Quant aux clubs, dépouillés des indemnités de transfert, ils trouvèrent un subterfuge en faisant signer à leurs joueurs des contrats de longue durée pourvus d'une clause d'indemnité en cas de résiliation avant l'échéance. Pour le grand bénéfice des joueurs, et aussi de leurs agents !

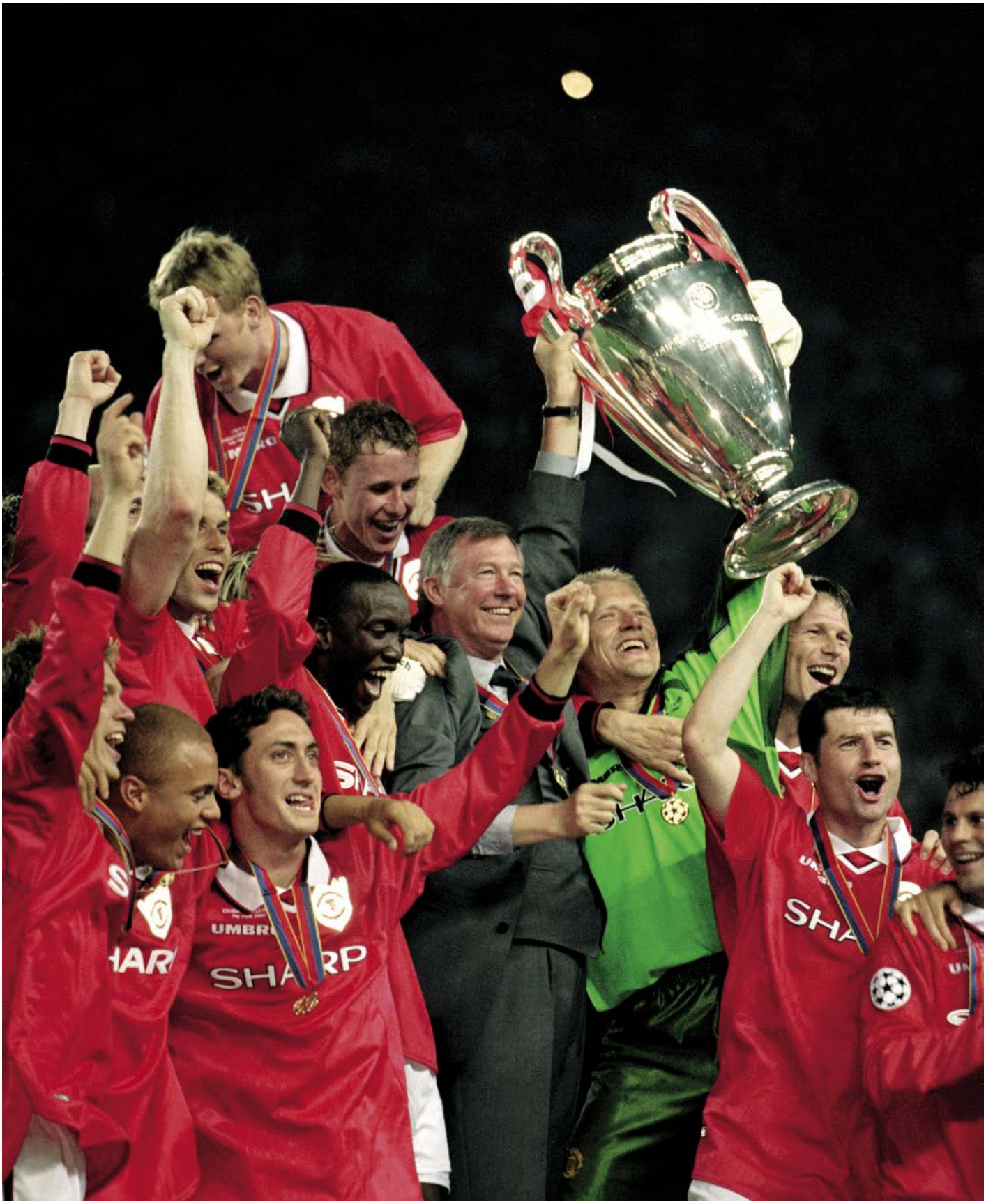

© PHOTO EMPICS SPORT

Les compétitions interclubs attisent les convoitises

En plus des problèmes majeurs créés par l'arrêt Bosman, l'UEFA dut encore lutter pour préserver les compétitions interclubs de la convoitise de tierces parties. Le succès de la Ligue des champions et l'afflux d'argent qu'il amenait au football professionnel donnèrent naissance à des projets de Superligue européenne dont la menace se concrétisa en été 1998. Un groupe international d'investisseurs, Media Partners, approcha alors les grands clubs européens pour leur faire miroiter des recettes sans rapport avec celles de la Ligue des champions s'ils se lançaient dans l'aventure d'une «SuperLeague» assortie d'une «ProCup». La première aurait réuni trente-six clubs de renom répartis en trois groupes, avec des matches de barrage en fin de saison. La moitié des clubs auraient disposé du statut de club fondateur, ce qui leur aurait assuré la participation à la compétition pour trois saisons au moins. La «ProCup» se serait jouée selon le système de l'élimination directe et quatre-vingt-seize clubs y auraient participé. Avec l'adoption d'une telle proposition, on se serait rapproché du sport spectacle à l'américaine, avec des clubs liés par contrat pour plusieurs années, un peu à la manière des «franchises» établies outre-Atlantique. Surtout, l'unité du football européen aurait été mise à mal puisque les clubs de l'Est, jugés moins attractifs financièrement, étaient écartés du projet.

Sous le titre «Attaque contre le football européen», le président Lennart Johansson apporta une réponse ferme dans l'éditorial de l'*UEFAflash* d'août 1998: «L'UEFA n'a pas été surprise par ces nouveaux plans. Elle est également en mesure de réagir à ce nouveau défi. Cela ne doit toutefois pas se faire sous la dictée de l'argent. Le profit financier ne doit être qu'un critère. La crédibilité sportive, la prise en considération des besoins des associations, des ligues et des spectateurs sont d'autres facteurs déterminants. Il n'est pas question de discriminer une large part du continent.

»Le football européen s'est développé depuis plus de 100 ans d'une manière organisée et solidaire. La tentative d'en extirper la partie la plus lucrative et de l'exploiter financièrement n'aboutira pas. L'UEFA ne se laissera pas dépouiller de la crédibilité du football européen.»

Peu de mois après l'élection présidentielle à la FIFA et ses remous, cette attaque fut l'occasion de raffermir l'unité du football mondial, comme l'attesta la présence du nouveau président de la FIFA, Joseph S. Blatter, à la réunion d'août du Comité exécutif de l'UEFA à Monaco, une présence jugée

Le dénouement dramatique de la finale de la Ligue des champions de 1999 et la victoire arrachée in extremis par Manchester United aux dépens de Bayern Munich n'ont fait que renforcer la fascination exercée par la Ligue des champions.

par *UEFAflash* comme une «première et un signe de l'unité du football». Le président de la FIFA y assura l'UEFA «de son soutien total dans les efforts pour préserver le football de la mainmise de milieux économiques ou autres».

Changement de format

Un groupe de travail coordonné par le secrétaire général Gerhard Aigner, «Football interclubs européen 2000», fut d'autre part constitué pour réfléchir à l'avenir des compétitions interclubs européennes. Il rassemblait des représentants de diverses commissions de l'UEFA ainsi que des dirigeants de clubs et devait présenter un rapport au Comité exécutif, ce qui fut fait pour la séance du 6 octobre 1998 à Lisbonne, soit moins d'un mois après le début des travaux. «Il est temps de mettre un terme aux spéculations sur l'avenir du football européen», annonça Lennart Johansson en présentant les décisions prises, dont la principale consistait à augmenter de vingt-quatre à trente-deux le nombre d'équipes participant à la phase de groupes de la Ligue des champions. Comme cet élargissement allait autoriser les meilleures associations à inscrire jusqu'à quatre clubs, la Coupe UEFA allait se trouver privée de quelques grands noms et c'est pourquoi l'exécutif décida sa fusion avec la Coupe des vainqueurs de coupe, en perte de vitesse depuis quelques années. Au cours de ses réflexions, le Comité exécutif se montra aussi préoccupé par la santé financière des clubs, certains d'entre eux accumulant les pertes pour se trouver face à des déficits considérables qui les poussaient à chercher de l'argent à n'importe quel prix. Fallait-il réserver l'accès aux compétitions de l'UEFA aux seuls clubs financièrement sains ?, se demandait l'exécutif, anticipant déjà le fair-play financier.

Craintes des associations nationales

Durant cette période, l'UEFA dut également accomplir un vif effort d'information pour, entre autres, calmer les inquiétudes de ses associations membres, dont certaines craignaient qu'un dialogue direct entre l'UEFA et les clubs ne sapât leur autorité sur ces derniers et, également, que le football des équipes nationales ne fût le dindon de la farce. Une Conférence extraordinaire des présidents des associations membres fut convoquée à Genève pour le 24 novembre 1998; elle permit de faire le point tout en condamnant unanimement la multipropriété de clubs, dangereuse pour l'éthique sportive, et en soutenant les efforts de l'UEFA pour se faire mieux entendre et comprendre des autorités de l'Union européenne.

A la suite de cette conférence, le président Lennart Johansson et le secrétaire général Gerhard Aigner adressèrent aux associations membres une longue lettre ouverte dans laquelle ils convenaient certes que, si les associations nationales, et non les ligues ou les clubs, étaient effectivement les membres de l'UEFA, la situation n'était pas si simple. Rappelant les effets négatifs de l'arrêt Bosman, ils poursuivaient: «Pour que l'UEFA adopte envers les clubs la position dure qu'on a maintes fois exigée d'elle, il aurait fallu le soutien total des associations nationales et de leurs ligues, quelles qu'en fussent les conséquences. On a rapidement pu se rendre compte que tel n'était pas le cas. C'est donc la voie de la négociation qui a été choisie.»

Les cosignataires de la lettre rappelèrent également que depuis l'arrêt Bosman, des plaintes de diverses sortes auprès de la Commission européenne mettaient en cause les dispositions de l'UEFA et que, «comme dans le «cas Bosman», ce sont les associations membres qui sont à l'origine de tels procès, soit par manque de cohérence dans leur attitude soit par inobservation des dispositions en vigueur.» L'objectif de la lettre ouverte n'était toutefois pas de régler des comptes mais de dresser un tableau réaliste à un moment délicat de l'histoire de l'UEFA où, comme le relevaient les deux dirigeants, «Clubs, ligues, sponsors, chaînes de télévision, représentants des syndicats et groupements intéressés par les retombées commerciales du football, tous peuvent s'adresser librement à la Commission européenne pour des questions liées au football.»

Appel aux gouvernements

«Comment le football peut-il affronter cette situation? », poursuivaient-ils avant d'indiquer la voie: lutter pour obtenir un statut d'exception dans la législation européenne. Et, pour cela, ils demandaient la «collaboration active des associations nationales», incitant leurs dirigeants à faire tout leur possible pour convaincre les gouvernements des Etats membres de l'UE que «seule l'autorisation d'appliquer des règles appropriées nous permettra de maintenir les structures traditionnelles du football, de protéger les véritables valeurs de notre sport ainsi que son identité nationale.»

Cette exhortation s'accompagnait de l'assurance que l'UEFA continuerait à tout mettre en œuvre pour «soutenir ses membres, les associations nationales de football». Mais, en même temps, les deux auteurs de la lettre faisaient appel à la compréhension et au soutien des associations nationales en indiquant: «Mais, pour répondre aux exigences actuelles, il faut encore permettre aux ligues et aux clubs de participer de manière appropriée

aux travaux des instances qui traitent les questions de football professionnel et des compétitions interclubs européennes.» Une position que Gerhard Aigner réaffirma dans son rapport pour 1998 et 1999: « […] les ligues et leurs clubs sont devenus des partenaires directs de l'UEFA et il est normal qu'ils puissent avoir accès à elle – l'UEFA restant toutefois ferme sur le principe de ne pas reconnaître pour partenaire un groupe de clubs autoconstitué.»

Relations avec les ligues…

Avec les ligues la concertation avait, de fait, débuté bien plus tôt dans le cadre de la Commission du football non amateur et professionnel qui, en 1964, avait vu le nombre de ses membres passer de cinq à onze afin de mettre fin, selon le rapport du secrétaire général Hans Bangerter pour cette période, à «une situation peu satisfaisante existant depuis quelques années». Des représentants du football non amateur et professionnel s'étaient, en effet, groupés dès 1958 dans un Comité international de liaison des ligues de football, qui siégeait en dehors de l'UEFA. Ils furent donc appelés à collaborer avec l'UEFA et, en échange de la dissolution de leur comité, furent intégrés dans la commission susmentionnée. En 1968, celle-ci fut même élargie afin de pouvoir accueillir un représentant de chaque association nationale au sein de laquelle était organisé un championnat non amateur. Avec ses dix-sept membres, elle resta jusqu'en 1974, la plus grande commission de l'UEFA. Elle fut alors réduite et subdivisée temporairement en deux sous-commissions. En mars 1998, à la suite du Congrès de Dublin marqué par la deuxième réélection de Lennart Johansson à la présidence de l'UEFA, la commission fut remplacée par la Commission du football professionnel, comprenant des représentants des grandes ligues professionnelles du continent. En 1997, celles-ci s'étaient groupées dans une association européenne qui allait devenir, en 2005, l'Association des ligues professionnelles européennes de football (EPFL). Un protocole d'accord fut signé en 1998 avec les ligues, définissant les objectifs des ligues (protection des clubs, mise en valeur des championnats nationaux, amélioration des relations entre les ligues des divers pays) tout en mettant l'accent sur le souci d'éviter tout conflit avec l'UEFA. Un nouveau protocole d'accord fut signé en 2005.

… et avec les clubs

Avec les clubs, l'UEFA n'eut longtemps d'autres relations que celles, d'ordre essentiellement administratif ou disciplinaire, qu'elle entretenait avec les clubs participant à ses compétitions. Certes, par l'intermédiaire de leurs associations nationales, quelques dirigeants de club siégeaient au sein de la Commission d'organisation des compétitions interclubs– dont le plus fidèle,

le Belge du RSC Anderlecht Roger Vanden Stock, entré à la commission en 1982 et toujours actif en 2014 – mais il fallut attendre que les questions économiques prissent une importance notable pour voir se tisser des liens plus directs. En mars 1995, l'UEFA décida de réunir à Genève, à l'occasion du tirage au sort des quarts de finale de ses compétitions interclubs, les représentants des clubs encore en lice afin d'améliorer la collaboration et de tirer profit de leurs expériences et idées. Ce fut le premier Atelier de travail des clubs, une rencontre renouvelée les années suivantes avec une audience élargie en 1998 par la participation des vingt-quatre clubs de la Ligue des champions. La même année, l'UEFA invita cinq grands clubs à s'associer aux travaux du groupe de réflexion «Football interclubs européen 2000». En 1999 de nouveaux critères furent définis pour désigner les participants de l'Atelier des clubs: ce furent une cinquantaine de clubs choisis parmi les vingt-sept associations nationales le mieux placées dans le classement de l'UEFA. Lors de sa réunion de juillet à Genève, le Comité exécutif franchit un nouveau cap en instituant un Comité consultatif des clubs, qui devait lui permettre d'intensifier le dialogue avec les clubs. En faisaient entre autres partie les clubs vainqueurs d'au moins cinq compétitions de l'UEFA – et qualifiés pour la nouvelle saison – ainsi que le vainqueur de la dernière Ligue des champions. Les membres du comité, présidé par Martin Edwards, de Manchester United, pouvaient assister aux séances plénières de la Commission des compétitions interclubs de l'UEFA.

Ce nouvel organe consultatif ne survécut pas à la restructuration de l'UEFA approuvée par le Congrès de 2000 au Luxembourg.

Changement structurel

Face à la complexité, la spécificité et l'étendue temporelle de questions aussi délicates que l'intégration des nouvelles associations, les relations avec l'UE, la lutte contre la violence ou encore la gestion des compétitions, il était manifeste que les structures traditionnelles de l'UEFA étaient devenues désuètes et manquaient de souplesse pour répondre aux exigences du moment. Avec l'aide du groupe Boston Consulting, un audit fut donc conduit, qui déboucha sur l'implantation du projet FORCE (Football Organisation Redesign for the next Century in Europe). Au Congrès de 2000 au Luxembourg, les délégués des associations nationales acceptèrent la nouvelle orientation qui les dépouillait d'une partie de leur pouvoir au profit d'un directeur général (CEO), ancré comme organe dans les statuts, et de l'administration de l'UEFA. Le Comité exécutif, qui allait désigner en son sein quatre groupes de travail, se concentrait sur l'orientation générale

de l'organisation, les questions politiques et le contrôle financier tandis que la gestion opérationnelle des affaires de l'UEFA revenait au directeur général entouré de sept directeurs, aux pouvoirs plus accrus que ceux des anciens chefs de département et chargés de présenter eux-mêmes au Comité exécutif les dossiers de leur compétence. Le poste de directeur général fut attribué au secrétaire général Gerhard Aigner. Les commissions de l'UEFA – réduites à onze, chacune composée de onze membres – ne furent plus placées sous la présidence d'un membre du Comité exécutif et eurent à répondre directement au directeur général et à son administration alors qu'auparavant, le secrétariat général était au service des commissions. Cette modification devait permettre à l'UEFA d'être plus efficace en confiant le traitement des problèmes à des spécialistes employés à plein temps plutôt qu'à des membres de commissions qui ne se réunissaient qu'une ou deux fois par année et qui se trouvèrent dès lors confinés à un rôle d'experts ou de consultants.

Dans ce contexte, le Comité consultatif des clubs fut partiellement intégré au sein de la Commission des compétitions interclubs, elle-même réduite à onze membres et présidée par un ancien membre du Comité exécutif, le Français Jean Fournet-Fayard. Un panel de soixante-deux clubs complétait le dispositif. Ces clubs étaient désignés en fonction du classement des associations nationales effectué par l'UEFA sur cinq saisons, ainsi que de leur propre indice UEFA. Ils pouvaient être appelés par la commission à travailler sur des sujets donnés.

Un groupement de clubs

Malgré tous ses efforts de rapprochement et de concertation avec les clubs, l'UEFA fut confrontée, à la fin de l'année 2000, à la fondation d'un groupement d'intérêt de quatorze grands clubs européens (le «G14 - Groupement des clubs de football européens»). Après que le Comité exécutif eut pris connaissance du projet à sa séance des 4 et 5 octobre à Nyon, une discussion d'approche entre les représentants de ces clubs et une délégation de l'UEFA, conduite par Senes Erzik, vice-président de l'UEFA et ancien président de la Commission des compétitions interclubs, eut lieu à Genève, le 10 novembre, à la demande du groupement. Les clubs expliquèrent qu'ils n'entendaient ni se détacher de l'UEFA ni créer leur propre compétition mais qu'ils souhaitaient, entre autres, favoriser la coopération, l'unité et les relations amicales entre les clubs, défendre les intérêts des clubs membres et négocier la formule, l'administration et l'organisation des compétitions interclubs avec la FIFA et l'UEFA. En outre, compte tenu de

l'immixtion croissante de l'Union européenne dans les affaires du football, le groupement estimait que des relations directes avec cette dernière étaient nécessaires et il avait décidé d'établir son siège permanent à Bruxelles.

Le G14 fut fondé officiellement le jour-même.

Lors de sa séance des 14 et 15 décembre à Lausanne, le Comité exécutif prit connaissance du rapport de ses délégués et, dans le contexte juridique incertain régnant après l'arrêt Bosman, il se montra prudent dans l'attitude à adopter face au G14. Il évita toute confrontation directe, préférant occulter l'existence du groupement. Il adopta néanmoins une série de principes relatifs au football interclubs, réaffirmant notamment qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule instance dirigeante pour le football européen et pour les compétitions internationales en Europe: l'UEFA. Il souligna également que le football interclubs national était l'essence même du football professionnel et que les compétitions internationales de l'UEFA devaient se juxtaposer aux calendriers nationaux: elles devaient être un stimulant et non pas exercer une influence dominante ou nuisible.

Il annonça également une discussion élargie sur les formules futures des compétitions interclubs, entre autres au sein de l'Atelier annuel des clubs auquel participaient dorénavant les soixante-deux membres du panel.

Création du Forum des clubs européens

En 2002, l'UEFA entreprit une démarche supplémentaire en instituant le Forum des clubs européens (FCE), un groupement de 102 clubs désignés par l'UEFA en fonction des indices de leurs associations nationales et de leurs propres performances dans les compétitions de l'UEFA. Ce nouvel organe mit fin à l'Atelier des clubs, qui avait donc vécu sept éditions.

Le FCE tint sa première assemblée générale le 30 août à Monaco, sous la présidence de Karl-Heinz Rummenigge (FC Bayern Munich). Sous le titre «La nécessité de communiquer», Gerhard Aigner expliquait, dans l'éditorial de l'*UEFA·direct* de septembre 2002: «Cette plateforme, créée pour entretenir avec les clubs un dialogue permanent, reflète la volonté de l'UEFA d'être vraiment «au cœur du football» et d'en écouter toutes les voix.»

»Dans l'environnement dynamique et fluctuant du football moderne, ajoutait-il, le Comité exécutif doit parfois prendre en peu de temps d'importantes décisions. Il faut, pour cela, qu'il connaisse les idées,

les besoins et les soucis du football européen dans son ensemble pour que, le moment venu, il puisse trancher en toute connaissance de cause et tenir compte de l'intérêt général du football européen.»

Le Forum des clubs était géré par l'UEFA et n'avait qu'un rôle consultatif mais il offrait aux clubs la possibilité de mieux se connaître et de trouver des bases communes en dépit de leurs différences de moyens et d'intérêts. Il était appelé à donner un avis de poids sur l'évolution des compétitions de l'UEFA, la répartition de leurs recettes mais aussi sur des thèmes d'intérêt général pour le football interclubs. D'autre part, dès 2004, le FCE put désigner lui-même ses représentants à la Commission des compétitions interclubs.

Le Forum des clubs englobait la quasi-totalité des clubs qui s'étaient unis en un groupement autoconstitué et ceux-ci portèrent dorénavant «deux casquettes», participant aux délibérations au sein du FCE tout en continuant d'autre part à défendre leurs propres intérêts, quitte à poursuivre l'UEFA devant les tribunaux de la Communauté européenne!

Une licence pour les clubs

Malgré cette menace latente qui créait une situation instable, la collaboration entre l'UEFA, les ligues professionnelles et les clubs permit de prendre de premières mesures pour aider ces derniers à mieux se gérer. Au Congrès du Luxembourg, en 2000, la commissaire européenne en charge du sport, Viviane Reding avait eu beau jeu d'affirmer qu' «il incombe aux clubs et à eux seuls de décider des joueurs qu'ils désirent engager et de leur nationalité», soulignant bien par ces mots que le principe de libre circulation des joueurs et l'abolition du système des transferts n'étaient pas à l'origine de tous les problèmes des clubs.

C'est dans ce contexte qu'était née l'idée d'une licence pour les clubs, constituant en quelque sorte leur passeport pour participer aux compétitions de l'UEFA. «Pourquoi une licence pour les clubs? », questionnait Gerhard Aigner dans l'éditorial de l'*UEFAflash* d'octobre 1999, avant de fournir sa réponse: «Cette institution existe déjà dans bon nombre de pays européens et permet d'assurer que seuls des clubs en situation financière acceptable peuvent participer aux compétitions de l'élite. L'idée serait de procéder de même pour les compétitions interclubs de l'UEFA. A l'heure où celles-ci drainent des sommes d'argent toujours plus importantes, il est indispensable de s'assurer que cet argent reste dans le football et ne soit pas utilisé pour tenter d'éponger des dettes sans fond.»

La première étape de ce projet fut la constitution, en septembre 1999, d'un groupe de travail sur une licence pour les clubs et le plafonnement des salaires. Si le second point fut rapidement abandonné, le projet de licence se développa sans délai, en fixant des critères de quatre natures: sportifs, administratifs, financiers et légaux. Ils devaient couvrir aussi bien les installations que la formation des jeunes ou la santé financière des clubs, le but étant une amélioration générale du football par le biais de clubs sains, bien structurés, offrant un bon encadrement technique et pourvus d'installations de qualité. Le système devait aussi niveler par le haut les différences entre les clubs. Il serait mis en place par l'intermédiaire des associations nationales, parmi lesquelles certaines appliquaient déjà un tel système à l'échelle nationale.

Le 26 juin 2000 à Rotterdam, le Comité exécutif donna le feu vert au projet et un groupe de travail placé sous la direction de Senes Erzik se mit à l'œuvre dès septembre. Un calendrier fut défini, fixant la saison 2003-04 comme phase d'introduction, et huit associations-pilotes (Angleterre, Ecosse, Espagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Slovénie et Suède) se lancèrent d'abord dans l'aventure afin de peaufiner le projet et le manuel définissant les conditions d'octroi de licence. L'Atelier de travail des clubs fut l'occasion, en février 2001, de présenter ce projet aux clubs et d'obtenir leur adhésion.

La complexité de l'opération, le temps nécessaire à l'information et à la formation des bailleurs de licence, les derniers réglages nécessitèrent un report d'une saison de la mise en application du système, qui entra donc en vigueur lors de la saison 2004-05.

Depuis, la licence est le sésame indispensable pour participer aux compétitions de l'UEFA et le système de licence est couramment appliqué au sein des associations nationales. En outre, la procédure de licence fournit à l'UEFA une source d'informations sans équivalent, que l'administration de l'UEFA analyse pour présenter chaque année un panorama du football interclubs européen très instructif.

© PHOTO AFP

Le dialogue s'intensifie avec l'Union européenne

Comme elle l'avait fait avec les clubs, l'UEFA choisit de s'engager dans la voie du dialogue et de la concertation également avec la Communauté européenne. «Il ne s'agit pas de remettre en cause l'arrêt Bosman: ce serait peine perdue. Il faut, bien plus, tirer les leçons du passé et tirer les leçons de l'arrêt Bosman, c'est choisir d'entretenir un dialogue étroit avec l'UE pour être en mesure de faire comprendre à ses dirigeants les particularités de notre sport et les enjeux qui l'attendent. Ce dialogue est déjà en bonne voie mais pour que les arguments du football soient bien compris, il faut que ce dernier parle d'une seule voix.»

Tirées d'un éditorial de Lars-Christer Olsson publié dix ans après l'arrêt Bosman, ces quelques lignes illustrent clairement l'attitude de l'UEFA après le jugement: la recherche d'une meilleure communication et d'un dialogue toujours plus intense avec les représentants de l'Union européenne afin qu'une meilleure connaissance réciproque puisse amener à des résultats acceptables pour tous. Car les questions de joueurs non sélectionnables et les transferts n'étaient pas les seules à capter l'attention de Bruxelles: les retransmissions télévisées (l'UEFA avait déjà dû modifier plus d'une fois l'article de ses statuts relatifs à la question), la vente centralisée des droits commerciaux ou encore les tentatives pour assainir le football interclubs endetté n'échappait pas à l'œil attentif des juristes communautaires. Le but de l'UEFA restait donc d'obtenir dans la législation européenne la reconnaissance de la spécificité du football afin de disposer d'un cadre juridique stable le mettant à l'abri des recours de toutes sortes à la justice civile et lui permettant une évolution sereine.

Contacts multiples

Ce fut le début d'un long chemin qui, quelque vingt ans plus tard, n'a pas encore pleinement abouti et est passé par l'ouverture, en avril 2003, d'un bureau de l'UEFA à Bruxelles (actif jusqu'en novembre 2009), par la collaboration avec le Comité international olympique et d'autres fédérations sportives, par des contacts intensifiés avec des personnalités importantes de la CE, comme, en octobre 1989, le président de la Commission européenne, Jacques Delors, à qui fut décerné en 1998 le premier Prix du président de l'UEFA.

Le Parlement européen à Strasbourg: les autorités de l'Union européenne sont devenues des interlocuteurs importants des dirigeants sportifs.

A la fin de l'année 1998, Gerhard Aigner, dans son éditorial d'*UEFAflash*, pouvait estimer: «Sans tomber dans un optimisme imprudent,

on peut estimer que l'année 1998 s'achève en offrant au football européen des raisons d'aborder l'avenir avec confiance. […] On pense également au cœur du problème, les relations avec l'Union européenne et sa manière réductrice d'assimiler le football professionnel à une activité purement économique. Rien n'est certes joué dans ce domaine et la route est encore longue jusqu'à ce que le sport obtienne, dans les traités européens, le statut qu'il mérite. Les efforts concertés du football et des autres sports, notamment avec l'appui du Comité international olympique, et peut-être, paradoxalement, les excès mêmes des milieux économiques prêts à jeter le grappin sur le football, voilà néanmoins qui semble avoir dessillé les yeux des autorités politiques et leur avoir rappelé que le sport a une dimension sociale trop importante pour qu'on laisse des affairistes en extraire la valeur économique au détriment de ses autres composantes.»

Des promesses…

En juin 2000, au Congrès du Luxembourg, la commissaire en charge du Sport, Viviane Reding, fut la première commissaire européenne invitée à s'adresser à l'assemblée générale des associations européennes de football. Elle y salua la bonne évolution des relations entre les autorités sportives et la Commission européenne, se disant convaincue que «certains malentendus auraient pu être évités si ce dialogue avait commencé plus tôt». Elle appela également le football à manifester un esprit novateur, assurant l'UEFA de son soutien actif. Des documents vinrent d'autre part apporter leur brin d'espoir du côté de l'UEFA, tels que la Déclaration d'Amsterdam en 1997, le Rapport d'Helsinki sur le sport en 1999 et, en décembre 2000, la Déclaration de Nice du Conseil européen, saluée par Gerhard Aigner dans son éditorial d'*UEFAflash* comme «un pas dans la bonne direction». «Si la déclaration n'a pas force de loi, ajoutait-il, elle n'indique pas moins clairement la voie à suivre pour préserver le rôle du sport dans la société». Il se réjouissait particulièrement de la reconnaissance par la déclaration du rôle des fédérations, de la préservation des compétitions sportives et du bien-être des jeunes. Il y eut ensuite l'«Étude indépendante sur le Sport Européen», publiée en 2006 par l'ancien ministre portugais José Luis Arnaut. La construction et l'intensification de telles relations semblaient donc porter leurs fruits.

…et des soucis

Les progrès, toutefois, restaient lents et mesurés et il fallait aussi, pour assurer la crédibilité du football, qu'il parlât d'une seule voix et c'était encore loin d'être le cas. On put s'en rendre compte lors de l'élection présidentielle à la FIFA, en juin 1998, quand, en dépit de l'engagement écrit de cinquante d'entre

elles, les associations membres de l'UEFA furent loin d'accorder le soutien promis au candidat de l'UEFA, Lennart Johansson, qui dut finalement s'incliner devant le secrétaire général de la fédération mondiale, Joseph S. Blatter.

Sur le plan des clubs, le groupement autoproclamé (entre-temps passé à dix huit membres) n'hésita pas à soutenir un club qui s'était adressé à la justice civile pour contester la mise à disposition sans compensation des joueurs pour les équipes nationales. Lors de son Congrès du 23 mars 2006 à Budapest, l'UEFA dut insister sur le rôle indispensable des associations nationales et les délégués de celles-ci adoptèrent à l'unanimité une résolution en sept points, soutenue par la FIFA et les autres confédérations continentales, pour rappeler publiquement quelques-unes de ses valeurs essentielles, concluant: «L'UEFA ne se mettra pas en travers du chemin de ceux qui souhaitent quitter la famille du football (ce qui signifie également quitter les compétitions nationales) et ne partagent pas nos valeurs sportives. Mais il faut choisir. Nous défendrons nos convictions et nos règles. Nos structures peuvent évoluer mais nos convictions sont immuables. Toutes les associations nationales soutiennent l'UEFA sur ce point fondamental.»

Une vision

Face à toutes les questions auxquelles elle était confrontée, l'UEFA éprouva, pour la première fois, le besoin de définir par écrit une stratégie dépassant les buts inscrits dans ses statuts. Ce fut le projet «Vision Europe», approuvé par le Congrès de Tallinn en 2005 et qui, de ce fait, était censé posséder «un caractère contraignant pour tous les organes de l'UEFA.» Publié sous la forme d'une brochure de trente-huit pages, «Vision Europe» entendait «résumer clairement et brièvement la stratégie» de l'UEFA et devait servir de guide dans une période de profondes et rapides mutations. Il reflétait aussi, selon un éditorial de Lars-Christer Olsson, «la prise de conscience générale qu'après des années d'expansion tous azimuts, une régulation est nécessaire.» Le document rappelait entre autres en trois points la philosophie de l'UEFA: le football est la raison d'être de l'UEFA, l'UEFA est une association d'associations basée sur la démocratie représentative, la famille du football doit rester unie.

L'idée était louable mais le document, trop dense, ne résista pas au changement de présidence.

XXXVI UEFA
Ordinary Congress
Istanbul 22 March 2012
UEFA
WE CARE ABOUT FOOTBALL

© PHOTO UEFA

Un vent nouveau

La longue présidence de Lennart Johansson prit fin au Congrès ordinaire du 26 janvier 2007 à Düsseldorf où les électeurs des associations nationales lui préférèrent le Français Michel Platini, élu par vingt-sept voix contre vingt-trois. Le choix d'un nouveau président impliquait, de la part de ses électeurs, le désir d'apporter à l'activité et au fonctionnement de l'UEFA quelques changements en ligne avec le programme électoral du candidat élu.

Une première réforme fut accomplie quatre mois plus tard, le 28 mai, lors d'un congrès extraordinaire, le dixième dans l'histoire de l'UEFA, convoqué à Zurich pour adapter les statuts aux principes préconisés par le nouveau président. L'assemblée générale adopta à l'unanimité des modifications statutaires qui firent du président de l'UEFA un organe – au lieu du directeur général – au même titre que le Congrès ou le Comité exécutif. A ce titre, il est chargé des tâches suivantes:

a) des relations entre l'UEFA et la FIFA;
b) des relations entre l'UEFA et les autres confédérations;
c) des relations entre l'UEFA et ses associations membres;
d) des relations entre l'UEFA et les instances politiques et les organisations internationales;
e) de la mise en œuvre des décisions du Congrès et du Comité exécutif par l'administration;
f) de la supervision des travaux de l'administration.

Pour la première fois de son histoire, l'UEFA disposait d'un président à plein temps, régulièrement présent au siège de l'organisation, à l'instar du système en place à la FIFA depuis que Joseph S. Blatter en occupait la présidence. Michel Platini explique les avantages de cette présidence permanente: «Quand on est président à plein temps, on sait de quoi on parle, on connaît les dossiers. On s'investit. Toutes les grandes associations sportives suivent cette orientation – sinon c'est le secrétaire général qui dirige; le pouvoir est aux mains de l'administratif et il n'y a pas de vision politique.»

Symbole de l'unité du football européen: au Congrès 2012 de l'UEFA à Istanbul, le président de l'UEFA, Michel Platini, partage la scène avec Sergey Pryadkin (ligues professionnelles – EPFL), Philippe Piat (syndicat des joueurs – FIFPro – Europe) et Karl-Heinz Rummenigge (clubs – ACE).

Renfort du pouvoir des associations nationales

Comme il l'avait promis, le nouveau président rendit aux associations nationales le pouvoir que le projet FORCE avait affaibli. Il expliqua dans son discours d'ouverture: «La philosophie qui sous-tend ces changements est celle qui continuera à inspirer notre action dans l'avenir. Je veux redonner le pouvoir à ceux qui le détiennent au niveau national grâce à la démocratie de base qui est la racine du mouvement sportif européen.»

Les commissions furent de nouveau placées sous l'autorité directe du Comité exécutif et présidées par des membres de ce dernier. Leur nombre passa à dix-neuf de manière à permettre à toutes les associations membres d'être représentées par au moins deux dirigeants dans les organes de l'UEFA et de disposer avec elle de liens plus étroits. «Nous avons donné aux associations nationales une autre vision de l'UEFA; l'UEFA, ce sont les associations nationales», résume-t-il.

Un autre organe, consultatif, fut ancré dans les statuts, le Conseil stratégique du football professionnel. Il réunit les représentants de l'UEFA, des ligues professionnelles, des clubs et des footballeurs professionnels par l'intermédiaire de leur syndicat FIFPro/Europe. La base de cet organe, dont l'idée datait de 2004, avait été posée sous la présidence de Lennart Johansson, sous le nom de Forum stratégique du football professionnel européen. Il avait tenu séance le 19 janvier 2007. A ce moment-là, il ne comprenait pas encore les représentants des footballeurs.

Changement à l'administration

L'arrivée de Michel Platini à la présidence de l'UEFA entraîna, sur le plan administratif, le départ du directeur général Lars-Christer Olsson, remplacé par un secrétaire général, l'Ecossais David Taylor. Il entra en fonction le 1er juin 2007 après un intérim exercé par l'Italo-Suisse Gianni Infantino, qui allait lui-même devenir secrétaire général en octobre 2009.

Le Comité exécutif retrouva dans ses séances une sérénité quelque peu ébranlée durant la période électorale. Pour l'administration, qui n'avait guère l'habitude de voir le président au siège de Nyon, il fallut une phase d'adaptation, le temps aussi d'affiner la répartition des tâches et des responsabilités entre président et secrétaire général, d'autant que tous deux étaient des nouveaux venus à la Maison du football européen.

Rien de comparable, par conséquent, à ce qui s'était passé à la FIFA où, au moment de son accession à la présidence, Joseph S. Blatter connaissait tous les rouages de l'administration.

En faisant procéder à une modification des statuts, Michel Platini avait déjà rempli partiellement l'un de ses engagements: redonner le pouvoir aux associations nationales. Et il ne s'agissait pas d'un simple retour en arrière, à la situation qui prévalait avant l'implantation du projet FORCE; le rôle du président était renforcé et le retour à un secrétaire général n'avait pas empêché le maintien de directeurs ni réduit la voilure de l'administration.

Principes de base

Michel Platini s'attela ensuite à définir des principes de base pour le travail de l'UEFA, dans l'esprit d'une phrase clé de son discours électoral: «Le football est un jeu avant d'être un produit, un sport avant d'être un marché, un spectacle avant d'être un business.» Ces principes, au nombre de onze, furent présentés au Congrès du 25 mars 2009 à Copenhague et recueillirent l'approbation unanime des délégués des associations nationales. Ils s'appuient sur la devise «Le football avant tout» et concernent la structure pyramidale du football, son unité, la bonne gouvernance et l'autonomie, le football de base et la solidarité, la protection des jeunes et la formation, l'intégrité sportive, le fair-play financier, l'équilibre entre clubs et équipes nationales, le respect et le modèle sportif européen.

Recherche de l'unité

Marquée par de nombreuses innovations, la présidence de Michel Platini s'inscrit également dans la continuité des efforts entrepris dans de nombreux domaines par l'UEFA sous la conduite de ses prédécesseurs, notamment en ce qui concerne des objectifs aussi fondamentaux que la recherche de l'unité du football et l'intensification du dialogue avec les autorités de l'Union européenne. Mais la méthode évolua au besoin. Joueur, Michel Platini ne manquait pas de créativité pour ébranler les défenses adverses, Dirigeant, il n'hésita pas à rompre, le cas échéant, avec les dogmes pour tenter de trouver des solutions nouvelles à d'anciens problèmes. A peine élu à la présidence de l'UEFA, il s'était adressé en ces termes au Forum des clubs européens, en mars: «La famille du football a trop longtemps été déchirée par des luttes internes et ces déchirements ont permis à des cercles extérieurs de changer les règles. Cette ingérence doit cesser au plus vite.»

Chargé par le Comité exécutif d'entamer le dialogue avec les clubs, le président mena l'opération tambour battant. Après avoir ouvert les opérations par l'intermédiaire du Conseil stratégique nouvellement constitué et du Forum des clubs, il reçut mandat de l'exécutif, encouragé par les perspectives positives des premières discussions, de conclure un accord. La FIFA intervint également dans le dialogue et une déclaration d'intention put être signée le 15 janvier 2008 à Zurich par la FIFA, l'UEFA et une douzaine de clubs européens.

Du Forum à l'Association des clubs européens

Une semaine plus tard, l'assemblée du Forum des clubs européens fut le théâtre de l'étape suivante: la fondation, par seize clubs, de l'Association des clubs européens (ACE, ou ECA pour la version anglaise communément employée), assortie d'un protocole d'accord avec l'UEFA, signé le 21 janvier, qui reconnaissait l'ACE comme la seule instance chargée de défendre les intérêts des clubs à l'échelle européenne et lui offrait quatre places au Conseil stratégique du football professionnel. La nouvelle institution est autonome, et non plus gérée par l'UEFA, et dispose d'un conseil exécutif et de son propre secrétariat à Nyon, dirigé par un secrétaire général, Michele Centenaro, un ancien collaborateur de l'administration de l'UEFA. Tous les clubs du Forum furent invités à adhérer à la nouvelle association, le FCE étant évidemment dissous. «En général, lors de la signature d'un accord, il y a des gagnants et des perdants mais cette fois, tout le monde est gagnant», commenta Karl-Heinz Rummenigge, élu président de l'ACE par le conseil exécutif au terme de la première réunion de l'association, les 7 et 8 juillet 2008 à Nyon. L'ACE comptait alors 103 clubs membres; elle représente 214 clubs en 2014.

Présentant l'accord au Congrès de l'UEFA le 31 janvier 2008 à Zagreb, Michel Platini souligna: «Les clubs membres de cette association se sont engagés à mettre fin aux poursuites judiciaires entamées contre nos instances, ainsi qu'à ne pas en engager de nouvelles. Ils se sont engagés à ne faire partie d'aucune autre association regroupant des clubs de plus d'un pays. Tout comme ils se sont engagés à reconnaître l'intérêt des équipes nationales et à n'organiser ou à ne participer à aucune compétition non reconnue par l'UEFA et la FIFA.»

Dissolution du groupement

Cet accord signifiait donc aussi la dissolution du G14. Pour cela, il avait fallu trancher entre deux positions jusque-là inconciliables: d'un côté, les clubs demandaient, voire exigeaient, de participer aux bénéfices des grandes compétitions internationales pour équipes nationales en arguant qu'ils étaient les employeurs des joueurs tout au long de l'année et que la mise à disposition de leurs joueurs pour les équipes nationales, avec les risques y afférents, méritait une compensation; de l'autre côté, les autorités supranationales du football avaient toujours opposé un ferme refus, expliquant qu'elles versaient d'importantes primes aux participants, soit les associations nationales, et que c'était à ces dernières de s'entendre avec leurs clubs. Elles relevaient aussi que les associations nationales n'étaient pas responsables des salaires parfois astronomiques payés aux joueurs et que la valeur des internationaux pouvait être majorée par leur participation à ces grandes épreuves, ce qui, en fin de compte, profitait également aux clubs. A chacun sa logique. Michel Platini trancha en estimant – et le Comité exécutif puis le Congrès avec lui – que l'unité du football méritait bien un compromis sur cette question. Les clubs dont des joueurs participent à l'EURO obtiennent donc, depuis 2008, une participation aux bénéfices de la compétition et il en va de même de la part de la FIFA pour la Coupe du monde. Le président de l'UEFA précisa que cet intéressement n'était pas une compensation et que, loin d'ébranler le principe fondamental de la libre mise à disposition des joueurs pour les équipes nationales, il le renforçait car, dit-il, «les clubs reconnaissent enfin l'utilité des équipes nationales».

Quoi qu'il en ait été, cet accord, complétant le protocole d'accord conclu avec les ligues en 2005 et celui qui avait été signé en 2007 avec la section européenne du syndicat des joueurs (FIFPro), établit une relation de confiance entre l'UEFA et les clubs et les aida à réaliser qu'ils étaient deux partenaires et non pas deux camps opposés.

Le souci d'unité répété maintes fois par le président de l'UEFA trouva sa pleine concrétisation au Congrès d'Istanbul, le 22 mars 2012, quand l'UEFA signa le même jour des protocoles d'accord avec l'Association des clubs européens, l'Association des ligues professionnelles et le syndicat des joueurs FIFPro/Europe. Des protocoles d'accord avaient certes déjà été signés séparément avec ces trois branches de la famille du football européen mais, à Istanbul, leurs représentants se trouvaient pour la première fois ensemble, aux côtés du président Michel Platini, sur la scène d'un congrès de l'UEFA. Une image hautement symbolique de l'unité du football européen.

Moins d'un mois plus tard, le 19 avril, l'UEFA, l'EPFL, l'ACE et la FIFPro/Europe se retrouvèrent à Bruxelles à l'enseigne du dialogue social européen prôné par l'Union européenne. Ils y signèrent le premier accord social dans le secteur du football professionnel européen, le but étant de protéger les footballeurs par l'adoption d'exigences minimales pour les contrats de joueurs.

Spécificité reconnue

Sur le plan des relations avec l'Union européenne, Michel Platini montra d'emblée sa volonté d'aller de l'avant et donna un signal très fort en rencontrant, le 12 mars 2007 à Bruxelles, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, la veille d'une rencontre entre Manchester United et une sélection baptisée Europe XI, célébrant les cinquante ans du Traité de Rome. Le président écrivit également une lettre aux chefs d'Etat de l'Union européenne et il n'a cessé depuis de multiplier les contacts avec les diverses institutions de l'UE et ses personnalités, entretenant avec elles un dialogue permanent.

Après la publication, en juillet 2007, d'un «Livre blanc de la Commission européenne sur le sport», l'adoption par les Etats membres de l'UE d'un nouveau traité, le 13 décembre à Lisbonne, marqua un progrès important sur la voie du but visé par l'UEFA et les organisations sportives. Le traité spécifiait, en son article 149: «L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative.» Pour cela, l'action de l'UE devait, entre autres, viser à «développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux.»

«Le fait qu'un traité fasse référence à la nature spécifique du sport et reconnaisse les structures sportives existantes en Europe constitue une évolution positive. Nous attendons avec impatience de voir ces principes mis en pratique», se réjouissait Michel Platini, cité dans l'*UEFA·direct* de février 2008. Ratifié par les vingt-sept Etats membres de l'UE, le nouveau traité entra en vigueur le 1er décembre 2009, donnant à l'UE une compétence d'appui dans le domaine du sport. «Cela signifie que son action se limitera à coordonner, le cas échéant, les initiatives prises par les Etats membres au moyen d'actions d'encouragement», expliquait l'UEFA dans un document

intitulé «Position de l'UEFA sur l'article 165 du Traité de Lisbonne». Le but visé par l'UEFA et les fédérations sportives n'était, certes, pas encore atteint mais la spécificité du sport était ancrée dans le droit constitutionnel de l'UE. «Cela signifie, poursuivait le document, que si le sport n'est pas au dessus de la loi, il ne peut pas, pour autant, être appréhendé de la même manière qu'une activité économique ordinaire.»

Le fair-play financier

Les liens de confiance rétablis avec les clubs et la coopération avec l'Union européenne fournirent à l'UEFA la base indispensable pour se lancer en 2009 dans la grande entreprise du fair-play financier.

Malgré des rentrées financières toujours plus importantes en dépit de la crise financière, de trop nombreux clubs, même de renom, avaient peine à assurer leurs charges, principalement en raison d'une masse salariale disproportionnée par rapport à leurs revenus. Pour se sortir d'une spirale qui mettait en danger l'existence même de nombre de ces clubs, il fallait un mouvement global car la plupart d'entre eux ne pouvaient se résigner à renoncer à la lutte aux honneurs et préféraient s'endetter pour pouvoir, par exemple, participer à la lucrative Ligue des champions, évidemment sans la moindre garantie d'y obtenir en retour les revenus souhaités.

Face à cette situation, à laquelle elle avait involontairement contribué en créant une compétition aux primes très alléchantes, l'UEFA avait cherché, pour venir en aide aux clubs, des solutions telles que le plafonnement des salaires ou, du moins, la limitation de la masse salariale mais elle n'y avait pas adhéré, convaincue que le mal ne provenait pas de l'abondance de l'argent mais de la gestion inadéquate des revenus. Les clubs eux-mêmes étaient prêts à accepter des mesures contraignantes, pourvu qu'elles fussent les mêmes pour tous et qu'elles fussent appliquées partout avec la même rigueur.

Panel de contrôle

C'est dans ce contexte que Michel Platini lança le concept de fair-play financier, défini comme suit parmi les onze valeurs fondamentales adoptées par le Comité exécutif et le Congrès de mars 2009 à Copenhague: «Le fair-play financier signifie que les clubs agissent de manière transparente et responsable afin de protéger à la fois les compétitions sportives et les clubs eux-mêmes. Ce concept implique aussi que les clubs ne s'engagent pas dans la spirale de l'endettement pour concurrencer leurs rivaux et qu'ils puissent vivre avec leurs propres moyens, c'est-à-dire les ressources qu'ils génèrent.» Les critères du fair-play financier devaient s'appliquer à tous les clubs inscrits aux compétitions de l'UEFA, en souhaitant que les mêmes dispositions fussent ensuite appliquées à l'échelle nationale.

Présentant le projet aux représentants des médias en janvier 2011, le président de l'UEFA affirma: «C'est un projet complexe mais que je considère comme vital pour l'avenir du football. Le fair-play financier n'a pas pour objectif de mettre les clubs en difficulté. Au contraire, il vise à les aider à sortir d'une spirale infernale qui empêche certains d'entre eux d'avoir un modèle viable à moyen ou à long terme. Les supporters et amoureux du football n'ont aucun intérêt à voir des clubs qui font partie du patrimoine du football européen disparaître à la suite d'une gestion hasardeuse. Il fallait qu'une autorité intervienne et c'est ce que nous faisons.»

Un Panel de contrôle financier des clubs, composé d'experts financiers et juridiques indépendants, fut instauré en mars 2009 et l'ancien premier ministre belge Jean-Luc Dehaene en fut nommé président en septembre. En 2012, au Congrès d'Istanbul, les statuts furent modifiés pour faire de l'Instance de contrôle financier des clubs (ICFC) l'un des organes de juridiction de l'UEFA. Le Comité d'urgence désigna ensuite les membres de l'ICFC, composée d'une chambre de jugement présidée par José da Cunha Rodrigues, ancien juge de la Cour de justice des Communautés européennes, et d'une chambre d'instruction, que présidait Jean-Luc Dehaene jusqu'à son décès en mai 2014. Les tâches de l'ICFC sont de superviser l'application du *Règlement de l'UEFA sur l'octroi de licence aux clubs et sur le fair-play financier*, qui a remplacé, en juin 2010, l'ancien manuel pour l'octroi de licence. Elle peut au besoin imposer des mesures disciplinaires en cas de non-respect des dispositions réglementaires et prendre des décisions concernant la qualification des clubs pour les compétitions de l'UEFA. Le Tribunal arbitral du sport, à Lausanne, est compétent en cas d'appel des décisions de l'ICFC.

En février 2012, le Parlement européen a adopté un rapport sur le sport, reconnaissant la légitimité des tribunaux sportifs pour résoudre les différends sur le sport, une mesure qui renforce la position de l'UEFA dans ce domaine.

Adhésion générale

Après avoir obtenu l'adhésion sans réserve de tous les milieux du football, notamment des clubs, le projet obtint également, après une série d'échanges avec les autorités de l'UE, l'aval de la Communauté européenne par le biais d'une déclaration commune de l'UE et de l'UEFA, émise le 21 mars 2012, veille du Congrès tenu à Istanbul. C'est une «belle, très belle victoire pour l'UEFA et pour le football», put se réjouir le président de l'UEFA dans son discours d'ouverture du Congrès. L'appui des autorités européennes allait être réaffirmé à plusieurs reprises, pas plus tard qu'en avril 2014, par la voix du vice-président de la Commission européenne, Joaquin Almunia, et de la commissaire européenne chargée de l'Education, de la Culture, du Multilinguisme et de la Jeunesse, Androulla Vassiliou, venue pour la deuxième fois au siège de l'UEFA à Nyon après une première visite en janvier 2011.

Ce soutien conforte l'UEFA dans ses positions, comme elle l'a été sur des thèmes tels que la vente centralisée des droits de télévision, la propriété intellectuelle des droits de l'organisateur des compétitions, la lutte contre les paris illégaux et la préservation du modèle sportif européen.

Innovations

Les idées neuves du président de l'UEFA entraînèrent, dans le domaine des compétitions, le changement de date de la finale de la Ligue des champions qui passa, dès 2010, du mercredi au samedi soir afin de donner un plus large accès aux familles et aux enfants. Ce déplacement dans le temps favorisa la création d'une semaine entière consacrée au football, avec un programme comprenant, dans la même ville, la finale de la Ligue des champions féminine, la Journée du football de base célébrée dans toute l'Europe avec le lieu de la finale pour épicentre, un festival de football et diverses expositions et activités conduisant au couronnement de la semaine: la finale de la Ligue des champions.

En juin 2012 à Kiev, Michel Platini lança également l'idée d'une formule spéciale pour célébrer le soixantième anniversaire du Championnat d'Europe, «L'EURO pour l'Europe». Il s'agissait de faire jouer le tour final de 2020 dans treize villes de toute l'Europe afin de donner une dimension particulière à l'événement. Le projet rencontra un accueil si chaleureux qu'il fut adopté avant même que fussent fixés tous les principes d'une telle organisation. En septembre 2008, l'EURO avait déjà enregistré une importante modification quand, à Bordeaux, le Comité exécutif avait décidé d'augmenter à vingt-quatre le nombre des participants, dès 2016. En outre, sur le plan commercial, les associations membres ont toutes donné leur accord – annoncé par Michel Platini au Congrès de 2011 à Paris – à la vente centralisée des droits de leurs matches de qualification du Championnat d'Europe et de la Coupe du monde. Le projet, entré en vigueur pour la phase éliminatoire de l'EURO 2016, s'accompagne de l'application du concept de «semaine du football», qui donne au football des équipes nationales une meilleure vitrine en fournissant aux supporters et aux téléspectateurs des matches du jeudi au mardi de la semaine suivante. Du même coup, les associations nationales doivent obtenir une plus grande stabilité de leurs revenus financiers puisque leurs recettes ne dépendent plus de l'attractivité de leurs adversaires.

A la suite de la faillite d'ISL en 2001, l'UEFA avait choisi de se doter d'une structure propre pour se charger elle-même de l'exploitation commerciale de l'EURO et de ses principales compétitions pour équipes nationales. Lors de la séance de son Comité exécutif à Saint-Pétersbourg, le 1er octobre 2012, elle changea de cap et fit appel à un nouveau partenaire, l'agence CAA Eleven, pour la commercialisation des rencontres des compétitions des équipes nationales. Pour les compétitions interclubs, l'exploitation commerciale se fait toujours par l'intermédiaire de l'agence TEAM, qui ne s'occupe en revanche plus de la gestion opérationnelle, assurée par l'UEFA elle-même.

Nouvelle compétition pour les équipes nationales

Dans le même ordre d'idée, les associations nationales ont adopté au Congrès d'Astana, en mars 2014, le lancement d'une nouvelle compétition, la Ligue des nations de l'UEFA, qui prévoit une répartition des équipes en quatre divisions, avec un système de promotion-relégation et, sur le plan commercial, une vente centralisée des droits. L'idée d'une seconde compétition continentale pour les équipes nationales avait déjà germé à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de 1999 à Genève, en

contre-proposition de l'idée émise par la FIFA de jouer la Coupe du monde tous les deux ans et face au manque d'attrait des matches amicaux. La réflexion avait été reprise en octobre 2001 à Prague, à la Conférence des présidents et secrétaires généraux et elle va donc trouver sa concrétisation.

Dans le domaine de l'arbitrage, Michel Platini s'est fait le champion de l'introduction de deux arbitres assistants supplémentaires, placés le long de la ligne de but, qui ont pour mission d'aider l'arbitre à juger les situations délicates dans les seize mètres. Testé dès 2008 puis dans les compétitions interclubs et lors de l'EURO 2012, le système a obtenu le 5 juillet de la même année l'approbation de l'International Football Association Board, l'instance qui gère les Lois du jeu, et il est maintenant couramment appliqué par l'UEFA dans ses compétitions majeures et également par plusieurs associations nationales.

Participation des associations aux événements

La politique d'ouverture à l'Est instaurée au début des années 1990 se poursuivit sous la présidence de Michel Platini sous la forme d'une plus grande participation des associations de ces contrées à l'organisation de manifestations de l'UEFA. Il y eut en premier lieu, le 18 avril 2007, la désignation de la Pologne et de l'Ukraine comme coorganisatrices de l'EURO 2012. Un pari risqué qui nécessita de nombreuses séances de travail, visites et autres démarches mais qui se conclut par un succès éclatant pour les organisateurs, et pour l'Espagne sur les terrains de jeu. La finale de la Ligue des champions se joua à Moscou en 2008 et celle de la Ligue Europa eut lieu à Bucarest en 2012. Le XXXVIIIe Congrès ordinaire de l'UEFA s'est tenu à Astana, au Kazakhstan, le 27 mars 2014, et plusieurs anciennes associations du BAEE ont eu l'occasion, ces dernières années, d'accueillir des tournois finals du football junior ou du futsal. La transformation de la Super Coupe de l'UEFA en une compétition itinérante, alors qu'elle s'était bien implantée à Monaco, participe de la même volonté, étendue en l'occurrence à toutes les associations membres. Il s'agit de montrer clairement que chacune d'elles est un membre à part entière de l'UEFA et peut s'engager pleinement dans la vie de celle-ci en mettant sur pied, selon ses moyens, l'un de ses événements, que ce soit une séance du Comité exécutif, un Congrès, un tournoi final ou une finale.

Réformes majeures en cours

De nombreux autres chantiers fondamentaux ont également été mis en œuvre sous la présidence de Michel Platini mais comme ils appartiennent plus au présent et à l'avenir qu'à l'histoire, ils ne seront pas développés dans cet ouvrage. Mentionnons cependant les efforts de longue haleine pour la protection des jeunes joueurs, la lutte contre la corruption, les paris clandestins et le trucage des rencontres – avec l'établissement d'un système d'alerte et de détection des fraudes pour tous les matches de l'UEFA et des plus hautes divisions ainsi que des matches de coupe nationale des associations membres, en collaboration avec des agences de paris du monde entier, la collaboration, pour ces domaines cruciaux, des autorités publiques et des forces de l'ordre, la volonté d'interdire la propriété des droits sur les joueurs par des tiers ainsi que la lutte intensifiée contre toute forme de discrimination et le racisme en particulier. Aux deux derniers congrès de l'UEFA, les associations membres ont réaffirmé leur position dans deux de ces domaines clés. En 2013 à Londres, elles ont adopté à l'unanimité une résolution contre le racisme et la discrimination dans le football et, en 2014 à Astana, un amendement des statuts a complété les obligations des associations membres en leur imposant de «mettre en œuvre une politique efficace visant à éradiquer le racisme et toute autre forme de discrimination» et de faire en sorte que les comportements fautifs soient sanctionnés de façon stricte. A Astana, les délégués des associations nationales ont, en outre, approuvé une résolution intitulé «Le football européen uni en faveur de l'intégrité du jeu» et, en prolongement, l'UEFA et Europol ont signé en mai un protocole d'accord visant à renforcer la lutte contre le trucage de matches en Europe.

Rencontres stratégiques

Si les conférences des dirigeants des associations nationales, présidents et secrétaires généraux, figuraient depuis longtemps parmi les outils de communication interne de l'UEFA, le président actuel a voulu donner une nouvelle impulsion à ces rencontres qui avaient un peu tendance à devenir plus informatives que consultatives et interactives. Elles se sont donc muées en rencontres stratégiques durant lesquelles, comme à l'origine, les représentants des associations nationales peuvent indiquer au Comité exécutif la direction qu'ils souhaitent le voir prendre.

La première de ces rencontres stratégiques eut lieu en septembre 2011 à Limassol sur l'île de Chypre, et elle a conduit, entre autres, à plusieurs modifications dans les compétitions de l'UEFA, comme l'augmentation à seize du nombre des finalistes du Championnat d'Europe féminin (dès 2017) ou encore une phase finale élargie à huit équipes pour le Championnat d'Europe féminin des moins de 17 ans.

La deuxième de ces rencontres bisannuelles s'est tenue les 17 et 18 septembre 2013 à Dubrovnik où les dirigeants des associations membres ont notamment sondé l'avenir des compétitions pour équipes nationales au-delà de 2018 et ont condamné la propriété de joueurs par des tiers.

© PHOTO EMPICS SPORT

Les activités parallèles

Depuis sa fondation en juin 1954, l'UEFA n'a jamais cessé de s'occuper de ses relations – plus ou moins cordiales selon les périodes et les thèmes – avec la FIFA et de ses propres compétitions, toujours plus nombreuses. Elle a également suivi de près l'évolution de la télévision, les effets des transmissions sur la fréquentation des stades; elle a négocié des contrats, a traité les questions publicitaires y relatives, a sans relâche suivi l'évolution du football professionnel, lutté contre ses dérives et analysé ses problèmes, qu'ils fussent politiques ou financiers. D'une organisation essentiellement sportive, elle s'est transformée en un centre du football européen, en une véritable instance de gouvernance défendant les intérêts de ses associations membres, coordonnant leurs activités, leur apportant toute l'aide qu'elle était en mesure de fournir.

Dès qu'elle a disposé des moyens financiers nécessaires, elle s'est aussi soucié de l'amélioration du jeu, de ses infrastructures et de son environnement. En 1961 déjà, elle a mis sur pied son premier cours pour les entraîneurs; l'arbitrage n'a pas tardé à suivre et des cours pour les arbitres d'élite ont été dispensés dès 1969. Quant au football junior, il est resté au centre de ses préoccupations depuis la prise en charge, en 1957, du Tournoi international juniors, comme l'atteste, entre autres, la tenue à Baden-Baden, en 1967, du premier Congrès pour personnes en charge du football junior, première d'une longue série de rencontres entre dirigeants du football junior. Plus tardivement, l'UEFA a apporté une contribution majeure au développement du football féminin et répondu à l'appel du futsal à défaut de s'investir pleinement dans le football de plage.

On n'oubliera pas son engagement constant pour le football de base, fondé sur le principe qu'une base forte et saine est la meilleure garantie de bâtir une élite de haute qualité.

L'UEFA mène une lutte impitoyable contre le racisme.

Le pouvoir du football…

Mais, au fil des ans et au fur et à mesure que s'affirmait la prise de conscience de sa valeur sociale, en sortant aussi de son environnement purement sportif pour aller à la rencontre des politiciens et des autorités publiques et gouvernementales, l'UEFA – et le football dans son ensemble – a pris conscience de son pouvoir et s'est forgé un objectif bien plus ambitieux que celui d'apporter aux gens un moment de divertissement et des émotions dans leur vie quotidienne. «Un terrain de football sur la place Rouge de Moscou, face au mausolée de Lénine; des billets d'entrée au match servant de visas pour les supporters anglais venus suivre la finale de la Ligue des champions de l'UEFA; des accréditations à l'EURO permettant d'emprunter librement des transports publics afin de ménager l'environnement; une équipe nationale juniors de Turquie participant à un minitournoi en Arménie…», constatait Michel Platini dans son éditorial d'*UEFA·direct* de juillet 2008, poursuivant: «Le football permet décidément d'accomplir des choses peu communes. Mais faut-il vraiment s'en étonner? Quand on constate la ruée des gens sur les billets des finales ou des grands tournois, quand on voit des supporters s'arracher des billets pour assister à l'entraînement d'une équipe, quand des chefs d'Etat et des ministres trouvent, dans leur calendrier serré, le temps de se rendre au stade, quand la foule envahit les rues jusque tard dans la nuit pour célébrer une victoire, le doute n'est pas permis: le football d'élite – et, d'une manière plus générale, le sport de haut niveau – est un phénomène social de grande envergure, l'un des traits caractéristiques de notre monde moderne.»

… et sa responsabilité sociale

En lui-même, le football est facteur d'intégration, de compréhension de l'autre, d'esprit d'équipe, de bien-être physique et d'élargissement des horizons de ceux qui le pratiquent. Utilisant son rayonnement, ses moyens financiers et son pouvoir attractif, le football a choisi d'aller au-delà de l'apport à la société de ses seules valeurs propres. Il s'est lancé, avec toujours plus de détermination et la conviction qu'il accomplissait un devoir et non pas une œuvre de charité, dans des entreprises variées dont le point commun est le bien-être de l'individu et de la société dans son ensemble. Sans entrer dans les détails – car la liste serait trop longue –, on mentionnera, en ce qui concerne l'UEFA, la prise de position sans ambiguïté contre le racisme et toute sorte de discrimination, assortie de mesures éducatives et punitives (pouvant aller jusqu'à l'interruption ou même l'arrêt définitif d'un match); la remise annuelle, depuis 1998, d'un chèque caritatif au profit d'une institution déterminée; l'utilisation des amendes à des fins

caritatives; le soutien aux sportifs souffrant d'un handicap physique ou mental, les mesures prises pour faciliter l'accès aux stades pour les personnes handicapées, le lancement d'une campagne «Respect» à l'occasion de l'EURO 2008, faisant écho à une campagne similaire lancée par Lennart Johansson en 2002, la participation sous diverses formes à des projets destinés à contribuer à une bonne santé et à protéger l'environnement et enfin, en mars 2014, l'institution d'une Fondation pour les enfants qui aidera, selon Michel Platini, «à préserver la magie du football et à donner de l'espoir à ces enfants qui en ont le plus besoin».

Collaboration avec les autres confédérations

Consciente de sa responsabilité sociale, l'UEFA sait aussi, comme le répète régulièrement le président de la FIFA, Joseph S. Blatter, dans ses interventions aux congrès de l'UEFA, qu'elle joue un rôle de moteur et même d'exemple au sein du football mondial. Elle a donc un devoir de solidarité qu'elle assume notamment en soignant ses relations avec les autres confédérations mondiales. Sur la lancée du projet Méridien développé avec la Confédération africaine et inauguré en 1997 par un match de gala à Lisbonne, et dans le souci de renforcer la collaboration à l'échelle planétaire, elle a signé des protocoles de coopération avec toutes les confédérations et a nommé, en 2013, un conseiller du Comité exécutif en charge des relations avec les autres confédérations, le Portugais Fernando Gomes.

Avec les autres fédérations sportives, l'UEFA a également intensifié ses liens et participé à la constitution, le 8 décembre 2009 à Nyon, de l'Association des sports d'équipe européens (ETS), aux côtés de la FIBA (basketball), l'EHF (handball), l'IIHF (hockey sur glace), la FIRA-AER (rugby) et la CEV (volleyball). C'est avec leur coopération et la collaboration d'instituts universitaires qu'elle a lancé un Master exécutif en gouvernance du sport européen (MESGO), plus haut degré d'une formation qui, pour le football, compte aussi le Certificat en administration du football (CFM) et le Diplôme en administration du football (DFM). De nombreux membres d'administration d'associations nationales en ont déjà profité pour perfectionner leurs connaissances et leur savoir-faire en la matière. En outre, l'UEFA a également donné vie, en 2010, à un Programme de bourses de recherche sur des sujets liés au football.

Image de marque

Depuis que ses activités commerciales ont pris de l'ampleur et qu'elle s'est dotée d'un département de marketing, au début des années 1990, l'UEFA s'est aussi souciée de son image de marque, rafraîchissant son logo traditionnel et en créant de nouveaux pour permettre une meilleure identification avec ses compétitions, adoptant des notions telles que philosophie d'entreprise, identification et mise en valeur des produits. Sur le plan commercial, elle a également respecté les normes en vigueur dans le monde économique, adoptant un slogan, développant des marques, tournant des spots de diverses sortes et, par le biais de sa filiale UMET, découvrant le monde des médias numériques; elle a vitaminé son site Internet et s'est même lancée dans la production du signal des images TV de ses matches, notamment des rencontres de l'EURO. Elle s'est, aussi, efforcée de trouver le difficile équilibre entre optimisation des revenus au profit du football et respect des valeurs essentielles de ce sport.

A-t-elle pour autant changé la perception qu'en a le grand public? A défaut d'un vaste sondage et d'une analyse impartiale, la réponse est ardue. Il est toutefois certain que l'accession à la présidence de l'UEFA de Michel Platini a sensiblement modifié les données car l'aura de l'ancien capitaine de l'équipe de France est telle qu'elle peut conduire à une confusion de l'institution et de son président, même dans des sujets, comme les questions disciplinaires, qui lui sont étrangères.

Quoi qu'il en soit, l'UEFA et les instances du football en général n'ont pas besoin de céder au chant des sirènes des réseaux sociaux et de leur communication à tout-va axée sur l'individu plus que sur l'institution. Leur meilleure image de marque reste celle que reflètent leurs compétitions. En s'engageant avec fermeté en faveur d'un football de qualité, pratiqué par des joueurs excellemment formés et respectueux des principes du fair-play, en luttant pour préserver l'intégrité de ses compétitions et la qualité de son environnement, l'UEFA, tout au long de ses soixante ans, a toujours voulu rester fidèle au principe cher à ses fondateurs: l'intérêt du football avant tout.

En plein élan

© PHOTO SPORSTFILE

Le prodigieux essor du football féminin

C'est un rapport du secrétaire général Hans Bangerter qui constitue le premier témoignage de l'intérêt de l'UEFA pour le football féminin. Il fut soumis au Comité exécutif lors de sa séance du 17 novembre 1970 au siège de la Fédération française de football, à Paris, et le procès-verbal de cette réunion rapporte: «le Comité Exécutif décide de recommander aux Associations-membres par voie de Lettre Circulaire, de suivre le développement futur du football féminin dans leur pays avec vigilance, pour que ce dernier ne devienne pas la proie de «managers» habiles et sans scrupules.»

Le 16 juin 1971, le football féminin fut l'un des deux thèmes principaux d'un Congrès extraordinaire que l'UEFA tint à Monte-Carlo. Ce sport était encore victime de nombreux préjugés, telle la position de la responsable du département médical du Conseil supérieur des sports d'URSS, qui, selon l'*UEFA Information* de décembre 1972, «a déclaré […] que la pratique du football a pour conséquence la formation de varices chez les femmes, que la lutte pour le ballon peut provoquer une lésion des organes sexuels et que les organes protégés par la ceinture du bassin peuvent être blessés par une balle tirée en force.»

Finale du Championnat d'Europe féminin 2013 remportée par l'Allemagne face à la Norvège.

Le football féminin n'en connaissait pas moins un bel essor dans certains pays d'Europe mais il échappait dans la plupart des cas au contrôle des associations nationales de football qui n'étaient que huit à le gérer. C'est pourquoi le Comité exécutif estima qu'il était urgent de le placer sous la tutelle des associations nationales avant que de tierces parties s'en emparent. Le Congrès adopta une résolution dans ce sens et chargea le Comité exécutif de suivre l'affaire. Une commission d'étude sur le football féminin fut instituée, qui ne comprenait que des hommes!

Sa tâche était de préparer des directives sur les structures du football féminin et sur son harmonisation car, d'un pays à l'autre, on n'utilisait pas un ballon de même dimension et la durée des rencontres n'était pas partout pareille. Un aide-mémoire fut soumis au Comité exécutif qui l'approuva lors de sa séance du 15 mars 1972 à Bruxelles. Les directives furent présentées en juin au Congrès de Vienne, qui en adopta le principe mais émit quelques réserves sur certains points spécifiques, si bien que le sujet retourna au Comité exécutif.

Première femme dans une commission

Celui-ci institua alors la Commission pour le football féminin. Elle incluait cette fois une femme, la Suédoise Kerstin Rosén, qui devint du même coup la première femme à siéger au sein d'une commission de l'UEFA. Le nouvel organe tint une séance en mars 1973 à Zurich, à l'occasion d'une conférence sur le football féminin qui groupa les représentants de onze associations membres. Auparavant, une enquête avait recueilli vingt-trois réponses des associations nationales et avait démontré que, si quelques-unes d'entre elles étaient en faveur de l'introduction d'une compétition internationale gérée par l'UEFA, certaines préféraient l'option d'une épreuve réservée aux équipes nationales et d'autres visaient plutôt une compétition interclubs. Mais la majorité estimait que toute compétition continentale était encore prématurée. A la conférence, l'unanimité se fit pour convenir que la priorité restait de réguler le football féminin en le soumettant à l'autorité des associations nationales.

Essoufflement

Le mouvement s'essouffla quelque peu les années suivantes, marquées par le ralentissement du développement de ce sport, sauf dans quelques pays comme la RFA ou l'Angleterre. En 1974, la commission reçut également pour mission de s'occuper du football en salle et elle ne tint qu'une séance, constatant, entre autres, que les obstacles à la création d'une compétition européenne étaient encore nombreux, notamment sur le plan financier. Ce fut sa dernière séance avant sa dissolution en 1978. «Il est apparu qu'il n'était pas absolument nécessaire de promouvoir le football féminin sur le plan européen», expliqua Hans Bangerter dans son rapport sur la période concernée. Il ajoutait cependant: «Il semble toutefois que davantage d'attention doive être accordée prochainement à ce secteur, après un temps de réflexion.»

C'est qu'une enquête avait été conduite la même année 1978 auprès des associations membres et elle faisait apparaître un regain d'activité dans de nombreux pays. La réflexion conduisit à la convocation d'une nouvelle conférence sur le football féminin, organisée avec d'autant plus d'empressement qu'une association italienne non reconnue par la fédération nationale avait exprimé son intention de réunir un congrès international sur le football féminin. La conférence de l'UEFA se tint le 20 février 1980 à Zurich et rassembla les délégués de dix-sept associations nationales.

Les participants estimèrent que l'UEFA devait s'engager davantage dans ce secteur et que les associations nationales devaient tout mettre en œuvre pour qu'il échappât à des organisateurs plus soucieux de leurs intérêts que du sport. Ils estimèrent également que le moment était venu de lancer une compétition européenne pour équipes nationales.

L'UEFA fit donc renaître de ses cendres la Commission du football féminin et elle y convia deux femmes, l'Anglaise Patricia Gregory et l'Allemande Hannelore Ratzeburg. Elles y siégeaient aux côtés du président de la commission, le Belge Louis Wouters, qui venait d'être élu au Comité exécutif de l'UEFA, ainsi que du Polonais Bronislaw Kolodziej et du Danois Carl Nielsen.

Préavis favorable

La commission soumit au Comité exécutif un préavis favorable à la création d'une compétition et, le 24 avril 1981 à Florence, l'exécutif donna son feu vert pour autant qu'au moins douze des trente-quatre associations nationales fussent prêtes à y participer. «Tout est allé très vite», rappelait Hannelore Ratzeburg dans le numéro d'avril 2006 d'*UEFA·direct*. «La décision a été prise en 1981 et en 1982 commençaient déjà les matches pour la première édition. Le fait qu'en si peu de temps seize nations se soient inscrites était vraiment formidable. En Allemagne, j'ai encore dû m'engager après l'inscription pour faire en sorte que soit mise sur pied une équipe nationale féminine – par exemple, nous avons dû renvoyer notre premier match contre la Belgique parce que nous n'avions pas encore d'équipe.»

Le 18 août 1982, la rencontre entre la Finlande et la Suède – premier match féminin joué à l'enseigne de l'UEFA – donna le coup d'envoi de la compétition. Elle se conclut en mai 1984 par une finale en deux manches, remportée par la Suède aux dépens de l'Angleterre.

Dès 1987, la compétition se termina par un tour final à quatre équipes et, dès la quatrième édition (1989-91), elle se transforma en Championnat d'Europe. Parallèlement, l'essor du football féminin gagna le monde entier si bien qu'en 1991, la FIFA organisa son premier championnat mondial, en Chine.

Une compétition pour les clubs

Il fallut attendre dix-huit ans pour qu'une nouvelle conférence sur le football féminin fût mise sur pied. Elle se tint à Londres, du 27 au 30 octobre 1998, et les quelque 140 participants n'eurent pas de difficulté à se rendre compte que beaucoup de choses avaient changé depuis la dernière réunion de ce type. Le football féminin se pratiquait à présent dans la quasi-totalité des associations nationales européennes et sa popularité était un fait que soulignait le rayonnement toujours croissant du Championnat d'Europe. Trente-trois équipes avaient participé à l'édition 1995-97 ce qui, compte tenu de la différence parfois considérable de valeur entre les équipes, avait conduit à la création de deux catégories, les seize plus fortes équipes jouant pour le titre européen et les dix-sept autres pour l'accession à la première catégorie. La distinction fut abandonnée en 2008.

La conférence de Londres mit l'accent sur le travail à la base, dans les clubs et les écoles principalement. Les dirigeants du football féminin furent également mis au défi de présenter un projet financièrement viable pour la création d'une compétition interclubs européenne. Un défi relevé puisque la Coupe féminine de l'UEFA vit le jour en 2001 et vécut son première tirage au sort le 6 juillet à Ulm, durant le tour final du Championnat d'Europe féminin joué cette année-là en Allemagne. Sur le plan des compétitions, d'autres jalons vinrent accompagner le parcours sans cesse ascendant du football féminin, tels que, en novembre 2005, la décision du Comité exécutif d'élargir le tour final du Championnat d'Europe à douze équipes au lieu de huit, la transformation de la Coupe féminine en Ligue des champions féminine de l'UEFA pour la saison 2009-10 et l'organisation de sa finale dans la même ville et au cours de la même semaine que celle de la compétition masculine, ce qui élargit grandement son rayonnement. En 2012 à Munich, plus de 50 000 spectateurs suivirent la finale entre l'Olympique Lyonnais et le FFC Francfort, remportée par les Françaises sur la marque de 2-0.

D'autre part, l'UEFA organise depuis 1997 des compétitions pour les filles de moins de 18/19 ans et depuis 2007 pour les moins de 17 ans.

Une femme au Comité exécutif

Parallèlement à la création de compétitions, au recrutement et à la formation de joueuses toujours plus nombreuses au point de dépasser le cap du million d'affiliées dans les associations européennes, il s'agissait aussi de féminiser l'environnement du jeu, en recrutant des techniciennes, des arbitres et des dirigeantes. Sur le plan arbitral, un objectif fut atteint au tour final du Championnat d'Europe 1997 en Norvège – le premier à grouper huit équipes – où, pour la première fois, les rencontres furent arbitrées exclusivement par des femmes. Des cours pour les arbitres féminines furent organisés dès septembre 1991 et, en 2013, le traditionnel cours pour les arbitres d'élite fut ouvert pour la première fois à des femmes.

Pour lutter contre une certaine discrimination institutionnelle, le Comité exécutif de l'UEFA donna un signal fort en décidant, lors de sa séance de mars 2011 à Paris, de nommer une femme à la présidence de la Commission du football féminin et de la convier à participer à ses séances. Le choix se porta sur Karen Espelund, ancienne secrétaire générale de la Fédération norvégienne de football, et, l'année suivante au Congrès d'Istanbul, une modification des statuts de l'UEFA lui conféra les mêmes droits et les mêmes devoirs que ceux des autres membres de l'exécutif. De plus, elle fut chargée d'élaborer et de superviser une stratégie de développement du football féminin. Un développement qui bénéficie du soutien du programme HatTrick et du concours d'une ambassadrice du football féminin, l'ancienne internationale allemande Steffi Jones.

A l'administration de l'UEFA, les postes clés restent, en revanche, exclusivement en mains masculines.

© PHOTO SPORSTFILE

Le long passage du football en salle au futsal

C'est en juillet 1974 que le Comité exécutif décida d'unir football féminin et jeu en salle au sein de la Commission du football féminin et du football en salle. Pourtant, c'est la Commission du football non amateur et professionnel, pour des «considérations d'ordre pratique», qui apporta la plus grande contribution à l'évolution de cette discipline en proposant au Comité exécutif, en septembre 1977, des principes directeurs élaborés après consultation des associations membres. Il s'agissait de tenter d'apporter un minimum de cohérence au football en salle, vaste appellation qui couvrait du jeu aussi bien à cinq qu'à huit joueurs, avec des terrains et des ballons de dimensions dissemblables, des durées de jeu variables et la possibilité, ou non, de jouer en faisant rebondir le ballon sur les panneaux qui bordaient le terrain de jeu. Ce n'était là qu'un très modeste début et la dissolution de la Commission du football féminin et du football en salle en 1978 atteste que le sujet était jugé d'autant moins prioritaire que seuls cinq pays européens connaissaient des compétitions nationales ou internationales. La plupart du temps, le football en salle n'était pratiqué qu'à but d'entraînement, spécialement durant les mois hivernaux.

Hésitations

En 1980, le football en salle restait si mal défini qu'au sein même du Comité exécutif, il fallut préciser que «le football joué par 22 joueurs sur un terrain de dimensions normales […] ne peut être qualifié de football en salle. Le football dit «en salle», en revanche, est joué sur des terrains à dimensions réduites par des équipes de 5 à 6 joueurs seulement.»

Sport spectaculaire, le futsal ne cesse de gagner des partisans.

L'Union belge de football estima toutefois qu'il aurait été temps de convoquer une conférence internationale pour uniformiser les règles mais elle renonça à en prendre l'initiative, jugeant que c'était à l'UEFA de le faire. D'autre part, le président de l'Union belge, Louis Wouters, membre du Comité exécutif de l'UEFA, attira l'attention de ses collègues sur la concurrence que le football en salle pourrait représenter pour le jeu en plein air s'il parvenait à débaucher des joueurs de ce dernier. Il fallait donc absolument que le football en salle fût placé sous l'autorité des associations nationales de football.

Avant d'agir, l'UEFA préféra cependant attendre les conclusions de l'analyse du football en salle que la FIFA était en train d'entreprendre. Elle institua néanmoins une commission, présidée par Louis Wouters, qui tint sa première séance le 20 novembre 1980 et s'attela d'emblée à la révision des principes directeurs de 1977. Elle fit appel, pour cela, à des experts externes, parmi lesquels le futur président de la FIFA, Joseph S. Blatter, fraîchement nommé secrétaire général de la Fédération mondiale. Les nouvelles règles, identiques à celles de la FIFA, furent adoptées en 1982, tout en précisant bien qu'elles ne concernaient que les compétitions internationales, les associations nationales étant libres de réglementer le jeu à l'échelle nationale. En ce qui concerne les compétitions internationales, il n'était pas du tout question d'une épreuve organisée par l'UEFA. Tout le monde ou presque s'accordait pour dire que le temps n'en était pas venu.

Un premier tournoi européen

La Commission du football en salle n'en suivait pas moins attentivement l'évolution de ce sport et elle assista même, en janvier 1985, à un tournoi entre les champions nationaux de quatre des pays dans lesquels le football en salle se pratiquait toute l'année: Belgique, Espagne, Italie et Pays-Bas. La commission insista également pour que le football en salle fût soumis exclusivement au contrôle des associations nationales de football. De plus, son président, l'Islandais Ellert Schram, membre du Comité exécutif de l'UEFA, participa la même année à une conférence internationale aux Pays-Bas, organisée par la Fédération néerlandaise de football pour faire le point sur le développement de ce jeu.

Une impulsion décisive pour la création d'une compétition européenne fut donnée en 1989 par la FIFA qui mit sur pied sa première compétition de la spécialité. Elle se joua en janvier aux Pays-Bas, sous l'appellation «Championnat du monde de football à cinq». Le Brésil s'imposa devant les Pays-Bas et le bilan de la compétition fut jugé positif. Toutefois, du côté de l'UEFA, la commission compétente – devenue, en juillet 1987, Commission du football à cinq – dut constater de vives divergences entre partisans et opposants du jeu avec les bandes. Elle estima donc qu'il n'était pas encore temps de lancer une compétition européenne et, en 1991, la Conférence des présidents et secrétaires généraux, réunis le 20 septembre à Montreux, exprima la même opinion. Entre-temps, l'UEFA avait rejeté fermement la proposition de la CEE d'organiser un tournoi en salle pour les équipes nationales des Etats membres, rappelant qu'un tel tournoi ne pouvait être organisé que par une association nationale et uniquement après l'approbation du règlement par la FIFA et l'UEFA.

C'est encore une fois la FIFA qui prit les devants en demandant à ses confédérations d'organiser les éliminatoires du deuxième Championnat mondial de football à cinq, qui devait se jouer en novembre 1992 à Hong Kong. Seules pouvaient y participer les associations nationales organisant un championnat national de football à cinq. Du côté européen, elles furent dix à répondre à l'appel. L'UEFA mit alors sur pied sa première manifestation de football à cinq: un tirage au sort qui, le 17 décembre 1991 à Genève, forma les deux groupes de qualification. Les matches furent joués sous la forme de tournois, en Espagne et en Italie.

Règles unifiées

Malgré un sondage peu encourageant auprès des associations membres – seules treize associations organisaient un championnat régulier – la commission de l'UEFA, présidée alors par l'Espagnol Angel Maria Villar Llona, lui aussi membre du Comité exécutif, décida d'aller de l'avant mais des considérations financières limitèrent ses objectifs à mettre sur pied un Tournoi européen de football à cinq qui devait servir d'épreuve de qualification au championnat de la FIFA. Le Comité exécutif donna son aval lors de sa séance de décembre 1993. Le projet se concrétisa sous la forme de trois tournois de qualification désignant cinq qualifiés pour le Championnat du monde de novembre-décembre 1996 et, également, pour le premier tournoi de l'UEFA, joué en janvier 1996 à Cordoue, en Espagne. Entre-temps, le football en salle était devenu le futsal, avec ses règles unifiées (sans l'usage des bandes) et, bientôt, sa propre liste d'arbitres de la FIFA.

Création d'un Championnat d'Europe

La réussite du tournoi et le nombre accru d'associations nationales intéressées incitèrent le Comité exécutif a donner vie à un Championnat d'Europe de futsal, dont le règlement fut approuvé en décembre 1997 à Genève. Vingt-quatre équipes – de valeur inégale puisqu'on enregistra même un 24-0 – participèrent aux rencontres de qualification jouées en novembre et décembre 1998 sous la forme de minitournois. La vingt-cinquième équipe inscrite, l'Espagne, accueillit les sept vainqueurs des minitournois à Grenade, en février 1999. Elle se hissa en finale mais dut s'incliner devant la Russie aux tirs au but.

Depuis cette première édition, les forces se sont équilibrées et, à partir de 2009, douze équipes participent au tour final.

Coupe de futsal de l'UEFA

La popularité croissante du futsal au sein des associations membres incita le Comité exécutif à répondre positivement, lors de sa séance de mars 2001 à Nyon, à la demande de la Commission du futsal de lancer une compétition interclubs. Vingt-sept associations s'annoncèrent pour la première édition et la formule choisie fut également celle des minitournois. Les huit vainqueurs de ces tournois s'en allèrent à Lisbonne disputer le tour final. C'est l'équipe espagnole de Playas de Castellon qui remporta cette première Coupe de futsal de l'UEFA, le 3 mars 2002.

Quelques mois plus tard, du 26 au 28 novembre 2002, l'UEFA tint à Coverciano, sa première Conférence sur le futsal. Le fait que quarante-neuf des cinquante-deux associations membres y participèrent (alors que seule une trentaine disputait les compétitions) montrait bien que le futsal était devenu d'intérêt général pour les associations européennes.

Ainsi, l'édition 2006-07 de la Coupe de futsal franchit la barre des quarante clubs participants; une nouvelle formule fut alors choisie: après une phase de qualification en plusieurs étapes, les quatre dernières équipes en lice s'affrontent en demi-finales et finales dans la même ville.

Pour clore le chapitre du futsal, on notera qu'à sa séance d'avril 2007 à Cardiff, le Comité exécutif approuva le lancement d'un tournoi européen expérimental pour les joueurs de moins de 21, qui se termina le 14 décembre 2008 à Saint-Pétersbourg par la victoire de la Russie sur l'Italie, après prolongations. Non dénuée d'aspects positifs, l'expérience ne fut toutefois pas reconduite.

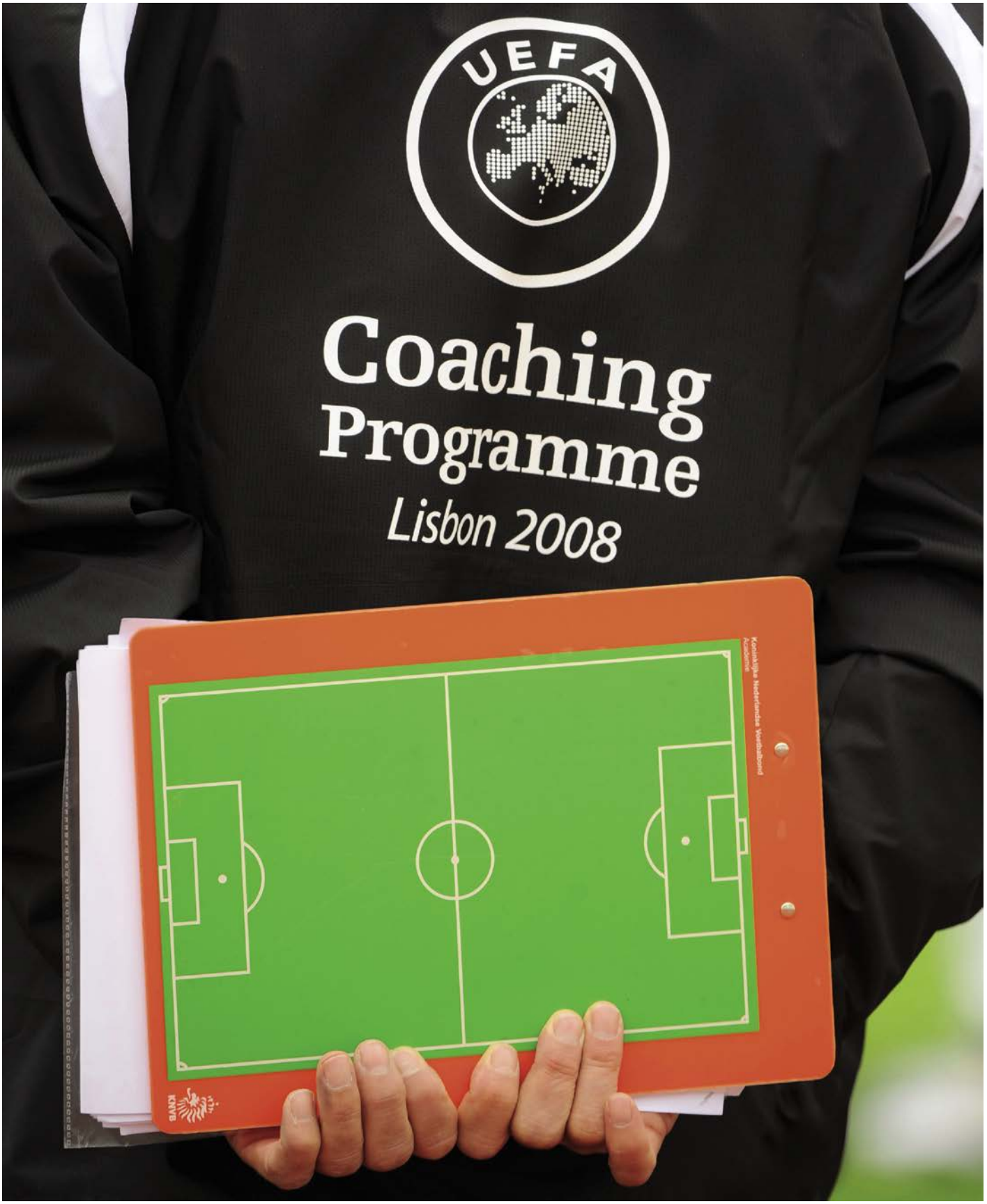

© PHOTO SPORSTFILE

Un diplôme valable dans toute l'Europe

Après des cours pour les entraîneurs organisés dès 1961, des études et rapports techniques ainsi que d'autres manifestations, le souci voué par l'UEFA à la qualité de la formation des entraîneurs – et, par là, à l'amélioration qualitative du jeu – trouva une nouvelle impulsion en 1991 quand le Comité exécutif chargea la Commission pour le développement technique de déterminer les modalités d'une licence d'entraîneur reconnue dans toute l'Europe. Présidé par le Suisse René Hüssy, un groupe de travail se mit à l'ouvrage et rendit ses conclusions au début de 1993. Le projet fut baptisé JIRA, en hommage à la contribution majeure apportée dans ce domaine par l'ancien vice-président de l'UEFA Vaclav Jira (Tchécoslovaquie), décédé en novembre 1992. L'idée, de surcroît, s'inscrivait parfaitement dans l'air du temps et répondait au principe de libre circulation prôné par la Communauté européenne.

Le projet, basé sur trois niveaux (B, A et Pro) obtint l'aval du Comité exécutif en avril 1993. L'étape suivante fut l'engagement d'un coordinateur à plein temps. La création d'un poste de directeur technique au sein de l'UEFA avait déjà été suggérée en 1978 par la Fédération roumaine de football mais le Comité exécutif, à ce moment-là, n'en avait pas vu l'opportunité. Cette fois-ci, l'engagement d'un directeur technique était parfaitement justifié et même indispensable à la mise en œuvre du projet. Le choix se porta sur Andy Roxburgh, ancien entraîneur de l'équipe nationale d'Ecosse, qu'il avait conduite et dirigée à l'EURO 1992 en Suède, et membre de la Commission pour le développement technique depuis 1992. Il entra en fonction le 1er mars 1994.

Convention et chartes

Et ce fut assurément un choix judicieux car, tout au long des dix-neuf années qu'il passa à l'UEFA, Andy Roxburgh fit preuve d'un enthousiasme contagieux et d'une activité débordante. Outre la licence d'entraîneur qui fit l'objet d'une convention sur la reconnaissance mutuelle des qualifications d'entraîneur, il fut, notamment, la cheville ouvrière de deux autres conventions qui, elles aussi, ont rencontre l'adhésion de toutes les associations membres: la Charte du football de base et la Convention sur l'arbitrage. La première a été lancée en 2005, avec un système d'étoiles pour distinguer les efforts des associations nationales les plus efficaces dans le développement du football populaire.

L'amélioration de la qualité du jeu passe par le perfectionnement de la formation et les programmes de l'UEFA y contribuent.

Ce système a été révisé et simplifié en 2014 afin de mieux répondre aux besoins présents et futurs, comme l'a souligné Per Ravn Omdal (Norvège), ancien membre du Comité exécutif de l'UEFA et fervent défenseur de l'intégration et du football de base, dont il est un ambassadeur de l'UEFA: «Dans toute l'Europe des entraîneurs et des dirigeants organisent des activités de football pour des millions de garçons et de filles, tous les jours, année après année. La nouvelle Charte du football de base de l'UEFA stimulera encore plus la participation de toutes les classes d'âge de même qu'elle améliorera la qualité dans la formation et l'entraînement.»

Instituée en 2006, la Convention sur la formation et l'organisation de l'arbitrage a accueilli ses dix premières associations membres en 2007. Elle vise à renforcer la position des arbitres et améliorer l'arbitrage à tous les niveaux et prévoit également un soutien financier pour les associations adhérentes.

Outre par les traditionnels cours pour les arbitres, suivis de cours pour les arbitres assistants, l'UEFA s'efforça aussi d'améliorer les standards en matière d'arbitrage en lançant en 2001 un programme dans lequel d'anciens arbitres expérimentés servaient de mentors aux jeunes talents de l'arbitrage. Depuis 2010, l'UEFA gère, d'autre part, le Centre d'excellence pour l'arbitrage de l'UEFA (CORE, de l'anglais Centre of Refereeing Excellence), basé au centre sportif de Colovray à Nyon, en face du siège de l'UEFA. De jeunes et prometteurs arbitres et arbitres assistants venus de toute l'Europe peuvent y recevoir une formation spécifique et intensive conçue pour faciliter leur accession à l'arbitrage du plus haut niveau.

Rencontres d'entraîneurs

C'est également Andy Roxburgh qui eut l'idée de réunir des entraîneurs des clubs d'élite afin de leur permettre d'échanger, loin des tensions du terrain de jeu, leurs idées et opinions sur les compétitions de l'UEFA et l'évolution du jeu. Le premier Forum des entraîneurs des clubs d'élite se tint à Genève le 1er septembre 1999 et, depuis, ces rencontres ont pris place chaque année, fournissant au Comité exécutif le point de vue des techniciens et des suggestions appréciées et souvent adoptées.

Des conférences des entraîneurs sont, en outre, organisées après chaque tour final de Coupe du monde et de Championnat d'Europe pour effectuer des analyses techniques qui font également l'objet de publications, complétant le magazine *The UEFA Technician*. De plus, l'UEFA entretient des contacts réguliers avec l'Alliance des associations européennes d'entraîneurs de football (AEFCA).

Sur le plan de la formation des entraîneurs, on relèvera encore le lancement du programme des groupes d'étude, qui permet aux entraîneurs en formation d'élargir leurs connaissances et leurs horizons en effectuant, sous l'égide de l'UEFA, des stages dans d'autres associations nationales.

Après le départ d'Andy Roxburgh en été 2012, le secteur technique de l'UEFA a été remodelé et, en janvier 2014, Alex Ferguson, l'ancien entraîneur de Manchester United, a été nommé ambassadeur de l'UEFA auprès des entraîneurs. A ce titre, il a pour mission de transmettre sa vaste expérience aux jeunes entraîneurs, en participant notamment aux nombreuses manifestations que l'UEFA organise pour les techniciens.

Au cœur de l'UEFA

Les associations fondatrices

Les vingt-cinq associations nationales suivantes étaient représentées le 15 juin 1954 à Bâle à l'assemblée constituante de l'UEFA.

- Angleterre
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Danemark
- Ecosse
- Espagne
- Finlande
- France
- Hongrie
- Irlande du Nord
- Italie
- Luxembourg
- Norvège
- Pays-Bas
- Portugal
- République démocratique allemande
- République d'Irlande
- République fédérale d'Allemagne
- Sarre
- Suède
- Suisse
- Tchécoslovaquie
- URSS
- Yougoslavie

Les associations nationales

Les représentants de la Fédération roumaine n'avaient pu obtenir de visa d'entrée en Suisse et l'assemblée accepta qu'elle fût représentée par la Tchécoslovaquie. Il en alla de même pour le Pays de Galles, dont le délégué, malade, n'avait pu se déplacer, et qui fut représenté par l'Angleterre.

Les délégués de la Fédération hellénique de football arrivèrent au début de l'après-midi, pour la seconde partie de la réunion.

Trois autres associations nationales faisaient partie des trente et une associations du continent européen membres de la FIFA au moment de la fondation de l'UEFA: celles d'Albanie, d'Islande et de Pologne. Même si elles ne furent pas représentées à l'assemblée fondatrice de Bâle (la Pologne participa aux assemblées générales dès 1955, l'Islande dès 1956 et l'Albanie dès 1962), elles sont reconnues comme membres de l'UEFA depuis 1954.

L'une des associations fondatrices, celle de Sarre, mit fin à son activité internationale à la fin du mois de juillet 1956. La population de la Sarre s'était prononcée par le biais d'un référendum pour l'intégration dans la République fédérale d'Allemagne et la fédération de football demanda elle-même d'être affiliée à la Fédération de football de RFA (DFB). A part son appartenance à la liste des membres fondateurs de l'UEFA, la Fédération de Sarre a laissé une trace dans l'histoire de la Coupe des clubs champions européens où elle fut représentée en 1955-56 par le 1. FC Sarrebruck, éliminé en huitièmes de finale par l'AC Milan. D'autre part, son président, Hermann Neuberger, devint président de la Fédération de football de RFA et fut aussi l'un des vice-présidents de la FIFA. De plus, le sélectionneur de son équipe nationale dans les matches de qualification de la Coupe du monde 1954, Helmut Schön, allait, vingt ans plus tard, conduire l'équipe du DFB au titre mondial.

Au Congrès de Vienne, en 1955, l'Association turque de football rejoignit l'UEFA mais la FIFA mit son veto, considérant que la Turquie faisait partie du continent asiatique. Aussi le secrétaire général de la FIFA informa son homologue de l'UEFA, par lettre du 23 février 1956, que «La demande de l'Association Turque, de la considérer comme une association appartenant au continent européen a été refusée à l'unanimité par le Comité exécutif.»

Il précisait par la même occasion qu'il en allait de même pour les associations nationales de Chypre et d'Israël mais que le Comité exécutif ne voyait «aucun inconvénient à ce que votre Union les autorise à participer aux compétitions que vous pourriez organiser.»

Au Congrès de 1956 à Lisbonne, les délégués confirmèrent l'affiliation de l'Association turque de football à l'UEFA, mais sans droit de vote. Ce n'est qu'en 1962 qu'elle fut reconnue par la FIFA comme membre de plein droit de l'UEFA. La Fédération chypriote dut attendre 1964 et celle d'Israël put adhérer à l'UEFA en 1994, au terme de longues et multiples démarches.

Auparavant, l'UEFA avait accueilli en son sein les associations de Malte (1960), Liechtenstein (1974), Saint-Marin (1988), Iles Féroé (1990), Estonie, Lettonie, Lituanie (toutes en 1992), Arménie, Belarus, Croatie, Géorgie, Russie, Slovénie et Ukraine (1993). L'Azerbaïdjan, l'ARY de Macédoine, la Moldavie, la République tchèque et la Slovaquie sont entrées à l'UEFA en 1994, Andorre en 1996, la Bosnie-Herzégovine en 1998, le Kazakhstan en 2002, le Monténégro en 2007 et, en 2013, la Fédération de football de Gibraltar est devenue le cinquante-quatrième membre de l'UEFA.

La Fédération serbe de football est considérée comme l'héritière de la Fédération yougoslave de football dont elle a également repris la date d'affiliation à l'UEFA (1954).

Après la Sarre, une deuxième association allemande fondatrice de l'UEFA a été absorbée par le DFB. Le 21 novembre 1990, à la suite de la réunification de l'Allemagne, la Fédération de football de RDA (DFV) a fusionné avec celle de RFA pour se placer sous l'enseigne du DFB.

Les congrès

Appelés assemblées générales jusqu'en 1968, les congrès se sont tenus annuellement jusqu'en 1958. Le Congrès de Stockholm décida alors de modifier les statuts et d'espacer cette rencontre des représentants de toutes les associations membres. Les congrès ont alors suivi un rythme bisannuel jusqu'à ce qu'en 2002, à un congrès tenu également à Stockholm, l'organe législatif de l'UEFA reprît un cours annuel, notamment pour faciliter la gestion financière. Au besoin, des congrès extraordinaires ont été convoqués.

2.3.1955	*Vienne*	19.4.1990	*Malte*
8.6.1956	*Lisbonne*	25.6.1992	*Göteborg*
28.6.1957	*Copenhague*	28.4.1994	*Vienne*
4.6.1958	*Stockholm*	29.6.1996	*Londres*
21.8.1960	*Rome*	30.4.1998	*Dublin*
17.4.1962	*Sofia*	30.6-1.7.2000	*Luxembourg*
17.6.1964	*Madrid*	25.4.2002	*Stockholm*
6.7.1966	*Londres*	27.3.2003	*Rome*
7.6.1968	*Rome*	22-23.4.2004	*Limassol*
8.5.1970	*Dubrovnik*	21.04.2005	*Tallinn*
7.6.1972	*Vienne*	23.3.2006	*Budapest*
22.5.1974	*Edinbourgh*	25-26.1.2007	*Düsseldorf*
15.6.1976	*Stockholm*	31.1.2008	*Zagreb*
22.4.1978	*Istanbul*	25-26.3.2009	*Copenhague*
21.6.1980	*Rome*	25.3.2010	*Tel-Aviv*
28.4.1982	*Dresde*	22.3.2011	*Paris*
26.6.1984	*Paris*	22.3.2012	*Istanbul*
24.4.1986	*Cascais*	24.5.2013	*Londres*
24.6.1988	*Munich*	27.3.2014	*Astana*

Congrès extraordinaires

11.12.1959	*Paris*	19.9.1991	*Montreux*
27.9.1961	*Londres*	17.6.1993	*Genève*
7.6.1968	*Rome*	24.9.1997	*Helsinki*
16.6.1971	*Monte-Carlo*	11.10.2001	*Prague*
15.3.1973	*Rome*	28.5.2007	*Zurich*

Les présidents

Ebbe Schwartz

(1901-1964)

Président de l'UEFA de 1954 à 1962

UEFA

Ebbe Schwartz

Pour ses premiers pas et dans une période où le football européen comptait de nombreuses fortes personnalités aux avis pas forcément convergents, l'UEFA avait davantage besoin d'un conciliateur que d'un homme à poigne et le Danois Ebbe Schwartz était certainement la personne idéale, lui qui avait su démêler, dans son pays, le conflit entre joueurs professionnels et football amateur et qui se plaisait à mettre en exergue le travail collectif et les efforts concertés. Cela ne signifie pas qu'il ne savait pas, au besoin, montrer la plus grande fermeté, comme il le fit en 1958 pour mettre fin aux atermoiements relatifs au lancement de la Coupe d'Europe des Nations.

Elu à la présidence par les membres du Comité exécutif le 22 juin 1954, il fut confirmé dans sa fonction au Congrès de Vienne l'année suivante et obtint, à l'unanimité, un nouveau mandat au Congrès de Stockholm en 1958. Deux ans plus tard, à l'assemblée générale de Rome, il suggéra aux délégués: «Les progrès que nous avons obtenus sont tels qu'il nous semblerait sage de nous arrêter un peu, afin de consolider ce que nous avons accompli.»

Il prit lui-même du recul en renonçant à solliciter un troisième mandat mais ne quitta pas le monde du football puisqu'il entra alors au Comité exécutif de la FIFA, en 1962. C'est au retour d'une mission au tournoi de football des Jeux olympiques de Tokyo qu'une crise cardiaque le terrassa, le 19 octobre 1964, à Honolulu.

Lui rendant hommage dans le *Bulletin officiel de l'UEFA* de décembre 1964, son successeur à la présidence de l'UEFA, Gustav Wiederkehr, écrivit: «Sa grande force […] était la loyauté dans l'amitié».

Gustav Wiederkehr

(1905-1972)

Président de l'UEFA de 1962 à 1972

KEYSTONE

Gustav Wiederkehr

Président de l'Association suisse de football de 1954 à 1964, vice-président du Comité d'organisation de la Coupe du monde de 1954, élu à la présidence de l'UEFA en 1962, Gustav Wiederkehr, économiste de formation, était un habile négociateur et un homme soucieux des détails. Il fut un fervent défenseur de la position de l'UEFA au sein de la FIFA, jugeant que le principe «une association, une voix» était préjudiciable à l'Europe, qui regroupait la majorité des footballeurs ainsi que des clubs et constituait clairement la force principale du football mondial. Il était toutefois trop tard pour revenir sur ce principe mais cela ne l'empêcha pas de continuer la lutte, en imaginant, par exemple, de faire de la FIFA une «Union suprême des confédérations» dans laquelle la proportion des droits de vote dépendrait du nombre de clubs ou de joueurs. Ou encore en donnant aux confédérations une voix consultative lors des Congrès de la FIFA. Il aurait fallu, pour faire passer ces plans, que l'Europe parlât d'une seule et même voix. Or les membres européens du Comité exécutif de la FIFA ne voyaient pas forcément les choses sous le même angle que l'exécutif de l'UEFA.

C'est dans le but de renforcer la cohésion au sein du football européen que Gustav Wiederkehr ouvrit les commissions de l'UEFA à des membres représentant la quasi-totalité des associations membres. C'est dans le même esprit qu'il promulgua les conférences réunissant les dirigeants des associations membres, un organe non ancré dans les statuts mais permettant des échanges de points de vue sur les sujets d'actualité du football européen et indiquant au Comité exécutif la direction à suivre. A la Conférence des présidents au Bürgenstock, en juin 1969, les délégués furent unanimes à l'engager à se présenter pour une troisième mandat présidentiel, alors qu'il avait l'intention de se retirer.

Son souci de maintenir l'unité du football européen se traduisit également par son engagement dans les négociations qui conduisirent à la suppression du Comité de liaison des ligues de football, un organe fondé en 1958 sans consultation de l'UEFA. Il fut dissous en 1964 et plusieurs de ses membres furent intégrés dans la Commission du football non amateur et professionnel de l'UEFA.

«Esprit clair et volontaire, G. Wiederkehr traçait comme un sillon la ligne à suivre et s'y maintenait sans défaillance et sans détour, inspirant le feu sacré à tous ses collaborateurs», écrivit Victor de Werra, président de l'Association suisse de football, dans une plaquette publiée en hommage au feu président de l'UEFA.

Très convivial, doté du sens de l'humour, il accordait une large place à la qualité des rapports humains et comptait de nombreux amis. Pour que son souvenir perdure, ceux-ci lui ont rendu hommage en organisant chaque année à Zurich la «Guschti Cup», un match de football doublé d'une rencontre mondaine entre personnalités du football, de la politique et de l'économie.

Artemio Franchi

(1922-1983)

Président de l'UEFA de 1973 à 1983

C'est dans l'arbitrage qu'Artemio Franchi a fait ses débuts de dirigeant avant de franchir tous les échelons dans son pays jusqu'à la présidence de la Fédération italienne de football (FIGC), à laquelle il accéda en 1967. A l'UEFA, Artemio Franchi est entré en 1962 au sein de la Commission de propagande. Il a ensuite siégé à la Commission d'organisation des compétitions interclubs et a été élu au Comité exécutif en 1968, accédant immédiatement à la fonction de vice-président qu'il conserva jusqu'à son élection à la présidence de l'UEFA en 1973 au Congrès de Rome.

ROWELL

Artemio Franchi

Comment mieux rendre hommage à Artemio Franchi qu'en citant quelques-unes des paroles prononcées par son successeur, Jacques Georges, lors d'une cérémonie à Coverciano, au centre technique de la FIGC, un mois après le décès accidentel du président?: «Sa carrière sans faille ni défaillance, il l'a menée avec une intelligence, un courage, une volonté que tous lui ont reconnus. Ce n'est pas par hasard qu'il est arrivé au faîte des honneurs mais c'est parce qu'il était un homme de culture, de contact, un être raffiné et d'une intelligence pénétrante. A ces qualités de l'esprit, il avait su joindre des qualités de cœur qui nous ont toujours frappé. […], au Comité exécutif de l'UEFA comme à celui de la FIFA, Artemio a toujours voulu que ses interventions s'adressent à des hommes, à des gens intelligents et non pas à des personnes qui venaient là pour subir. Il a toujours pensé qu'il valait mieux convaincre que contraindre.»

C'est pour rendre hommage à Artemio Franchi que le Comité exécutif a décidé de faire jouer la finale de la Coupe des clubs champions 1983-84 au Stade olympique de Rome. Un autre hommage lui a été rendu en donnant son nom au trophée de la Coupe européenne/sud-américaine des nations, compétition opposant le champion d'Europe à celui d'Amérique du Sud. Faute de place dans le calendrier, elle n'a connu que deux éditions, en 1985 à Paris et en 1992 à Mar del Plata, remportées respectivement par la France et l'Argentine.

Jacques Georges

(1916-2004)

Président de l'UEFA de 1983 à 1990

SABE

Jacques Georges

Maire de Saint-Maurice-sur-Moselle, patron d'une manufacture familiale de textile, Jacques Georges n'avait assurément pas peur des responsabilités et c'est à moins de trente ans déjà qu'il entama sa carrière de dirigeant en devenant président du club de son village. Après avoir gravi les échelons dans son pays jusqu'à la présidence de la Fédération française de football, il entra au Comité exécutif de l'UEFA en 1972 et il en était le premier vice-président quand, en 1983, il dut, à l'impromptu, succéder à Artemio Franchi à la présidence. Dans cette fonction, il allait devoir prendre de lourdes décisions mais c'est sans fard qu'il les a toujours assumées, notamment celle d'avoir fait jouer la sinistre finale du Heysel.

Tout au long de son parcours, ceux qui l'ont côtoyé dans les nombreuses séances de comités et de commissions qu'il a dirigées ont pu découvrir un homme toujours à l'écoute des autres, un dirigeant ferme mais désireux d'obtenir un consensus et, pour beaucoup, un ami. Quant aux membres du secrétariat général de l'époque, ils ont pu apprécier son sens des relations humaines et son souci continu de leur bien-être. Jacques Georges aimait les autres, savait être à leur écoute, les apprécier et les aider à exprimer leurs qualités.

Il a aussi toujours milité pour le fair-play et combattu la violence, entre autres en soutenant les actions de l'Association internationale contre la violence dans le sport (AICVS). Il s'insurgea également contre l'intrusion de la politique dans le sport, écrivant, en octobre 1975 déjà, dans l'organe officiel de la Fédération française de football: «Nous l'avons souvent dit, nous l'avons souvent écrit, le Football n'est qu'un jeu. Un jeu qui doit être pratiqué et dirigé sérieusement certes, mais qui en aucun cas ne doit être considéré par une nation comme un test de sa valeur ou de son rayonnement. Il y a bien d'autres moyens pour cela.»

Son credo, il l'a décrit dans les propos suivants: «A nous tous qui sommes des passionnés et qu'un amour trop grand de notre club, de notre fédération rend parfois indociles, ne faut-il pas que quelqu'un nous dise, autour d'une table: «Mais vous avez le même but, le même idéal, vous devez être des frères, des frères unis par l'idéal du sport, l'idéal du football.»

C'est dans le même esprit qu'il institua, en automne 1987, l'Amicale des anciens, afin que «d'anciens membres expérimentés et méritants de l'UEFA et du Comité exécutif de la FIFA, ayant collaboré au moins 12 ans, puissent pour le moins revoir de temps à autres leurs anciens amis, et ne pas perdre entièrement le contact avec l'UEFA.»

Après avoir quitté la présidence de l'UEFA, en avril 1990, et avoir été nommé président d'honneur par le Congrès, Jacques Georges remplit encore un mandat de vice-président à la FIFA avant de se retirer définitivement de la scène internationale. La FIFA l'éleva également au nombre de ses membres d'honneur. Auparavant, il s'était encore remis à la disposition de la Fédération française de football, en assumant la présidence à titre intérimaire après le drame du stade de Furiani à Bastia.

Jacques Georges s'est éteint paisiblement à son domicile de Saint-Maurice-sur-Moselle dans la nuit du 25 au 26 février 2004.

Lennart Johansson

(né en 1929)

Président de l'UEFA de 1990 à 2007

UEFA

Lennart Johansson

Elu président au Congrès de Malte en 1990, où il devança le Suisse Freddy Rumo par vingt voix contre quinze, le Suédois Lennart Johansson, qui était membre du Comité exécutif depuis 1988, a dirigé l'UEFA pendant une période d'une longueur sans égale: quatre mandats, soit dix-sept ans à la tête du football européen et à la vice-présidence de la Fédération mondiale, à une période où les relations entre les deux organisations n'étaient pas vraiment idylliques. Toujours soucieux d'unité et d'équilibre, Lennart Johansson montra l'exemple par son comportement très digne lors de l'élection de 1998 à la présidence de la FIFA et, dans la période qui suivit, il refusa toute polémique pour prôner un dialogue serein, ce qui ne fut pas toujours facile. Lui-même resta toujours fidèle à sa manière d'agir, exprimée dans le premier numéro du magazine *UEFAFlash* en mai 1991: «Je suis opposé aux solutions radicales, mon expérience m'ayant prouvé qu'on ne progresse qu'en assemblant ensemble, pièce après pièce, une nouvelle mosaïque.» Un credo répété onze ans plus tard, dans une interview accordée pour le premier numéro d'*UEFA·direct*: «J'aime les gens qui s'aident mutuellement. J'aime que nous soyons honnêtes les uns envers les autres si nous ne sommes pas d'accord. J'aime que nous discutions de manière directe entre nous – et non pas par le biais des médias.»

La longue présidence de Lennart Johansson a été caractérisée par de nombreux événements d'importance. On citera en premier lieu, sur le plan sportif, la création de la Ligue des champions de l'UEFA, de laquelle on lui attribue la paternité et qui allait donner une impulsion sans précédent au rayonnement mondial du football interclubs européen.

Des phénomènes extérieurs au football vinrent également inscrire leur empreinte sur cette période: sur le plan politique, ce fut l'éclatement de l'URSS et le morcellement de la Yougoslavie entraînant la création de nouveaux Etats et provoquant l'arrivée massive et concentrée de nouvelles associations au sein de l'UEFA, avec les problèmes d'intégration que cela suscita.

«Le football n'a-t-il pas prouvé une fois de plus qu'il a effectivement réussi cette intégration?», put demander le président dans son message dans le *Bulletin officiel de l'UEFA* de décembre 1994, avant d'ajouter: «Bien avant les politiciens, les économistes ou les technocrates, le football a fait l'unité de l'Europe et il peut en être fier.»

Sur le plan juridico-politique, le cas Bosman vint disloquer tous les garde-fous que le football avait érigés pour protéger ses valeurs et son identité. Une fois encore, le président de l'UEFA préféra le dialogue à la confrontation, persuadé qu'une meilleure compréhension mutuelle entre l'Union européenne et l'UEFA était la meilleure manière de préserver les principes de l'UE et de pérenniser les valeurs propres du football.

Le développement prodigieux du football féminin, l'essor du futsal, l'introduction d'une licence pour les clubs ou encore l'installation du siège de l'UEFA à Nyon contribuèrent aussi à faire de la longue présidence de Lennart Johansson une période particulièrement riche en événements et la liste ci-dessus est loin d'être exhaustive.

Lennart Johannson est devenu président d'honneur de l'UEFA lors du Congrès de Düsseldorf en 2007. Il continue depuis à suivre régulièrement les séances du Comité exécutif et d'autres activités de l'UEFA. Ainsi, le 14 avril 2014, il est venu remettre en personne le trophée qui porte son nom au capitaine de l'équipe junior M19 de Barcelone après la victoire des Catalans sur Benfica en finale de la première édition de la «Youth League», première compétition interclubs lancée par l'UEFA, à titre d'essai, pour les juniors. Ce fut une journée riche en symbole puisque l'UEFA avait également invité, pour cette rencontre de jeunes, les membres de l'Amicale des anciens de l'UEFA.

Michel Platini

(né en 1955)

Président de l'UEFA depuis 2007

UEFA

Michel Platini

Nul ne saurait prétendre que l'arrivée de Michel Platini au Comité exécutif puis à la présidence de l'UEFA ait déclenché un enthousiasme général. N'avait-il pas soutenu Joseph S. Blatter dans la campagne pour l'élection de 1998 à la présidence de la FIFA, contre le candidat de l'UEFA, Lennart Johansson, et n'était-il pas resté trop proche du président de la FIFA? Et pourtant, les raisons de se réjouir étaient réelles, d'abord parce qu'il est toujours positif qu'un joueur continue à participer à la vie du football après avoir raccroché les crampons – et les exemples de cette attitude deviennent toujours plus nombreux. Ensuite, le rayonnement et la popularité extraordinaires de l'ancien capitaine de l'équipe de France représentent, pour l'UEFA, une plate-forme médiatique d'une résonance sans précédent. On peut encore ajouter que son accession aux plus hautes charges donne raison aux défenseurs du système en place puisque l'instance la plus élevée n'est pas une citadelle imprenable mais qu'on peut y accéder par la filière en place, même si Michel Platini, de par son aura, n'a pas suivi entièrement la voie classique.

Ce sont sans doute toutes ces raisons, et d'autres non moins bonnes, qui ont incité vingt-sept des associations nationales à voter pour lui plutôt que pour son rival, le président sortant Lennart Johansson, le 26 janvier 2007 au Congrès de Düsseldorf.

Michel Platini a fait son entrée dans les sphères de l'UEFA à l'instigation de son compatriote et mentor Jacques Georges, qui en janvier 1988, informa le Comité exécutif que «Monsieur Platini met ses services à la disposition de l'UEFA pour le Championnat d'Europe 88, et qu'il est prévu de le nommer, après le Congrès, Membre de la Commission Technique.» Ce fut ensuite, dans un autre registre, la co-présidence, aux côtés de Fernand Sastre, du Comité d'organisation français de la Coupe du monde 1998. Dans cette fonction, il rencontra Joseph S. Blatter, alors secrétaire général de la FIFA. «Il m'a proposé, raconte Michel Platini, de devenir président de la FIFA mais je ne savais même pas ce qu'était la FIFA!

»J'ai donc aidé Blatter dans sa campagne, puis comme conseiller. Plus tard, Lennart Johansson a annoncé son départ de la présidence de l'UEFA; il y avait donc une place vacante et pas forcément des personnes qui représentaient mes idées. C'est pourquoi j'ai lancé ma candidature.»

Pour Michel Platini, l'accession à la présidence de l'UEFA n'était pas une question de pouvoir, mais de légitimité, comme il le confirma dans une interview donnée à *L'Équipe magazine* en mai 2008: «La différence, c'est qu'avant, j'avais le pouvoir de dire. Aujourd'hui, j'ai le pouvoir de faire.» Il ajoute aussi: «Il n'y a pas de logique du pouvoir. Il faut convaincre les gens, trouver le bon équilibre comme il faut trouver l'équilibre entre football des clubs et des équipes nationales; j'ai joué avec les deux, il n'y a qu'un football.» Dans son premier message dans *UEFA·direct* après son élection, il avouait déjà: «Mon ambition […] est d'amener les responsables du football européen à partager ma vision du football», tout en précisant: «Je suis profondément démocrate et l'intérêt du football passe avant tout.»

Michel Platini a aussi su transposer sur le terrain politico-diplomatique sa faculté peu commune, en tant que joueur, de «lire le jeu» et c'est un précieux sésame pour évoluer dans l'environnement actuel du football et parvenir à faire adopter ses idées par ses interlocuteurs. C'est ainsi que le président a pu engager l'UEFA dans les grandes entreprises que représentent le changement de structures de l'UEFA, l'implantation du fair-play financier, le programme de développement du football féminin, la création d'une semaine du football interclubs conclue par la finale de la Ligue des champions, l'ouverture de cette dernière à davantage de clubs champions nationaux, la centralisation de la vente des droits des matches de qualification et l'instauration de semaines de football pour les équipes nationales, les mesures prises dans tous les domaines sensibles pour préserver l'intégrité du football, y compris la désignation d'agents d'intégrité dans les associations nationales, le renforcement de la lutte contre le dopage, le combat impitoyable contre le racisme et toute forme de discrimination, le passage à un EURO à vingt-quatre équipes dès 2016 et l'adoption d'une formule inédite pour célébrer, en 2020, le soixantième anniversaire de la compétition – le tout s'appuyant sur un dialogue permanent avec toute la famille du football européen, les autorités de l'UE et les gouvernements ainsi que les forces de l'ordre pour les questions liées à l'intégrité.

Michel Platini a été réélu pour quatre ans par acclamation lors du Congrès de Paris en 2011.

Le Comité exécutif

Composé initialement de six membres, président et secrétaire général inclus, le Comité exécutif fut élargi à huit membres dès le premier Congrès, à Vienne en 1955. Il passa à neuf membres en 1956 (le secrétaire général, depuis, n'en fait plus partie), à dix en 1959, puis à onze en 1966, douze en 1988, quatorze en 1996, seize en 2009 et dix-sept en 2012 avec la confirmation par le Congrès d'Istanbul d'un siège réservé à une femme nommée par le Comité exécutif sur proposition de la Commission du football féminin.

Les mandats ordinaires sont, depuis la fondation de l'UEFA, d'une durée de quatre ans. Au Congrès de Tallinn, en 2005, les délégués des associations nationales décidèrent toutefois de reporter les élections aux années impaires dès 2007, afin d'être en harmonie avec la FIFA qui avait elle-même opté en 2003 pour l'élection de son président l'année suivant le tour final de la Coupe du monde. Il y eut donc des mandats de cinq ans à cette période-là.

Sous le titre «Des hommes au service de notre Union», Lars-Christer Olsson a rendu hommage aux membres du Comité exécutif dans un éditorial publié dans l'édition de novembre 2005 du magazine *UEFA·direct*:

«Des hommes de l'ombre? L'expression ne convient pas vraiment à des personnalités qui, toutes, exercent ou ont exercé les plus hautes charges au sein de leurs associations nationales de football et qui, à ce titre, font largement partie du paysage médiatique de leurs pays respectifs.»

»Il n'empêche que, lorsqu'ils sont élus au Comité exécutif de l'UEFA et accèdent ainsi à une fonction européenne du plus haut niveau, ces mêmes dirigeants se fondent dans un ensemble et partagent, sous l'ombrelle du président […], une responsabilité collective incompatible avec le culte de la personnalité. Même les missions qu'ils sont amenés à accomplir individuellement se font au nom du Comité exécutif et non en leur propre nom. Ils travaillent en équipe et savent bien que, dans le football, c'est aux joueurs que revient la vedette.»

»Ces hommes n'en sont pas moins des personnages clés dans l'édifice du football européen. C'est à eux que les délégués des associations nationales ont confié, en les élisant au Comité exécutif, la mission de guider notre sport en respectant ses traditions, en protégeant ses intérêts, en maintenant son équilibre et, surtout, en privilégiant le bien général au détriment de la vision particulière des problèmes.»

»La tâche est bien vaste; elle demande une étude soigneuse d'innombrables documents relatifs aux domaines les plus divers, des aspects sportifs aux questions juridiques et financières en passant par les données sans cesse en évolution des nouvelles techniques médiatiques.»

»En séances, en voyage, au bord du terrain, lors de rassemblements ou dans des bureaux, les membres du Comité exécutif passent un nombre incalculable d'heures à travailler au développement et au rayonnement du football en général, et plus particulièrement à celui de notre continent.»

»Ils méritaient bien qu'on leur rende […] un bref hommage […].»

Liste des membres du Comité exécutif de l'UEFA

Présidents	Ebbe SCHWARTZ	*Danemark*	22.6.1954	17.4.1962
	Gustav WIEDERKEHR	*Suisse*	17.4.1962	7.7.1972
	Artemio FRANCHI	*Italie*	15.3.1973	12.8.1983
	Jacques GEORGES	*France*	12.8.1983	26.6.1984*
			26.6.1984	19.4.1990
	Lennart JOHANSSON	*Suède*	19.4.1990	26.1.2007
	Michel PLATINI	*France*	26.1.2007	

* Président ad intérim

Vice-présidents	Josef GERÖ	*Autriche*	15.6.1954	3.2.1955
	Gustav SEBES	*Hongrie*	1.3.1955	21.8.1960
	Peter Joseph BAUWENS	*RFA*	8.6.1956	22.11.1963
	Stanley ROUS	*Angleterre*	21.8.1960	27.9.1961
	José CRAHAY	*Belgique*	27.9.1961	7.6.1972
	Sandor BARCS	*Hongrie*	17.4.1962	7.7.1972*
			15.3.1973	22.4.1978
	Agustin PUJOL	*Espagne*	14.2.1964	7.6.1968
	Artemio FRANCHI	*Italie*	7.6.1968	15.3.1973
	A. DAHL ENGELBRECHTSEN	*Danemark*	8.7.1972	22.4.1978
	Heinz GERÖ	*Autriche*	15.3.1973	16.9.1976
			26.8.1984	24.6.1988
	Jacques GEORGES	*France*	16.9.1976	12.8.1983
	Vaclav JIRA	*Tchécoslovaquie*	*22.4.1978*	*25.6.1992*
	Harold THOMPSON	*Angleterre*	22.4.1978	28.4.1982
	Nikolay RYASHENTSEV	*URSS-Russie*	24.8.1982	28.4.1994
	Ellert B. SCHRAM	*Islande*	26.6.1984	25.4.1986
	David H. WILL	*Ecosse*	25.4.1986	19.4.1990
	Freddy RUMO	*Suisse*	24.6.1988	19.4.1990
	Antonio MATARRESE	*Italie*	19.4.1990	1.7.2000
	Bert MILLICHIP	*Angleterre*	19.4.1990	29.6.1996
	Egidius BRAUN	*Allemagne*	28.4.1994	1.7.2000
	Senes ERZIK	*Turquie*	28.4.1994	
	Per Ravn OMDAL	*Norvège*	29.6.1996	9.2.2007
	Angel Maria VILLAR LLONA	*Espagne*	1.7.2000	
	Des CASEY	*République d'Irlande*	1.7.2000	25.4.2002

* Président ad interim du 7.7.1972 au 15.3.1973

Vice-présidents	Geoffrey THOMPSON	*Angleterre*	25.4.2002	24.5.2013
	Gerhard MAYER-VORFELDER	*Allemagne*	9.2.2007	25.3.2009
	Marios N. LEFKARITIS	*Chypre*	1.6.2007	
	Joseph MIFSUD	*Malte*	25.3.2009	22.3.2011
	Giancarlo ABETE	*Italie*	22.3.2011	
	Grigoriy SURKIS	*Ukraine*	24.5.2013	

Trésoriers	Alfred FREY	*Autriche*	11.12.1959	17.4.1962
	Lodewijk BRUNT	*Pays-Bas*	17.4.1962	13.11.1966
	Herbert POWELL	*Pays de Galles*	18.11.1966	19.2.1972
	Jos COLER	*Pays-Bas*	8.6.1972	22.4.1978
	Lucien SCHMIDLIN	*Suisse*	22.4.1978	26.6.1984
	Jo VAN MARLE	*Pays-Bas*	26.6.1984	14.3.1995
	Egidius BRAUN	*Allemagne*	14.3.1995	1.7.2000
	Mathieu SPRENGERS	*Pays-Bas*	1.7.2000	9.2.2007
	Marios N. LEFKARITIS	*Chypre*	9.2.2007	1.6.2007*

* Le trésorier exerce maintenant la fonction de vice-président

Membres	Gustav SEBES	*Hongrie*	15.6.1954	1.3.1955
	Henri DELAUNAY	*France*	15.6.1954	10.11.1955
	George GRAHAM	*Ecosse*	15.6.1954	4.6.1958
	José CRAHAY	*Belgique*	15.6.1954	27.9.1961
	Peter Joseph BAUWENS	*RFA*	2.3.1955	8.6.1956
	Constantin CONSTANTARAS	*Grèce*	2.3.1955	17.6.1964
	Alfred FREY	*Autriche*	2.3.1955	11.12.1959
	Leszek RYLSKI	*Pologne*	8.6.1956	17.6.1964
			6.7.1966	7.6.1968
	Stanley ROUS	*Angleterre*	4.6.1958	21.8.1960
	Agustin PUJOL	*Espagne*	6.6.1956	13.2.1964
	Pierre DELAUNAY	*France*	11.12.1959	17.4.1962
	Lodewijk BRUNT	*Pays-Bas*	21.8.1960	17.4.1962
	Herbert POWELL	*Pays de Galles*	17.4.1962	18.11.1966
	Toivo EKHOLM	*Finlande*	17.4.1962	6.7.1966
	Ota BECK	*Tchécoslovaquie*	17.6.1964	7.3.1966

Liste des membres du Comité exécutif de l'UEFA

Membres	Hermann GÖSMANN	*RFA*	12.6.1964	7.6.1968
	Giuseppe PASQUALE	*Italie*	17.6.1964	7.6.1968
	Tore BRODD	*Suède*	6.7.1966	8.5.1970
	Nikolay RYASHENTSEV	*URSS*	6.7.1966	24.8.1982
	José Luis COSTA	*Espagne*	7.6.1968	7.6.1972
	Jos COLER	*Pays-Bas*	7.6.1968	15.3.1972
	Francisco DO CAZAL-RIBEIRO	*Portugal*	7.6.1968	7.6.1972
	Vaclav JIRA	*Tchécoslovaquie*	7.6.1968	22.4.1978
			25.6.1992	9.11.1992
	A. DAHL ENGELBRECHTSEN	*Danemark*	8.5.1970	8.7.1972
	Heinz GERÖ	*Autriche*	7.6.1972	15.3.1973
			16.9.1976	26.6.1984
	Jacques GEORGES	*France*	7.6.1972	16.9.1976
	H.S.NELSON	*Ecosse*	7.6.1972	22.5.1974
	Roger PETIT	*Belgique*	7.6.1972	21.6.1980
	Lucien SCHMIDLIN	*Suisse*	15.3.1973	22.4.1978
	Harold THOMPSON	*Angleterre*	22.5.1974	22.4.1978
	Günter SCHNEIDER	*RDA*	22.4.1978	déc. 1990
	Einar JØRUM	*Norvège*	22.4.1978	28.4.1982
	René VAN DEN BULCKE	*Luxembourg*	22.4.1978	28.4.1982
	Louis WOUTERS	*Belgique*	21.6.1980	26.6.1984
	Ellert B. SCHRAM	*Islande*	28.4.1982	26.6.1984
	Jo VAN MARLE	*Pays-Bas*	28.4.1982	26.6.1984
	Thomas YOUNGER	*Ecosse*	28.4.1982	13.1.1984
	Antero DA SILVA RESENDE	*Portugal*	26.6.1984	25.6.1992
	Freddy RUMO	*Suisse*	26.6.1984	24.6.1988
			19.4.1990	25.6.1992
	Federico SORDILLO	*Italie*	26.6.1984	24.6.1988
	David H. WILL	*Ecosse*	26.6.1984	25.4.1986
	Lauri PÖYHÖNEN	*Finlande*	25.4.1986	24.6.1988
	Egidius BRAUN	*Allemagne*	24.6.1988	25.4.1994
	Lennart JOHANSSON	*Suède*	24.6.1988	19.4.1990
	Antonio MATARRESE	*Italie*	24.6.1988	19.4.1990
	Bert MILLICHIP	*Angleterre*	24.6.1988	19.4.1990
	Ellert B. SCHRAM	*Islande*	19.4.1990	25.4.1994
	Senes ERZIK	*Turquie*	19.4.1990	25.4.1994

Membres	Jean FOURNET-FAYARD	*France*	25.6.1992	1.7.2000
	Per Ravn OMDAL	*Norvège*	25.6.1992	29.6.1996
			9.2.2007	25.3.2009
	Angel Maria VILLAR LLONA	*Espagne*	25.6.1992	1.7.2000
	Des CASEY	*République d'Irlande*	28.4.1994	1.7.2000
	Viacheslav KOLOSKOV	*Russie*	28.4.1994	25.3.2009
	Joseph MIFSUD	*Malte*	28.4.1994	25.3.2009
	Frantisek CHVALOVSKI	*République tchèque*	29.6.1996	25.4.2002
	Marios N. LEFKARITIS	*Chypre*	29.6.1996	9.2.2007
	Giangiorgio SPIESS	*Suisse*	29.6.1996	26.1.2007
	Mathieu SPRENGERS	*Pays-Bas*	29.6.1996	1.7.2000
			9.2.2007	6.4.2008
	Gerhard MAYER-VORFELDER	*Allemagne*	1.7.2000	9.2.2007
	Claude SIMONET	*France*	1.7.2000	25.4.2002
	Geoffrey THOMPSON	*Angleterre*	1.7.2000	25.4.2002
	Eggert MAGNUSSON	*Islande*	25.4.2002	26.1.2007
	Michel PLATINI	*France*	25.4.2002	26.1.2007
	Henri ROEMER	*Luxembourg*	25.4.2002	23.4.2004
	Franco CARRARO	*Italie*	23.4.2004	25.3.2009
	Grigoriy SURKIS	*Ukraine*	26.1.2007	24.5.2013
	Mircea SANDU	*Roumanie*	26.1.2007	
	Gilberto MADAIL	*Portugal*	26.1.2007	22.3.2011
	Giancarlo ABETE	*Italie*	25.3.2009	22.3.2011
	Allan HANSEN	*Danemark*	25.3.2009	
	Frantisek LAURINEC	*Slovaquie*	25.3.2009	
	Avraham LUZON	*Israël*	25.3.2009	
	Michael VAN PRAAG	*Pays-Bas*	25.3.2009	
	Liutauras VARANAVICIUS	*Lituanie*	25.3.2009	22.3.2011
	Theo ZWANZIGER	*Allemagne*	25.3.2009	24.5.2013
	Karen ESPELUND *	*Norvège*	16.6.2011	
	Sergey FURSENKO	*Russie*	22.3.2011	
	Peter GILLIERON	*Suisse*	22.3.2011	
	Borislav MIHAYLOV	*Bulgarie*	22.3.2011	
	David GILL	*Angleterre*	24.5.2013	
	Wolfgang NIERSBACH	*Allemagne*	24.5.2013	

*Nommée par le Comité exécutif

Liste des membres du Comité exécutif de l'UEFA

Membres cooptés (sans droit de vote)	Grigoriy SURKIS	*Ukraine*	2004	2007
	Gilberto MADAIL	*Portugal*	2004	2007
	Giangiorgio SPIESS	*Suisse*	2007	2008
	Friedrich STICKLER	*Autriche*	2007	2008
Conseiller (sans droit de vote)	Fernando GOMES	*Portugal*	2013	

Membres d'honneur

Présidents d'honneur	Jacques Georges †	*France*
	Lennart Johansson	*Suède*
Membres d'honneur	Gerhard Aigner	*Allemagne*
	Hans Bangerter	*Suisse*
	Sandor Barcs †	*Hongrie*
	Egidius Braun	*Allemagne*
	Des Casey	*République d'Irlande*
	Jos Coler †	*Pays-Bas*
	José Crahay †	*Belgique*
	Jean Fournet-Fayard	*France*
	Artemio Franchi †	*Italie*
	Viacheslav Koloskov	*Russie*
	Antonio Matarrese	*Italie*
	Gerhard Mayer-Vorfelder	*Allemagne*
	Joseph Mifsud	*Malte*
	Bert Millichip †	*Angleterre*
	Per Ravn Omdal	*Norvège*
	Stanley Rous †	*Angleterre*
	Nikolay Ryashentsev †	*Russie*
	Lucien Schmidlin †	*Suisse*
	Giangiorgio Spiess	*Suisse*
	Geoffrey Thompson	*Angleterre*

Des séances particulières

Le Comité exécutif a siégé sur le territoire de la plupart des associations membres de l'UEFA. Il s'agissait, souvent, de répondre à leurs invitations et, également, de montrer qu'à ses yeux, toutes les associations ont la même importance, quels que soient leur taille, leur prestige et leurs moyens. Cette pratique lui a aussi permis d'intensifier les relations avec les dirigeants de ces associations nationales et, ces dernières années, il a régulièrement invité le président et le secrétaire général de l'association du pays hôte de la réunion à assister aux débats, par souci d'ouverture et de transparence et aussi pour qu'ils puissent découvrir la manière de travailler de l'exécutif ainsi que la diversité et l'abondance des questions qui lui sont soumises.

Deux séances, ou plutôt doubles séances, retiennent l'attention quand on consulte les lieux de réunion du Comité exécutif car elles se sont tenues en dehors du territoire des associations membres de l'UEFA. La première a eu lieu le 4 décembre 1991 à New York et c'était une double séance puisqu'elle fut suivie, le lendemain, par une réunion avec les membres européens du Comité exécutif de la FIFA. Si l'exécutif siégea aux Etats-Unis, c'était que la plupart de ses membres devaient s'y rendre pour les séances de la FIFA à l'occasion du tirage au sort de la phase de qualification de la Coupe du monde 1994, opéré le 6 décembre à New York.

Au Cap, les 26 et 27 janvier 1999, c'est à l'invitation de la Confédération africaine de football (CAF) que le Comité exécutif se réunit. Le 27, il tint du reste une séance commune avec l'exécutif de la CAF pour faire le point sur le développement du projet d'entraide Méridien, signé deux ans plus tôt à Lisbonne par les deux confédérations. La réunion eut lieu en préambule de la Coupe Méridien, une compétition destinée aux juniors des deux continents et organisée de 1997 à 2007.

Une troisième séance, dite consultative, s'est tenue à Chicago le 15 juin 1994, la veille du Congrès de la FIFA et deux jours avant le coup d'envoi de la Coupe du monde. Il s'agissait d'examiner, avant le coup d'envoi des compétitions interclubs, une proposition des instances disciplinaires relative aux cartons jaunes et le Comité exécutif accepta d'alléger la procédure en supprimant la suspension automatique après le troisième avertissement – il y avait déjà une suspension après deux cartons jaunes.

Les secrétaires/directeurs généraux

Henri Delaunay

(1883-1955)

Secrétaire général de l'UEFA de 1954 à 1955

(voir pages 10-11, Les trois pionniers)

Pierre Delaunay

(né en 1919)

Secrétaire général de l'UEFA de 1956 à 1959

Atteint dans sa santé, Henri Delaunay avait auprès de lui une personne toute désignée pour reprendre le flambeau de secrétaire général de l'UEFA: son fils Pierre, qui baignait depuis plusieurs années dans les milieux du football et exerçait à ce moment-là la charge de secrétaire de la Ligue professionnelle française.

UEFA

Pierre Delaunay

Nommé officiellement secrétaire général de l'UEFA au Congrès de Lisbonne en 1956, Pierre Delaunay, qui avait également succédé à son père comme secrétaire général de la Fédération française de football (FFF), partagea son temps de travail entre les deux institutions, dans le même bureau puisque l'UEFA n'avait pas son propre siège.

Quand l'UEFA alla s'installer sans lui à Berne, il poursuivit son travail à la FFF tout en participant aux travaux du Comité exécutif de l'UEFA, où un siège avait été créé pour lui. Il y resta le temps d'un mandat mais continua à faire partie de la Commission d'organisation du Championnat d'Europe jusqu'en 1969. Cette année-là, marqué par l'occupation des locaux de la FFF en mai précédent et sa séquestration dans les bureaux, et peu enthousiasmé par les changements annoncés par les nouveaux statuts de la FFF, Pierre Delaunay changea radicalement d'orientation et ouvrit un commerce d'antiquités à Versailles. Son goût pour le passé l'incita toutefois à accepter la proposition d'écrire un ouvrage sur l'histoire du football français – «100 Ans de Football en France».

Pierre Delaunay est toujours membre de l'Amicale des anciens; il en est même le doyen avec le Polonais Leszek Rylski, ancien membre du Comité exécutif, mais, contrairement à ce dernier – qui a encore assisté en avril 2014 à la finale de la «Youth League» à Nyon – des problèmes de santé l'ont éloigné des rencontres de ces précieux serviteurs du football.

Au moment de quitter sa fonction de secrétaire général de l'UEFA, Pierre Delaunay avait laissé, dans le *Bulletin officiel* de janvier 1960, un message qui n'a rien perdu de sa valeur:

«Quand on sait l'extraordinaire engouement des foules pour le football, sa puissance de pénétration dans tous les milieux et l'influence morale qu'il exerce sur la jeunesse, nous devons tous, dirigeants européens, être pénétrés de nos responsabilités.

»Il nous faudra, ainsi, nous opposer à toute division, faire passer les considérations personnelles après l'intérêt général, continuer à faire de grands efforts pour mieux nous comprendre, échanger activement nos idées comme le recommandent au surplus nos propres statuts, ne permettre à quiconque de s'arroger les droits et compétences qui nous sont reconnus tant par la FIFA que par nos propres membres.»

Hans Bangerter

(né en 1924)

Secrétaire général de l'UEFA de 1960 à 1988

SABE

Hans Bangerter

«J'étais secrétaire à l'administration de l'Ecole fédérale suisse de gymnastique et de sport à Macolin et, comme je parlais plusieurs langues, j'étais, entre autres, chargé d'accueillir les hôtes étrangers. Un jour, les «big bosses» du football mondial, Peco Bauwens, Stanley Rous, Ottorino Barassi sont venus à Macolin et m'ont proposé de travailler à la FIFA». Hans Bangerter y resta sept ans et contribua, entre autres, à l'organisation de la Coupe du monde de 1954 en Suisse. Ensuite, l'UEFA vint frapper à sa porte quand il s'agissait d'engager un nouveau secrétaire général. «On m'a offert le poste mais je voulais que le secrétariat soit installé en Suisse. On m'a proposé Zurich ou Genève, mais j'ai voulu Berne». Une piste en dur venait d'être construite à l'aéroport de Berne-Belp mais celui-ci n'accéda pas au statut d'aéroport international qui aurait facilité l'accès au siège de l'UEFA. Qu'importe! A ceux qui, au Congrès extraordinaire de Paris, avaient reproché à Berne son caractère de ville «provinciale», le *Bulletin officiel de l'UEFA* de mai 1960 répondit: «Ces orateurs ne se sont pas rendu compte que le Comité Exécutif de l'UEFA n'organise pas nécessairement les séances de travail des Commissions au Siège principal de l'UEFA, mais le plus souvent dans d'autres villes et pays.»

On doit, entre autres, à Hans Bangerter, l'introduction de deux clauses réglementaires qu'il dut, comme il l'écrivit lui-même dans *Les 25 Ans de l'UEFA*, «défendre avec beaucoup de ténacité – compte tenu des nombreuses oppositions surgies de tous côtés»: l'introduction, partielle dès la saison 1968-69 puis générale dès 1969-70, des dates fixes pour les rencontres interclubs et le système de bonification pour les buts marqués à l'extérieur, une règle établie avant tout pour lutter contre le jeu défensif trop souvent adopté par l'équipe visiteuse. L'innovation avait également l'avantage de supprimer les matches de barrage et de décharger ainsi le calendrier.

Observateur attentif et privilégié du développement du football européen, Hans Bangerter rédigea de nombreux rapports, analyses et commentaires dans les publications officielles de l'UEFA. Il n'était de plus jamais à court d'idées. Pour preuve, la suggestion qu'il proposa dans un article intitulé «Coup d'œil sur les années soixante-dix» paru dans le *Bulletin officiel de l'UEFA* de mars 1970: «Serait-ce par exemple une idée si insolite, si l'on utilisait une pièce dans le stade ou à proximité immédiate pour y aménager un «paradis des enfants» et permettre ainsi aux couples avec des petits enfants d'assister à un match? Bien des jeunes épouses deviendraient ainsi de fidèles spectatrices.»

Hans Bangerter a pris sa retraite le 31 décembre 1988. Le Congrès de Göteborg de juin 1992 l'éleva au rang de membre d'honneur de l'UEFA et, à ce titre, il suit régulièrement les Congrès et d'autres grands rendez-vous du football européen.

Faisant référence à son origine suisse, Jacques Georges résuma ainsi la carrière de Hans Bangerter à l'occasion du soixantième anniversaire du secrétaire général: «Sa carrière, Hans Bangerter l'a menée avec la précision d'une montre, la rigueur d'une banque et la douceur du chocolat, symbole d'amitié.»

Gerhard Aigner

(né en 1943)

Secrétaire général de l'UEFA de 1989 à 2000

Directeur général de 2000 à 2003

Passionné de football, l'Allemand Gerhard Aigner en a expérimenté toutes les facettes: joueur, entraîneur, arbitre et dirigeant, et c'est évidemment dans cette dernière fonction qu'il s'est fait une réputation de choix dans le monde du football.

UEFA

Gerhard Aigner

Entré au secrétariat général de l'UEFA en 1969, le polyglotte Gerhard Aigner y a exercé la charge de chef du département des Compétitions avant d'être nommé secrétaire général, fonction qu'il a remplie dès le 1er janvier 1989, à la suite du départ à la retraite de Hans Bangerter.

S'il a été très engagé dans la création de la Ligue des champions de l'UEFA et dans la restructuration des autres compétitions, il a également joué un rôle déterminant dans le déplacement de l'administration de Berne à Nyon en 1995 et, surtout, il a complètement remodelé cette administration en l'adaptant aux conditions d'un environnement en constante et rapide mutation. «La situation était devenue intenable pour moi puisque tous les dossiers traités par l'administration aboutissaient chez moi. J'étais débordé», se souvient Gerhard Aigner. Il proposa donc de changer le système et l'opération se fit par l'implantation du projet FORCE approuvée par le Congrès de 2000 au Luxembourg. En décembre 1999, Gerhard Aigner avait été nommé au poste nouveau de directeur général prévu par le concept et il put laisser une part de son travail à des directeurs, eux aussi nouvellement désignés.

Gerhard Aigner se trouva également au cœur des efforts de l'UEFA pour réparer les effets de l'arrêt Bosman et préserver l'équilibre du football et ses valeurs. «Les conséquences de ce jugement sont encore visibles maintenant», souligne-t-il. «Avant, l'intégration était plus profonde avec les joueurs assimilés qui, souvent, finissaient même par demander la nationalité du pays où ils jouaient. Et on a découragé les bénévoles qui s'occupaient des jeunes, en les privant du plaisir de voir leurs protégés gravir les échelons et devenir des vedettes à leur tour. Maintenant, attirés par l'argent, les joueurs quittent leurs clubs à un âge toujours plus jeune et les bénévoles ne voient guère le fruit de leur travail.»

«L'équilibre du football doit s'obtenir par les joueurs, et non par les finances», ajoute-t-il encore. Il n'était pas raisonnable de penser, en supprimant les indemnités de transfert, que les recettes obtenues de la télévision pouvaient suffire à financer la formation. Cela n'aurait pas été possible dans de nombreux pays où ces recettes ne sont pas très élevées.»

Désireux d'accorder plus d'importance à sa vie familiale, Gerhard Aigner s'est retiré à la fin de l'année 2003. En 2004 à Chypre, le Congrès l'a fait membre d'honneur de l'UEFA et c'est à ce titre qu'on peut le rencontrer régulièrement lors de grands rendez-vous du football européen car si sa retraite lui a donné plus de temps pour les voyages et le golf, elle n'a pas tué son amour du football.

Lars-Christer Olsson

(né en 1950)

Directeur général de l'UEFA de 2004 à 2007

UEFA

Lars-Christer Olsson

Nommé secrétaire général de la Ligue suédoise de football en 1990, Lars-Christer Olsson occupa une année plus tard le même poste à la Fédération suédoise de football. Celle-ci se trouvait alors en pleins préparatifs de l'EURO 1992 et le nouveau secrétaire général, nommé directeur du tournoi, trouva dans cette mission l'occasion idéale de faire apprécier à l'échelle internationale ses qualités d'organisateur. Le tournoi en Suède, remporté par le Danemark, invité de dernière heure à la suite de la suspension de la Yougoslavie, fut un plein succès et Lars-Christer Olsson fit ensuite ses débuts dans les organes de l'UEFA, notamment à la Commission du Championnat d'Europe.

En 2000, il quitta le rôle consultatif de commissaire pour entrer à l'administration de l'UEFA au titre nouvellement créé de directeur du football professionnel et du marketing. A l'annonce du départ de Gerhard Aigner à la fin de 2003, il postula pour la fonction de directeur général et le Comité exécutif le désigna comme tel lors de sa séance du 22 mai 2003 à Séville.

Au cours de son mandat de directeur général, Lars-Christer Olsson axa ses efforts sur la commercialisation des compétitions et la mise en place de nouvelles structures pour l'organisation de l'EURO. Il apporta également son soutien à l'«Étude indépendante sur le Sport Européen» et contribua largement à l'orientation stratégique publiée sous le titre de «Vision Europe».

Réputé pour sa ponctualité exemplaire, Lars-Christer Olsson s'attacha à renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'administration de l'UEFA en prônant le travail interdivisionnel, tout en encourageant l'esprit d'initiative et la flexibilité. N'ayant caché sa fidélité au président Johansson, il quitta l'UEFA peu après l'élection de Michel Platini en janvier 2007.

David Taylor

(1954-2014)

Secrétaire général de l'UEFA

de juin 2007 à octobre 2009

UEFA

David Taylor

Secrétaire général de la Fédération écossaise de football, David Taylor se fit, au Congrès de Düsseldorf en 2007, le porte-parole des partisans d'un EURO à vingt-quatre participants.

Membre de l'Instance de contrôle et de discipline de l'UEFA de 2002 à 2007, il fut ensuite nommé secrétaire général et entra en fonction le 1er juin 2007. En octobre 2009, il devint directeur général de la société UEFA Events SA mais des problèmes de santé le contraignirent à abandonner cette fonction à la fin de l'année 2012.

Il devint alors conseiller de l'UEFA pour les affaires d'entreprise et la représentait au sein des conseils d'administration de TEAM et de CAA Eleven, les partenaires commerciaux de l'UEFA.

David Taylor est décédé le 24 juin 2014 après une brève hospitalisation.

«Il était un administrateur du football de premier plan. En outre, ce passionné de football […] nous a transmis son enthousiasme sans faille pour ce sport. Ses compétences professionnelles exceptionnelles et ses innombrables qualités humaines nous manqueront beaucoup», a écrit Michel Platini en lui rendant hommage.

Gianni Infantino

(né en 1970)

Secrétaire général de l'UEFA

depuis octobre 2009

UEFA

Gianni Infantino

Juriste polyglotte, secrétaire général du Centre international d'étude du sport (CIES) de Neuchâtel, double national suisse et italien, Gianni Infantino est entré à l'administration de l'UEFA en août 2000, dans la division Football professionnel et Services commerciaux. Il fut ensuite chargé des relations avec les ligues avant de devenir directeur des Services juridiques en 2004.

Après le départ de Lars-Christer Olsson, il exerça à titre intérimaire la charge de directeur général. Nommé secrétaire général adjoint en octobre 2007, il reprit deux ans plus tard la fonction de secrétaire général exercée jusque-là par David Taylor

Outre à la gestion de l'administration de l'UEFA («une grosse machine, qui engendre une forte pression»), Gianni Infantino consacre une large part de ses efforts à l'implantation du fair-play financier dont les premiers fruits sont déjà tombés sous la forme d'une diminution massive des pertes enregistrées par les clubs. Le Secrétaire général participe aussi activement à la protection de l'intégrité du football. «Même si nous sommes persuadés d'avoir de bons arguments, il n'est pas toujours facile de les faire passer, de convaincre», constate le secrétaire général qui a pourtant un goût certain pour la diplomatie. «C'est une question d'équilibre, il faut trouver le juste point entre les divers intérêts», ajoute-t-il avant de livrer la clé qui doit guider tout dirigeant du football: la passion du jeu. Et c'est sans doute cette passion qui l'a conduit à organiser, au sein de l'administration de l'UEFA, un tournoi interdivisions.